

Projet de Fin d'Etudes (PFE) 2021-2022

Analyse des politiques alimentaires locales et
leur hybridation entre production alimentaire
et préservation de la biodiversité

Cas du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche



www.ocealia-groupe.fr

Analyse des politiques alimentaires locales et leur hybridation entre production alimentaire et préservation de la biodiversité

*Cas du Parc Naturel Régional des Monts
d'Ardèche*

Auteur : Emma Girard – DAE5

Directeur de recherche : José Serrano

Années : 2021 – 2022

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur de cette recherche a signé une attestation sur l'honneur de non-plagiat.

Formation par la recherche, Projet de Fin d'Etudes en génie de l'aménagement et de l'environnement

La formation au génie de l'aménagement et de l'environnement, assurée par le département aménagement et environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement des espaces fortement à faiblement anthropisés, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement et de l'environnement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Dynamiques et Actions Territoriales et Environnementales de l'UMR 7324 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon tuteur José Serrano, enseignant-chercheur au Département Aménagement et Environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, pour sa disponibilité et son aide à toutes les étapes de ce projet de fin d'études, qui m'ont permis d'avoir une première expérience de la recherche scientifique et de réaliser ce présent rapport.

Je tiens également à remercier Maeva Serra et Damien Verrier, étudiants en 5^{ème} année au Département Aménagement et Environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, avec qui j'ai réalisé les étapes de recherches bibliographiques et de mise en place d'une méthodologie de ce projet. Les échanges réalisés et le partage de connaissances tout au long de ce projet ont permis d'enrichir cette expérience.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des acteurs du territoire de l'Ardèche avec qui j'ai été en contact au cours de ce projet, pour leur bienveillance, leur disponibilité et le temps qu'ils m'ont accordée que ce soit lors des échanges par mail ou lors de la réalisation des entretiens. Les informations collectées grâce à ces acteurs ont été indispensables à la réalisation de ce projet de fin d'études.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE L'ETAT DE L'ART	3
1.1. Contexte du projet d'étude	3
1.2. Etat de l'art.....	4
1.2.1. Une récente prise en compte de l'alimentation dans les politiques publiques	4
1.2.2. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : un outil à disposition des collectivités pour développer une alimentation durable.....	5
1.3. Problématique et hypothèse de recherche	9
2. METHODOLOGIE.....	10
2.1. Recherches sur le territoire d'étude	10
2.2. Prise de contact des acteurs	10
2.3. Réalisation des entretiens semi-directifs.....	10
2.3.1. Réalisation d'une grille d'entretien	11
2.3.2. Déroulement des entretiens semi-directifs.....	11
2.3.3. Elaboration des comptes-rendus des entretiens	12
3. PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE	13
3.1. Présentation générale du territoire	13
3.2. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : un territoire agricole diversifié et contrasté.....	17
3.3. Un territoire avec de nombreux espaces naturels protégés et une biodiversité remarquable.....	19
3.4. L'émergence d'une transition alimentaire au sein du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	23
4. RESULTATS ET ANALYSE DES ENTRETIENS.....	26
4.1. Un changement d'approche de la prise en compte de l'alimentation sur le territoire	26
4.2. Le PNR : sensibilisateur et impulseur d'une dynamique alimentaire territoriale	27
4.2.1. Le PNR : pilote de l'action « transition alimentaire »	27
4.2.2. Présentation des étapes de l'action « transition alimentaire »	28
4.2.3. Les divers rôles du PNR dans cette action	31
4.2.4. L'émergence d'un projet de recherche-action sur la politique alimentaire du territoire.....	32
4.3. L'élaboration de trois PAT sur le territoire de l'Ardèche	33

4.3.1.	Présentation du PAT du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne	33
4.3.2.	Présentation du PAT de l'Ardèche du Sud.....	35
4.3.3.	Présentation du PAT de Rhône Crussol et d'Arche Agglo	37
4.3.4.	Comparaison entre les trois PAT	40
4.4.	Le rôle moteur des EPCI dans la mise en place des PAT	46
4.5.	Des pratiques agricoles et alimentaires en faveur du respect et de la préservation de l'environnement dans les PAT du territoire	47
4.6.	Synthèse de l'élaboration des trois PAT du territoire de l'Ardèche	50
CONCLUSION		52
BIBLIOGRAPHIE		54
ANNEXES		62
1.	Annexe 1 : Critères d'évaluation du projet PAT lors de la candidature	62
2.	Annexe 2 : Grille d'entretien.....	64
3.	Annexe 3 : Présentation détaillée de chaque site naturel dont la gestion est assurée par le PNR des Monts d'Ardèche	67
4.	Annexe 4 : Personnes présentes à l'atelier participatif et prospectif des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne	75
5.	Annexe 5 : Personnes présentes à l'atelier participatif et prospectif de la Communauté de communes de Rhône Crussol et de la Communauté d'Agglomération d'Arche Agglo.....	76
6.	Annexe 6 : Plan d'action synthétique du PAT des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne	77
7.	Annexe 7 : Enjeux et pistes d'actions du PAT du Sud de l'Ardèche.....	79

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma des six champs d’actions de l’alimentation et des trois types de PAT définis par le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (Auteur : Emma Girard, adapté de RnPAT)	6
Figure 2 : Les trois principaux types d’acteurs de la gouvernance alimentaire territoriale (Auteur : Emma Girard, adapté de Billion, 2017)	8
Figure 3 : Cartes de localisation du Parc Naturel Régional des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard – Source données : OpenStreetMap)	13
Figure 4 : Carte des quatre ensembles paysagers du Parc Naturel des Monts d’Ardèche (Source : Diagnostic Ensembles Paysagers du PNR des Monts d’Ardèche)	14
Figure 5 : Carte des six entités paysagères du Parc Naturel Régional des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard – Source : OpenStreetMap)	15
Figure 6 : Carte de l’occupation des sols du Parc Naturel Régional des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard – Source : Corine Land Cover, 2012)	16
Figure 7 : Synthèse des types d’agriculture et des productions agricoles en fonction des différentes entités agricoles du PNR des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard)	18
Figure 8 : Carte des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du PNR des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)	20
Figure 9 : Carte des trois sites naturels dont la gestion est assurée par le PNR des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)	21
Figure 10 : Synthèse AFOM du système alimentaire du territoire ardéchois (Auteur : Emma Girard – Source : Diagnostic du système alimentaire ardéchois)	24
Figure 11 : Cheminement de l’élaboration de la politique alimentaire du PNR des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard)	27
Figure 12 : Carte des trois groupes d’EPCI volontaires à l’élaboration d’une stratégie alimentaire territoriale (Auteur : Emma Girard – Source : OpenStreetMap)	29
Figure 13: Les quatre temps forts des ateliers prospectifs et participatifs pour chaque groupe d’EPCI (Auteur : Emma Girard)	31
Figure 14 : Schéma récapitulatif de l’action transition alimentaire piloté par le PNR des Monts d’Ardèche (Auteur : Emma Girard)	32

Figure 15 : Schéma de la gouvernance du PAT du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne (Auteur : Emma Girard)	35
Figure 16 : Frise présentant les différentes phases du PAT de l'Ardèche du Sud (Auteur : Emma Girard) ...	36
Figure 17 : Schéma de la gouvernance du PAT de l'Ardèche du Sud (Auteur : Emma Girard)	37
Figure 18 : Frise présentant les différentes phases du PAT de Rhône Crussol et Arche Agglo (Auteur : Emma Girard).....	38
Figure 19 : Schéma de la gouvernance du PAT de Rhône Crussol et d'Arche Agglo (Auteur : Emma Girard)	40
Figure 20 : Carte du site naturel Eyrieux Boutières (Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche).....	67
Figure 21 : Photos de quelques espèces remarquables du site naturel Eyrieux Boutières (Source : INPN)...	68
Figure 22 : Carte du site naturel des sucs Gerbier et Mézenc (Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche).....	70
Figure 23 : Photos de quelques espèces remarquables du site naturel des sucs Gerbier et Mézenc (Source : INPN).....	71
Figure 24 : Carte du site Natura 2000 Tourbières du plateau de Saint-Agrève (Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)	73
Figure 25 : Photos de quelques espèces remarquables du site des Tourbières du plateau de Saint-Agrève (Source : INPN)	74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Présentation des acteurs, de leur structure et de leur fonction	12
Tableau 2 : Présentation des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du PNR des Monts d'Ardèche	20
Tableau 3 : Synthèse des trois sites naturels dont la gestion est assurée par le PNR des Monts d'Ardèche .	22
Tableau 4 : Synthèse du diagnostic du territoire du PNR des Monts d'Ardèche	24
Tableau 5 : Pistes d'actions pour répondre aux deux objectifs du PAT	38
Tableau 6 : Prise en compte de chaque dimension de l'alimentation et de leur proportion dans les trois PAT	41
Tableau 7 : Type de gouvernance pour chaque PAT	43
Tableau 8 : Présentation des formes de mobilisations des acteurs du territoire à chaque étape pour les trois PAT.....	44
Tableau 9 : Scores des trois dimensions de l'indice Haute Valeur Naturelle pour le territoire de l'Ardèche .	47
Tableau 10 : Présentation des actions alliant alimentation et préservation de l'environnement pour chaque PAT et des rôles des EPCI dans ces actions	48
Tableau 11 : Prérequis et critères d'évaluation pour la reconnaissance officielle des PAT	62
Tableau 12 : Présentation des 10 objectifs stratégiques de gestion du site naturel	71
Tableau 13 : Liste des participants à l'atelier prospectif des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne	75
Tableau 14 : Liste des participants à l'atelier prospectif de la Communauté de communes de Rhône Crussol et de la Communauté d'Agglomération d'Arche Agglo.....	76
Tableau 15 : Plan d'actions synthétique du PAT du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne	77
Tableau 16 : Enjeux, pistes d'actions opérationnelles et partenaires associés du PAT du Sud de l'Ardèche .	79

LISTE DES ABREVIATIONS

AB : Agriculture Biologique

ADDEAR : Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARS : Agence Régionale de Santé

CA : Chambre d'Agriculture

CC : Communauté de communes

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil Départemental

CH₄ : Méthane

CIFRE : Conventions industrielles de formation par la recherche

CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CLC : Corine Land Cover

CLI : Comité Local à l'Installation

COPIL : Comité de pilotage

CO₂ : Dioxyde de carbone

CTE : Contrat de Transition Ecologique

DGFIP : Direction générale des Finances publiques

DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EA : Exploitations agricoles

EGalim : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable

ENS : Espace Naturel Sensible

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GES : Gaz à Effet de Serre

GMS : Grandes et moyennes surfaces

INPN : Inventaire National du Patrimoine Naturel

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MAET : Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

N₂O : Protoxyde d'azote

OnPAT : Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux

PAEC : Projet Agro Environnemental et Climatique

PANDA : Périmètres de protection et de mise en valeur des terres agricoles, forestières et naturelles

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PNA : Programme National de l'Alimentation

PNR : Parc Naturel Régional

PPT : Plan Pastoral Territorial

PRAD : Plan Régional de l'Agriculture Durable

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

STH : Surface Toujours en Herbe

RnPAT : Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux

GLOSSAIRE

Action publique locale alimentaire : prise en compte de l'enjeu alimentaire du territoire par les collectivités territoriales s'appuyant sur des dispositifs, outils et réglementations, dans la limite de leurs compétences. L'action publique doit toujours justifier d'un intérêt public local (Bodiguel et al., 2021).

Agriculture biologique : pratique agricole respectueuse de l'environnement et des écosystèmes naturels (préservation des ressources naturelles et de la biodiversité) sans utilisation de produits chimiques de synthèse et d'OGM (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017a).

Agroécologie : pratiques agricoles prenant en compte le fonctionnement des écosystèmes naturels. L'agroécologie met en relation la science de l'agriculture et l'écologie.

Agroforesterie : pratique agricole, associant les arbres, les cultures ou les animaux sur une même parcelle (*Agroforesterie définition - Association Française d'agroforesterie, s. d.*).

Alimentation : action de s'approvisionner en denrée alimentaire. L'alimentation repose sur une approche multifonctionnelle et peut se définir sous six grands champs d'influence : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition santé, accessibilité sociale, environnement, et urbanisme et aménagement (RnPAT, 2017).

Alimentation durable : alimentation saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels, produite (agriculture), transformée (industrie) et distribuée (transport) tout en préservant l'environnement (terres, air, eau, climat) et les ressources naturelles (réserves d'eau, etc.), sans dénaturer (saveur, goût), et assurant la pérennité des producteurs et des sociétés (Mathe, 2009).

Biodiversité : ensemble des espèces animales et végétales et des écosystèmes, ainsi que toutes les interactions entre les organismes vivants et entre les organismes et leurs milieux de vie. Il existe trois niveaux de biodiversité : diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes.

Circuit court : mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, 2009).

Circuit de proximité : « circuits de commercialisation qui mobilisent les proximités géographique et organisée entre acteurs du système alimentaire en permettant ainsi une meilleure viabilité économique pour les producteurs » (Praly et al., 2014).

Empreinte carbone : « quantité de gaz à effet de serre induite par la demande finale intérieure d'un pays (consommation des ménages, des administrations publiques et des organismes à but non lucratif et les investissements), que les biens ou services consommés soient produits sur le territoire national ou importés » (INSEE, 2021).

Glanage social : projet construit par le CIVAM de l'Ardèche qui consiste à « récupérer et utiliser des productions agricoles non valorisées (fruits hors calibres, petits fruits ou légumes non récoltés en raison d'un manque de temps...) dans le circuit commercial ou après récolte pour les donner à des publics en précarité » (CIVAM Ardèche, 2016).

Gouvernance alimentaire territoriale : « un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire » (Terres en villes, 2016).

Paiements pour services écosystémiques : en agriculture, « ces paiements pour services écosystémiques rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou à maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, préservation du paysage et de la biodiversité...) » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020a)

Politique alimentaire locale : démarche d'un territoire visant à élaborer une stratégie alimentaire et reposant sur une mise en réseau des acteurs impliqués.

Système alimentaire : ensemble des activités interreliées de production, transformation, circulation, distribution, consommation de la nourriture, et production des déchets, et les ressources qui leur sont nécessaires (Bricas et al., 2017).

INTRODUCTION

Aujourd'hui, nous faisons face à deux principaux phénomènes : l'**érosion de la biodiversité** et le **dérèglement climatique**, liés en grande partie à des **facteurs anthropiques**. En effet, la sixième extinction de masse actuelle due à la destruction humaine des habitats naturels s'accélère à un rythme effréné puisque le taux d'extinction des espèces est 100 à 1000 fois plus rapide que le taux d'extinction naturel (Ceballos et al., 2020). De plus, le premier volume du dernier rapport du GIEC, publié en août 2021, a confirmé en se basant sur les modélisations du climat passé, que l'origine anthropique du changement climatique est « un fait établi et sans équivoque » (IPCC, 2021), (Tuddenham & Robert, 2021). Depuis 1750, les concentrations de gaz à effet de serre (GES) augmentent de façon continue et ont atteint des moyennes annuelles de 410 parties par million (ppm) pour le CO₂, de 1 866 ppm pour le CH₄ et de 332 ppm pour le N₂O en 2019 (IPCC, 2021). Il est donc urgent de réduire la part des émissions de ces GES pour éviter des conséquences dramatiques voire irréversibles pour la planète et l'humanité.

En France, l'**alimentation** représente **24% de l'empreinte carbone des ménages**. La production agricole et le transport sont les secteurs les plus émetteurs car ils représentent 67% et 19% de l'empreinte carbone totale de l'alimentation (Barbier et al., 2019). L'impact environnemental de l'alimentation étant indéniable, il semble donc nécessaire de développer une alimentation plus « durable » (Richard et al., 2017).

C'est pourquoi, aujourd'hui, certains territoires s'orientent vers un **processus de « reterritorialisation » de l'alimentation** pour faire face aux problèmes environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires relatifs à celle-ci, causés majoritairement par l'industrie agroalimentaire (Brand & Bonnefoy, 2011). La « reterritorialisation » de l'alimentation peut se définir comme la « **reconnexion** » entre les **espaces de production** et les **espaces de consommation** sur le territoire. Le **système alimentaire** étant l'ensemble « des activités interreliées de production, transformation, circulation, distribution, consommation de la nourriture, et production des déchets » connaît alors une nouvelle organisation (Bricas et al., 2017). Par exemple, la mise en place de **circuits courts** et de **circuits de proximité** témoignent de cette nouvelle organisation (Crepes, 2018). En effet, les citoyens recherchent une **proximité** à la fois **géographique** et **humaine** pour **leur alimentation** puisqu'ils accordent de plus en plus d'importance à l'origine, la traçabilité et la qualité des produits alimentaires (Delfosse, 2012).

Ce mouvement de « reterritorialisation » de l'alimentation est un des signes d'un contexte de transition socio-écologique des territoires. Il se caractérise par une **volonté de réintroduction** de l'**agriculture** et de **renaturation**, qui se manifeste par diverses initiatives menées par les collectifs de citoyens et les collectivités locales (Brand & Bonnefoy, 2011). L'**agriculture urbaine** par l'intermédiaire des jardins partagés ou des toits potagers en est un exemple puisque cette pratique qui vise à « cultiver » permet également de contribuer à la création d'habitats naturels pour les espèces et à la restauration des sols dégradés (Lagneau et al., 2015). Cette pratique permet ainsi une reconnexion de l'alimentation et de la nature des territoires.

Par ailleurs, l'**alimentation** se situe au **carrefour** de **divers enjeux** et **problématiques** faisant intervenir **plusieurs politiques sectorielles** (économie, agriculture, environnement, urbanisme, santé, social, éducation...) à l'échelle d'un **territoire** (Richard et al., 2017). C'est pourquoi, une première politique publique de l'alimentation a été mise en place à partir de 2010 visant à intégrer de manière cohérente les diverses problématiques liées à l'alimentation (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, 2014). Puis, l'Etat a instauré plusieurs lois et programmes favorisant une alimentation durable avec notamment la création du **dispositif Projet Alimentaire Territorial (PAT)**¹. Ce dispositif permet de « fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021a). Ainsi, les **collectivités locales** par l'intermédiaire de ce dispositif, se sont saisies progressivement de l'**enjeu alimentaire** qui nécessite de prendre en compte la **diversité des champs de l'alimentation**², des **acteurs du système alimentaire**, ainsi que des **échelons territoriaux** (Creps, 2018). En menant une politique alimentaire, les collectivités doivent donc adopter une position selon une logique plus horizontale afin de permettre une **articulation** et une **coordination entre divers acteurs du système alimentaire** (Creps, 2018), (Serrano et al., 2021). C'est sur l'**analyse des politiques alimentaires** et notamment sur leur **contenu** et les **acteurs impliqués** que se concentre ce rapport.

Ce rapport comprend quatre grandes parties. La première présente le contexte du projet d'étude, le sujet d'étude, un état de l'art sur ce sujet ainsi que la problématique et les hypothèses de recherche. La deuxième expose la méthodologie réalisée pour ce projet d'étude et la troisième présente le territoire d'étude qui est le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Enfin, la dernière partie aborde une présentation et une analyse des résultats obtenus visant à répondre à la problématique.

¹ Les lois relatives à l'alimentation ainsi que le dispositif PAT sont présentées de façon plus détaillées dans la Partie 1.2 Etat de l'art

² Selon le Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT), l'alimentation se définit par six grands champs : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition santé, accessibilité sociale, environnement, et urbanisme et aménagement (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, 2017)

1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE L'ETAT DE L'ART

Cette première partie précise tout d'abord le contexte et le sujet de ce projet d'étude. Puis, un état de l'art sera présenté en évoquant les informations déjà présentes dans la littérature scientifique en lien avec le sujet d'étude. Enfin, la problématique et les hypothèses de recherche seront énoncées.

1.1. Contexte du projet d'étude

Ce projet d'étude s'inscrit dans le cadre du projet de recherche Agriculture Nature et Biodiversité dans la transition des socio-écosystèmes territoriaux (ANBioT) porté par l'Unité Mixte de Recherche Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES) et financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Ce projet de recherche, coordonné par Laure Cormier, a débuté en janvier 2020 et s'étend sur une durée de trois ans. Il vise à caractériser l'homme et l'environnement (agriculture et nature) en analysant les transformations de l'action publique de plusieurs territoires menant une transition socio-écologique (Agence Nationale de la Recherche, 2020). Trois terrains d'étude ont été définis dans le cadre de ce projet de recherche et se différencient par leur contexte géographique, démographique et leurs politiques et stratégies territoriales. Ils sont les suivants :

- L'Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg est une collectivité pionnière en écologie et agriculture urbaines en France. En 2015, elle a été élue capitale française de la biodiversité.

- Le Mans Métropole Communauté urbaine

Le Mans Métropole Communauté urbaine est un territoire plus ordinaire ayant une très forte densité de population (786,8 habitants/ km² contre 105,1 pour la moyenne nationale). Cette collectivité est porteuse d'un projet de territoire fondé sur l'articulation entre ville – périphérie – campagne et est peu engagée dans la transition écologique.

- Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est un territoire rural marqué par des contrastes géographiques et topographiques. Ce territoire se caractérise par un patrimoine culturel et naturel riche et remarquable. Diverses actions de transition écologique ont déjà été menées sur le territoire.

Plus spécifiquement, ce Projet de Fin d'Etudes porte sur l'**analyse des politiques alimentaires locales** et leur **hybridation** entre **production alimentaire** et **préservation de la biodiversité** des trois territoires d'étude du projet ANBIOT (Eurométropole de Strasbourg, le Mans Métropole Communauté urbaine et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche).

Ce présent rapport se concentre uniquement sur le **cas d'étude du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**.

1.2. Etat de l'art

Cet état de l'art s'appuie sur les informations déjà présentes dans la littérature scientifique en lien avec le sujet d'étude. Il retrace brièvement la prise en compte de l'alimentation dans les politiques publiques et présente le dispositif Projet Alimentaire Territorial en termes de procédure, de contenu et de gouvernance.

1.2.1. Une récente prise en compte de l'alimentation dans les politiques publiques

Le Grenelle de l'environnement, initié en 2007 par le ministre d'Etat Louis Borloo, marque la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques dans les politiques publiques. En effet, le Grenelle comprend une combinaison d'instruments visant à diminuer l'impact environnemental de divers secteurs (énergie, transports, bâtiments, agriculture...) et assure une gouvernance « ouverte » de ces politiques en incluant la société civile (Cassen & Hourcade, 2019), (Lacroix & Zaccai, 2010). Ce Grenelle se traduit législativement par deux lois dites « Loi Grenelle 1 » et « Loi Grenelle 2 » promulguées en 2009 et 2010 fixant des engagements et des objectifs afin de réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre en France à l'horizon 2050 (Lacroix & Zaccai, 2010). **Plusieurs objectifs alliant agriculture et préservation de la biodiversité** y apparaissent comme la réduction de 50% de l'usage des pesticides et l'augmentation de la part de surface agricole utile en agriculture biologique pour atteindre 20% en 2020³. Ainsi, le Grenelle de l'environnement en s'intéressant aux enjeux environnementaux a permis une première prise en compte de l'alimentation par l'intermédiaire de l'agriculture dans les politiques publiques.

Ensuite, plusieurs **lois** ont été mises en place en France **favorisant une alimentation durable**, qui peut se définir comme « une **alimentation saine et équilibrée**, répondant aux **besoins nutritionnels**, produite (agriculture), transformée (industrie) et distribuée (transport) tout en **préservant l'environnement** (terres, air, eau, climat) et les **ressources naturelles** (réserves d'eau, etc.), sans dénaturer (saveur, goût), et assurant la pérennité des producteurs et des sociétés » (Mathe, 2009). C'est le cas de la **Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF)** promulguée le 13 octobre 2014 et portée par le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll. Cette loi vise à **favoriser la relocalisation de la production alimentaire** à l'échelle du territoire en s'appuyant notamment sur une **gouvernance participative et collégiale des acteurs du système alimentaire** par l'intermédiaire du dispositif **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** (Darrot et al., 2019). De plus, une nouvelle loi est promulguée le 1^{er} novembre 2018 : la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGalim). Elle impose des objectifs sur la restauration collective auxquels les collectivités doivent désormais répondre. Ces objectifs sont l'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits biologiques à partir du 1^{er} janvier 2022 et la réduction du gaspillage alimentaire (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2019).

Ainsi, ces différentes **lois** promouvant une **alimentation durable** ont permis aux **collectivités locales** de s'emparer progressivement de **l'enjeu alimentaire** notamment par divers **dispositifs** et

³ LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement – Article 31 – Chapitre III – Titre II

outils mis en place par l'Etat comme les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** présentés dans la prochaine partie.

1.2.2. Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : un outil à disposition des collectivités pour développer une alimentation durable

Les Projets Alimentaires Territoriaux ont été créés par la loi LAAF en 2014 qui sont définis dans l'article 39 de la manière suivante : « les **projets alimentaires** sont élaborés de **manière concertée** avec **l'ensemble des acteurs d'un territoire** et répondent à l'objectif de **structuration de l'économie agricole** et de mise en œuvre d'un **système alimentaire territorial**. Ils participent à la **consolidation de filières territorialisées** et au développement de la **consommation de produits issus de circuits courts**, en particulier relevant de la **production biologique** »⁴. Ces PAT sont des projets collectifs territoriaux de l'alimentation (Maréchal et al., 2019). Ils sont à l'initiative des acteurs d'un territoire et ancrés localement, et visent « à maintenir et à développer l'agriculture locale et à encourager la consommation de produits locaux » (Maréchal et al., 2019). D'un point de vue théorique, ces projets sont **transversaux** et favorisent le développement d'une alimentation durable puisqu'ils reposent sur des enjeux :

- **Environnementaux** avec la valorisation de techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement (agroécologie, agriculture biologique), la préservation des ressources naturelles ;
- **Sociaux et sanitaires** avec la création de liens entre producteurs et consommateurs, l'éducation alimentaire, les luttes contre le gaspillage alimentaire et la malnutrition ;
- **Economiques** avec le rapprochement de l'offre et de la demande, le maintien de la valeur ajoutée sur le territoire (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017b).

Il existe une procédure spécifique déterminée par l'Etat pour élaborer un PAT ; celle-ci est présentée dans la partie suivante.

1.2.2.1. La procédure pour mettre en place un PAT

Pour mettre en place un PAT, les territoires doivent répondre à **l'appel à projets pour l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux** dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), choisissent les projets lauréats et officialisent leur reconnaissance. Ainsi, un territoire ayant été retenu par l'appel à projets présente alors un **PAT reconnu officiellement par le MAA** qui se traduit par **l'obtention du label PAT** et de **subventions**. Toutefois, un PAT est reconnu que s'il répond précisément à quatre prérequis et six critères dans les thématiques suivantes : « portage du projet, démarche collective et concertée, prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA, transversalité de la démarche, diagnostic partagé, mise en œuvre d'actions opérationnelles, engagement des partenaires, prise en compte des objectifs du PNA, pérennité du projet et dispositif d'évaluation de l'impact du projet » (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020b). L'ensemble des critères d'évaluation sont présentés et précisés en Annexe 1.

⁴ LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt – Article 39 – Titre III

Il existe **deux niveaux de reconnaissance des PAT** : les **PAT de niveau 1** qui sont généralement des **projets en émergence** et les **PAT de niveau 2** qui sont plus avancés puisqu'ils sont en **phase opérationnelle** et qu'ils sont pilotés par une gouvernance déjà établie (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020b). Aujourd'hui, ce sont près de 300 PAT qui sont labellisés au total répartis sur 98 départements (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021b).

1.2.2.2. Le contenu et la typologie des PAT

D'après l'article 39 de la LAAF, les PAT se construisent en **deux étapes**. Ces projets « s'appuient sur un **diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation** sur le territoire et la **définition d'actions opérationnelles** visant la réalisation du projet »⁵. Ces PAT peuvent se construire autour **de six champs de l'alimentation** définis par le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. Ces six champs sont les suivants : Urbanisme et aménagement du territoire – Economie et filières alimentaires – Identité locale, culturelle et gastronomie – Accessibilité sociale – Nutrition/Santé – Environnement. En fonction de ces champs d'actions pris en compte dans les projets, le RnPAT a défini **trois grand types de PAT** sur le territoire français (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, 2017) (*Figure 1*).

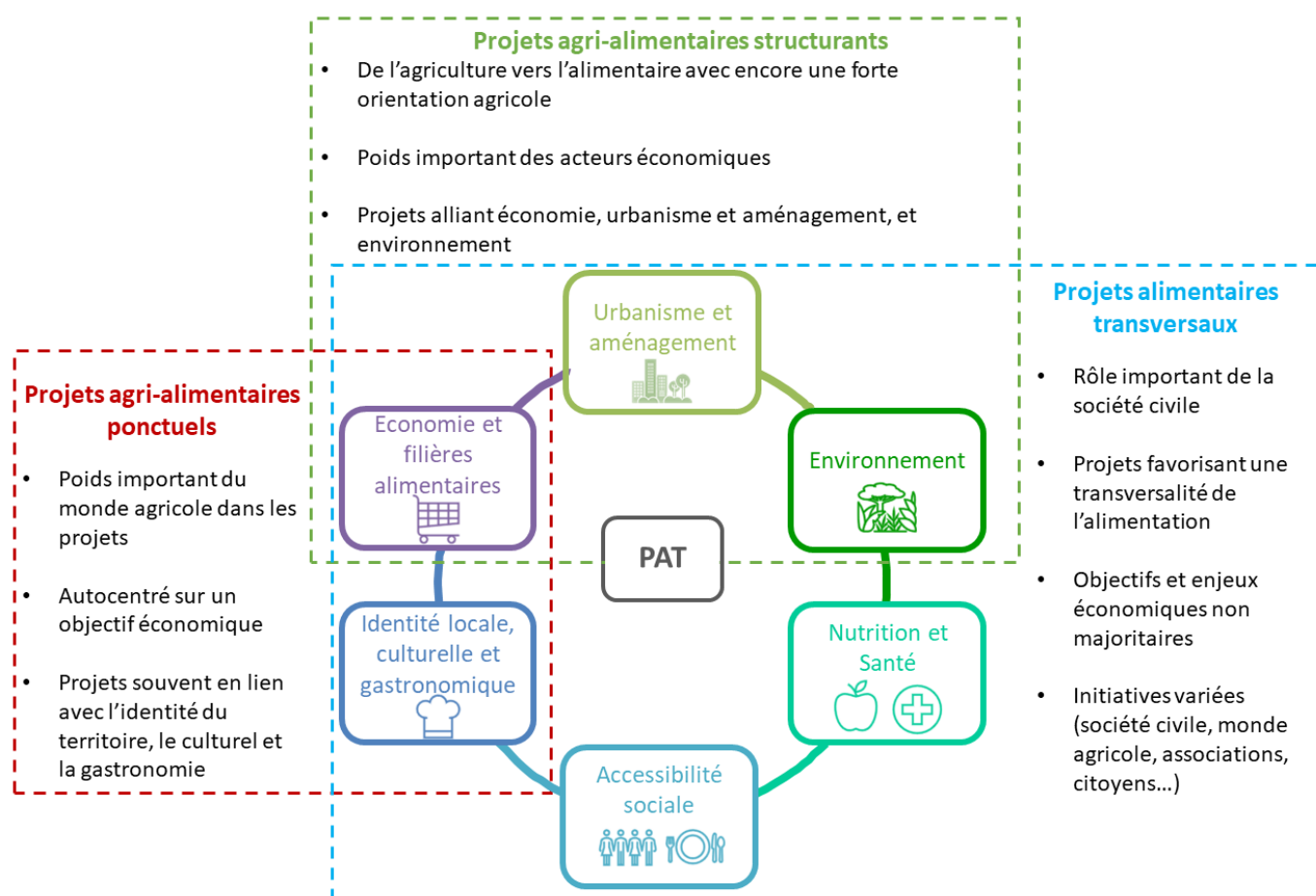


Figure 1 : Schéma des six champs d'actions de l'alimentation et des trois types de PAT définis par le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux
(Auteur : Emma Girard, adapté de RnPAT)

⁵ LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt – Article 39

Les **projets agri-alimentaires** se réalisent au prisme de **l'agriculture/économie alimentaire** et reposent majoritairement sur des **objectifs économiques et quantitatifs** (analyse de l'offre et de la demande) (Serrano et al., 2021), (Maréchal et al., 2019). Il en existe deux types. Le premier concerne les **projets agri-alimentaires ponctuels** autocentrés sur un objectif économique, qui sont à l'initiative des acteurs agricoles et portant sur l'identité territoriale, le culturel et la gastronomie. Le deuxième concerne les **projets agri-alimentaires structurants** où les acteurs économiques jouent un rôle important, et qui se concentrent particulièrement sur les liens entre l'économie, l'environnement et l'aménagement du territoire.

Le dernier type représente les **projets alimentaires transversaux** au sein desquels la **société civile** (associations citoyennes, PME/TPE, organisations de producteurs et de consommateurs...) joue un rôle particulièrement important contrairement aux projets agri-alimentaires. Ces projets sont véritablement transversaux et systémiques et ne se concentrent pas uniquement sur des objectifs économiques. Gilles Maréchal et al, dans « Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ? », indiquent que ces projets prennent en compte de manière équilibrée les questions de santé, d'environnement, de cadre de vie, d'accès de tous à l'alimentation de qualité (Maréchal et al., 2019).

Ainsi, chaque type de PAT va induire et impliquer la présence de certaines catégories d'acteurs en fonction des champs d'actions de l'alimentation investis. Par conséquent, une gouvernance territoriale multi-acteurs va être mise en place par la structure porteuse du PAT afin d'élaborer ce projet.

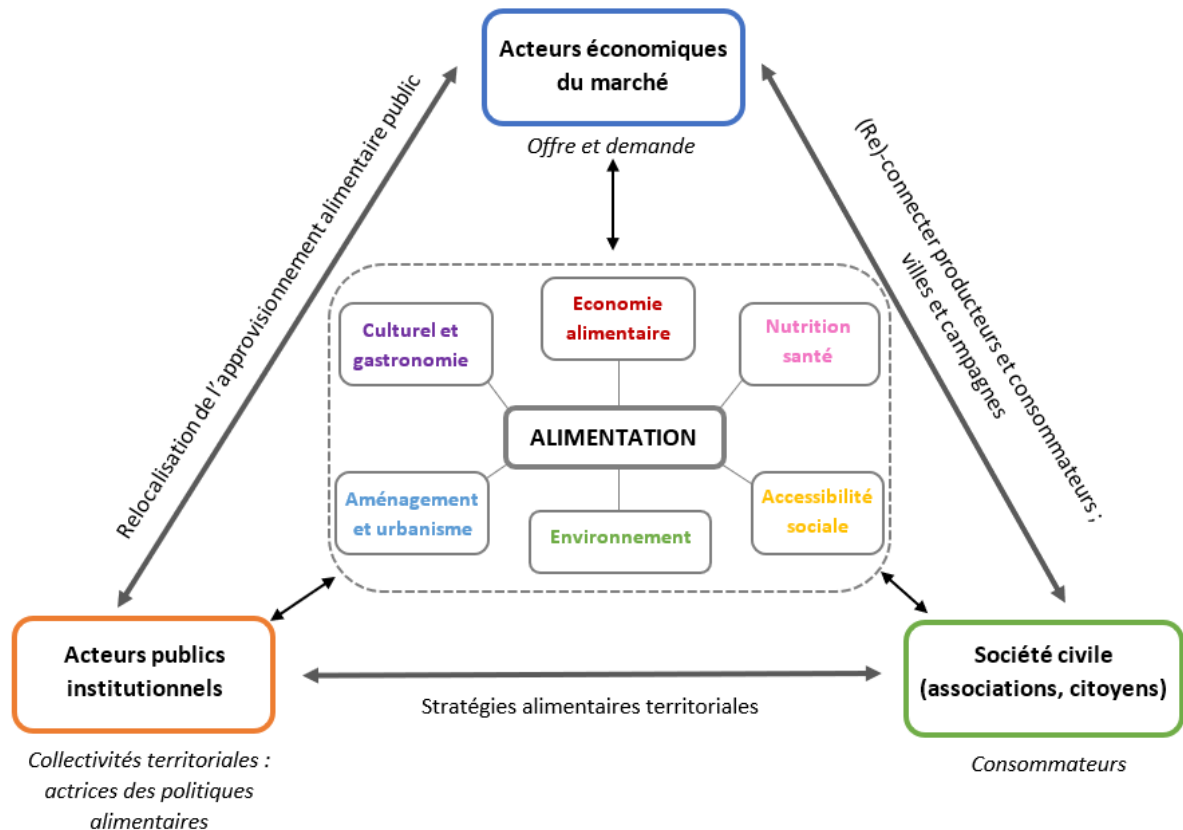
1.2.2.3. La nécessité d'une gouvernance territoriale dans la mise en place des PAT

Les PAT nécessitent la mise en place d'une **gouvernance territoriale** au vu des nombreux acteurs pouvant être impliqués dans le domaine de l'alimentation (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, 2017). Cette gouvernance territoriale peut se définir comme « un **processus dynamique de coordination** (hiérarchie, conflits, concertation) entre des **acteurs publics et privés** aux **identités multiples** et aux **ressources** (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) **asymétriques** autour d'enjeux territorialisés » (Rey Valette et al., 2010). Elle vise « la construction collective d'objectifs et d'actions en mettant en œuvre des dispositifs multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires » (Rey Valette et al., 2010).

95% des PAT du premier cycle sont portés par des collectivités infra-départementales et doivent donc assurer une **gouvernance multi-acteurs** (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021). Ces collectivités locales deviennent alors **cheffes de file de la gouvernance alimentaire territoriale** et doivent permettre une **articulation entre divers acteurs du système alimentaire** (Serrano et al., 2021). Terres en ville définit la gouvernance alimentaire territoriale comme « un nouvel ensemble de **coopération** entre les **différents acteurs** et les **échelons d'intervention géographiques**, dont l'arène commune est l'**enjeu alimentaire** » (Terres en villes, 2016).

Par ailleurs, l'ancrage territorial de l'alimentation engendre des relations inédites entre ces acteurs et peut entraîner des changements en matière de gouvernance alimentaire (Billion, 2017). J.S.C Wikerke (dans l'article Billion, 2017) propose un nouveau cadrage théorique d'une gouvernance alimentaire

plus territorialisée et intégrée. Il y présente **trois principaux types d'acteurs** (les **acteurs publics institutionnels**, la **société civile** et les **acteurs économiques du marché**) jouant un rôle important dans le système alimentaire et créant des relations entre eux (Billion, 2017) (*Figure 2*). Camille Billion précise qu'il est nécessaire de prendre en compte ce cadre conceptuel de la gouvernance alimentaire territoriale car il permet de mieux comprendre « les enjeux et effets de la territorialisation de l'alimentation » (Billion, 2017).



*Figure 2 : Les trois principaux types d'acteurs de la gouvernance alimentaire territoriale
(Auteur : Emma Girard, adapté de Billion, 2017)*

De plus, le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) ajoute une autre catégorie d'acteurs intervenant dans ces politiques alimentaires ; il s'agit du monde de la recherche (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, 2018).

Pour assurer cette gouvernance territoriale dans le cadre des PAT, plusieurs instances peuvent être créées comme le comité de pilotage (COPIL), le comité de suivi ou des groupes de travail. Ces instances permettent de se répartir les rôles et de travailler sur les divers enjeux de l'alimentation définis par le PAT (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021).

Ainsi, cet état de l'art a permis de mettre en avant le **dispositif PAT** créé par l'Etat en 2014 et qui peut être mobilisé par les collectivités souhaitant s'engager dans une démarche d'alimentation durable. En raison du **caractère transversal de l'alimentation** avec ses six champs d'action, il existe **différents types de PAT**. De plus, l'élaboration des PAT se traduit généralement par la mise en place d'une **gouvernance alimentaire territoriale multi-acteurs**.

1.3. Problématique et hypothèse de recherche

L'état de l'art a permis de déterminer une problématique à laquelle tente de répondre ce projet d'étude. Cette problématique est : **comment se structure l'action publique lorsqu'il s'agit de prendre en compte des enjeux d'alimentation et de préservation de biodiversité dans les politiques alimentaires locales ?** Ces **politiques alimentaires**, notamment par l'intermédiaire du dispositif PAT, sont **hétérogènes** dans leur **contenu** et dans leur **gouvernance** en raison notamment du **caractère transversal de l'alimentation**. C'est pourquoi, une **hypothèse de recherche** est posée et va être étudiée. Cette hypothèse est la suivante : **le contenu des politiques alimentaires locales dépend en partie du mode de coordination entre les acteurs impliqués**. Pour vérifier cette hypothèse et répondre à la problématique, une méthodologie de travail va être déterminée et réalisée.

2. METHODOLOGIE

La méthodologie appliquée à ce projet d'étude repose sur une méthode qualitative. Celle-ci consiste à réaliser des **entretiens semi-directifs** auprès des **acteurs du territoire d'étude du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**, qui mène une transition socio-écologique ainsi qu'une politique alimentaire territoriale. Plusieurs étapes ont été nécessaires avant de réaliser les entretiens semi-directifs. Chaque étape va faire l'objet d'une partie et sera présentée de façon détaillée.

2.1. Recherches sur le territoire d'étude

La première étape a consisté à comprendre le **contexte territorial du terrain d'étude** notamment grâce à des recherches sur les documents de planification. Les caractéristiques géographiques, politiques, agricoles, environnementales du territoire d'étude, ainsi que ses politiques locales ont pu être identifiées. Afin de synthétiser cette phase de recherche, un diagnostic territorial comprenant les caractéristiques et les politiques locales de transition écologique a été réalisé (*Cf Partie 3*).

2.2. Prise de contact des acteurs

L'étape suivante a été d'**identifier les acteurs impliqués dans la politique alimentaire locale** du territoire qui serait pertinent à contacter dans le cadre du projet. Pour cette étape de recherches d'acteurs et de leurs contacts, nous avons pu bénéficier de l'aide de notre directeur de recherche mais également d'une chercheuse participant au projet de recherche ANBIOT. Une liste d'une dizaine d'acteurs a ainsi été réalisée pour le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche sachant que ce sont des acteurs publics, privés ou de la société civile (associations).

Après avoir identifié les acteurs, il a fallu les contacter. La première prise de contact auprès de chaque acteur s'est faite par mail. Celui-ci présentait le projet d'étude, ses objectifs et le souhait de réaliser un entretien semi-directif. Dans certains cas, il a fallu relancer les acteurs soit par mail soit par appel téléphonique afin de parvenir à fixer un rendez-vous pour réaliser l'entretien.

2.3. Réalisation des entretiens semi-directifs

La **méthode qualitative** a été retenue pour ce projet d'étude puisqu'elle permet d'une part de décrire et d'autre part d'avoir des explications plus significatives par rapport au sujet d'étude (Kohn & Christiaens, 2014). En effet, selon Laurence Kohn et Wendy Christiaens, les avantages d'une méthode qualitative sont notamment la « richesse des données collectées » et une « compréhension plus en profondeur du problème étudié » (Kohn & Christiaens, 2014). Il existe différents types de méthode qualitative : entretiens individuels, *focus groups*, observations.... La méthode choisie est l'**entretien semi-directif** puisqu'il repose sur un **échange entre l'enquêté(e) et l'enquêteur** grâce à des **questions ouvertes** et permet d'explorer des hypothèses préalablement définies et qui ne sont pas forcément définitives (Sauvayre, 2013). Ce type d'entretien offre une certaine souplesse et permet à l'enquêté(e) une **liberté de « s'exprimer et de développer ses propres arguments »** (Imbert, 2010), (Sauvayre, 2013). De plus, ce type d'entretien permet de construire progressivement au cours de l'échange une

« **relation de confiance** » qui est essentielle car elle détermine « la richesse et la densité (qualité – authenticité, pertinence) » des informations collectées (Imbert, 2010). Il est toutefois nécessaire de bien préparer l'entretien préalablement pour construire cette relation de confiance, grâce notamment à l'élaboration d'une grille d'entretien.

2.3.1. Réalisation d'une grille d'entretien

Parallèlement à ces deux phases de recherches sur le territoire et les acteurs, une **grille d'entretien** a été élaborée afin de réaliser au mieux les entretiens semi-directifs. Cette grille est composée de quatre grandes parties.

La **première partie** porte sur les **informations factuelles et matérielles de la politique alimentaire locale**. Cette partie va permettre de comprendre les objectifs, les enjeux ainsi que les actions mises en place, notamment celles alliant alimentation et préservation de l'environnement. La **deuxième partie** comprend des questions sur **l'approche et l'origine de la politique alimentaire** ainsi que sur le **dispositif Projet Alimentaire Territorial**. La **troisième partie** repose sur la **gouvernance** de la politique alimentaire territoriale afin de voir et comprendre **l'organisation** et la **coordination des acteurs impliqués**, leurs modalités de travail, les prises de décision dans la politique alimentaire. Enfin, la **dernière partie** repose sur des **questions plus spécifiques et personnelles** pour connaître l'avis de l'enquêté(e) sur le sujet d'étude.

Comme dit précédemment, les questions de la grille d'entretien sont ouvertes pour permettre aux personnes interviewées de s'exprimer librement. Par ailleurs, il est important de noter que la grille d'entretien a évolué au fur et à mesure de la réalisation des entretiens. Certaines questions ont été modifiées, précisées ou reformulées pour faciliter la compréhension des questions pour les enquêté(e)s mais également l'aisance de la conversation. Il a également été nécessaire d'adapter la grille d'entretien en fonction du type d'acteur interviewé : acteur public ou association. La grille d'entretien est disponible en Annexe 2.

Ainsi, les entretiens semi-directifs vont notamment permettre de comprendre comment se structure l'action publique (gouvernance, outils, dispositifs, financements) lorsqu'il s'agit de prendre en compte des enjeux d'alimentation et de préservation de l'environnement (en particulier la biodiversité) dans les politiques alimentaires locales.

2.3.2. Déroulement des entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs se sont réalisés pendant les mois d'octobre, novembre et décembre, et à distance par appel téléphonique ou par visioconférence et duraient entre 30 minutes et 1 heure. Tous les entretiens commençaient par une brève introduction présentant le sujet du projet d'étude, la problématique et les objectifs. Puis, les premières questions reposaient sur la présentation de l'enquêté(e) notamment sur son parcours et ses missions professionnels afin de commencer à créer cette relation de confiance. Ensuite, les premières questions de la grille d'entretien étaient posées et les suivantes étaient adaptées en fonction des réponses de la personne enquêtée.

Le **premier entretien** a été réalisé avec l'**acteur principal de la politique alimentaire du territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**. Cet entretien a été essentiel car il a permis d'avoir une bonne vision de la construction de la politique alimentaire du territoire depuis la création du PNR, de connaître le rôle du parc dans cette politique et également d'avoir des contacts précis des EPCI ayant mis en place le dispositif Projet Alimentaire Territorial.

Au total, **9 entretiens semi-directifs** ont été réalisés. Sur les 9, 7 étaient des acteurs publics et plus précisément des agents de collectivités et les 2 autres étaient des associations (*Tableau 1*).

Tableau 1 : Présentation des acteurs, de leur structure et de leur fonction

Structure/Organisme	Fonction
PNR des Monts d'Ardèche	Responsable Service culture et économie durable
Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	Chargée de mission production fermière, points de vente collectifs, approvisionnement de la restauration collective
Conseil départemental de l'Ardèche	Chargée de mission Transition - DGA Citoyenneté et transition des territoires
Centre d'Initiatives pour valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM 07) – Association	Animatrice Coordinatrice
ADDEAR de l'Ardèche, association de l'agriculture paysanne	Accompagnatrice installation-transmission
Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	Chargée de mission Agriculture et Sylviculture
Communauté de communes Pays de Beaume Drobie	Chargée de mission Urbanisme et Développement Economique
Communauté de communes Rhône Crussol	Directeur du Service Développement Economique
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche	Chargée de mission Projet Alimentaire et Forêt
Centre du développement agroalimentaire	Directrice
INRAE	Directrice de recherche – Sociologue Coordinatrice du projet Fondation de France « L'assiette et le territoire »
D'Ardèche & de Saison	Directeur

Remarque : Concernant les trois derniers acteurs en gris dans le tableau, les entretiens n'ont pas été réalisés par un souci de temps imparti à ce projet. Néanmoins, des lectures de documents ont été effectués sur ces derniers et leurs projets.

Les entretiens réalisés ont tout de même permis de collecter de nombreuses informations et idées nécessaires à l'analyse et à la réalisation du projet d'étude.

2.3.3. Elaboration des comptes-rendus des entretiens

Après chaque entretien, un compte-rendu de celui-ci était réalisé à partir des informations, données et propos collectés par écrit durant l'échange afin d'éviter des oublis et des pertes d'informations. De plus, dans certains cas, des recherches complémentaires ont été effectuées lorsque des éléments avaient été abordés par l'enquêté(e) mais dont je n'avais pas suffisamment de connaissances.

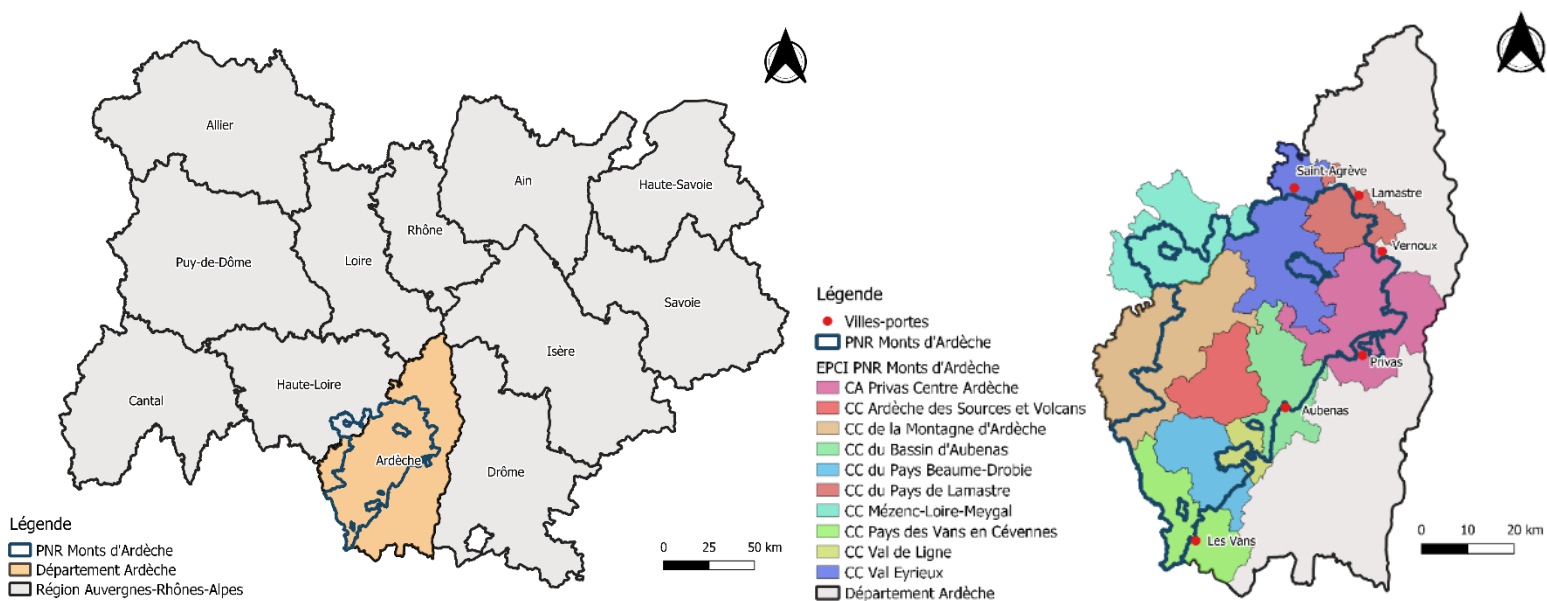
Après avoir vu la méthodologie appliquée à ce projet d'étude, le diagnostic territorial de l'Ardèche va être présenté afin de connaître ses caractéristiques et ses atouts notamment en matière d'agriculture, d'espaces naturels protégés et de politiques locales liées à la transition écologique du territoire.

3. PRESENTATION DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE

Cette partie présente le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche en quatre grandes parties. La première partie aborde les caractéristiques générales du territoire (démographie, géographie et paysages), la deuxième les caractéristiques agricoles, la troisième les espaces naturels protégés et la dernière concerne la politique alimentaire du territoire. Cette phase de recherches et de diagnostic territorial est indispensable puisqu'elle permet de **mieux appréhender le territoire d'étude et ses caractéristiques**, notamment celles relatives à la transition écologique et à la politique alimentaire.

3.1. Présentation générale du territoire

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est situé à l'ouest du département de l'Ardèche et sur le versant sud-est du Massif central dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un Syndicat mixte qui s'étend sur deux départements (Ardèche et Haute-Loire) et qui comprend 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (1 Communauté d'Agglomération et 9 Communautés de communes) dont 147 communes, ce qui représente environ 78 600 habitants. De plus, le territoire couvre une surface de 228 000 hectares (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-b) (*Figure 3*).



*Figure 3 : Cartes de localisation du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
(Auteur : Emma Girard – Source données : OpenStreetMap)*

Ce Parc Naturel Régional a été créé le 9 janvier 2001 par la volonté des élus, agriculteurs, associations et habitants souhaitant développer un **projet de territoire harmonieux** autour des **produits agricoles de qualité**, de la **préservation des paysages naturels** et du **tourisme durable** (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-b). Il a élaboré sa deuxième Charte du Parc en 2013. Il s'agit d'un document obligatoire pour les PNR qui définit les « orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire » pour douze ans (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-c).

Il s'agit d'un **territoire rural de moyenne montagne** qui se caractérise par une **diversité de paysages** entre montagnes, pentes, vallées, plateaux et piémonts allant de 200 à 1 700 mètres d'altitude (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, 2013). **Quatre grands ensembles paysagers** bien distincts selon leur géographie ont été identifiés à l'échelle du territoire du PNR des Monts d'Ardèche, élargie aux Schémas de Cohérence Territoriale de l'Ardèche méridionale et du Centre Ardèche (*Figure 4*). Ils sont les suivants :

- **La Montagne** (rouge sur la carte)

Cet ensemble paysager se situe principalement au nord-ouest du territoire. Il représente la première marche du Massif central (entre 1000 et 1700 m d'altitude) et se caractérise par un vaste plateau vallonné. En effet, ses paysages sont composés de suc, de prairies et de forêts.

- **Les Pentes** (vert sur la carte)

Cet ensemble paysager représente environ deux-tiers du territoire et se caractérise par des versants plus ou moins escarpés des vallées de la Montagne, formant le contrefort du Massif central. Cet espace située entre 400 et 1000 m d'altitude est isolé et difficile d'accès.

- **Les Piémonts** (jaune sur la carte)

Cet ensemble paysager, situé entre 200 et 400 m d'altitude, correspond aux zones urbaines et périurbaines dans la partie est du territoire.

- **Les plaines et les fonds de vallée** (bleu sur la carte)

Cet ensemble paysager s'étend à environ 200 m d'altitude. Il correspond à l'Arc albenassien représentant la véritable « colonne vertébrale » de l'Ardèche en raison des aménagements classiques

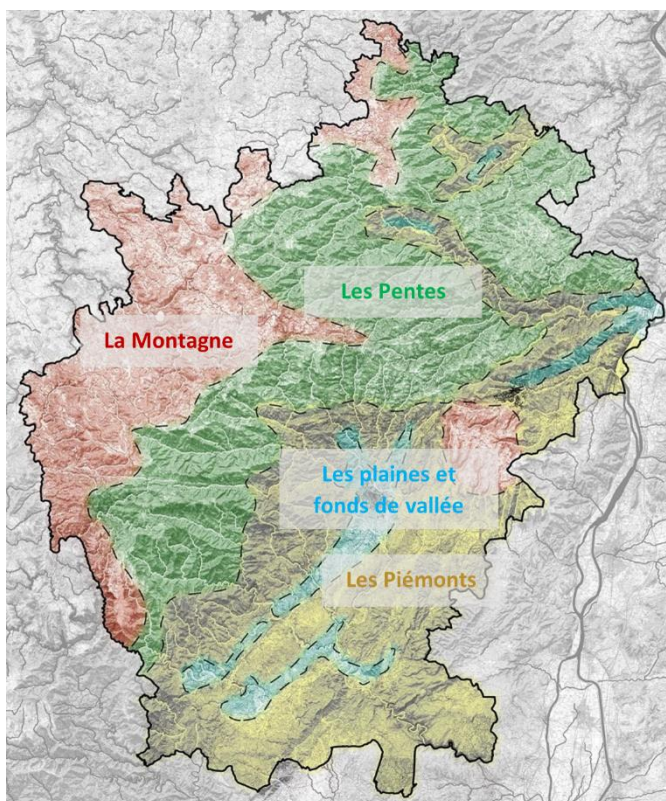


Figure 4 : Carte des quatre ensembles paysagers du Parc Naturel des Monts d'Ardèche

(Source : Diagnostic Ensembles Paysagers du PNR des Monts d'Ardèche)

du périurbain français. Cet espace est marqué par la segmentation fonctionnelle des activités avec des zones résidentielles, commerciales, et d'activités économiques (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2017).

Chacun de ces quatre grands ensembles paysages comprend des spécificités ce qui a permis d'identifier 17 unités paysagères dont six sont présentes sur le territoire du PNR des Monts d'Ardèche. Ces **six unités paysagères** sont les suivantes (Figure 5) :

- Les Boutières ;
- Le Plateau de Vernoux ;
- Mézenc-Gerbier-Suc ;
- La Haute Cévenne ;
- La Cévenne méridionale ;
- Le Piémont cévenol.

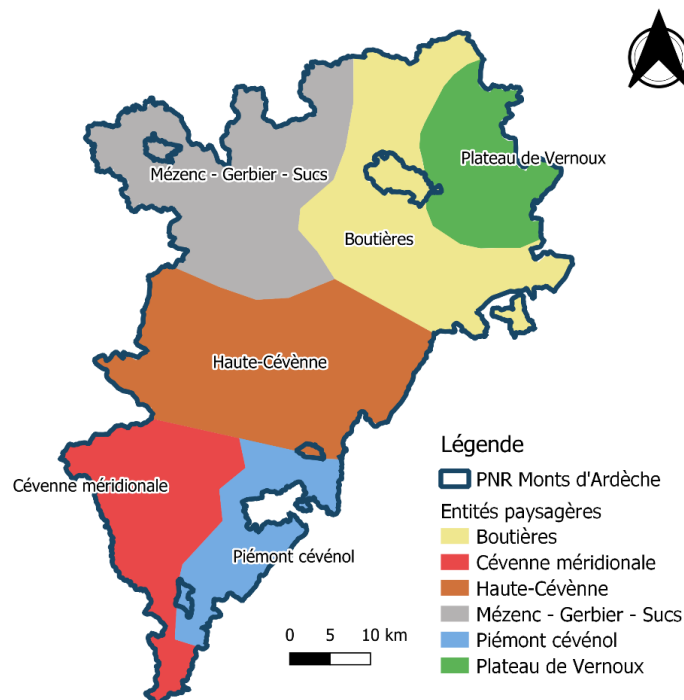


Figure 5 : Carte des six entités paysagères du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
(Auteur : Emma Girard – Source : OpenStreetMap)

Il est également important de s'intéresser à l'**occupation des sols du territoire**. Pour cela, le code Corine Land Cover (2012) a permis de réaliser la carte d'occupation des sols du PNR des Monts d'Ardèche (Figure 6). Cette carte montre qu'il s'agit d'un territoire avec de **nombreux espaces naturels notamment forestiers** (vert sur la carte) et **agricoles** (jaune et orange sur la carte), qui reste **peu urbanisé** (rouge sur la carte). Les **forêts** (feuillus, conifères, mixtes) **représentent environ 55% du territoire**. Les **espaces agricoles** se caractérisent notamment par des **prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole**, des systèmes culturaux et parcellaires complexes et des **vignobles**. Ils sont situés principalement au nord-ouest et au sud-est du territoire du PNR.

Légende

Corine Land Cover (2012)

Tissu urbain discontinu	
Equipements sportifs et de loisirs	
Terres arables hors périmètres d'irrigation	
Vignobles	
Vergers et petits fruits	
Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	
Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	
Forêts de feuillus	
Forêts de conifères	
Forêts mélangées	
Pelouses et pâturages naturels	
Landes et broussailles	
Végétation sclérophylle	
Forêt et végétation arbustive en mutation	
Roches nues	
Végétation clairsemée	
Plans d'eau	

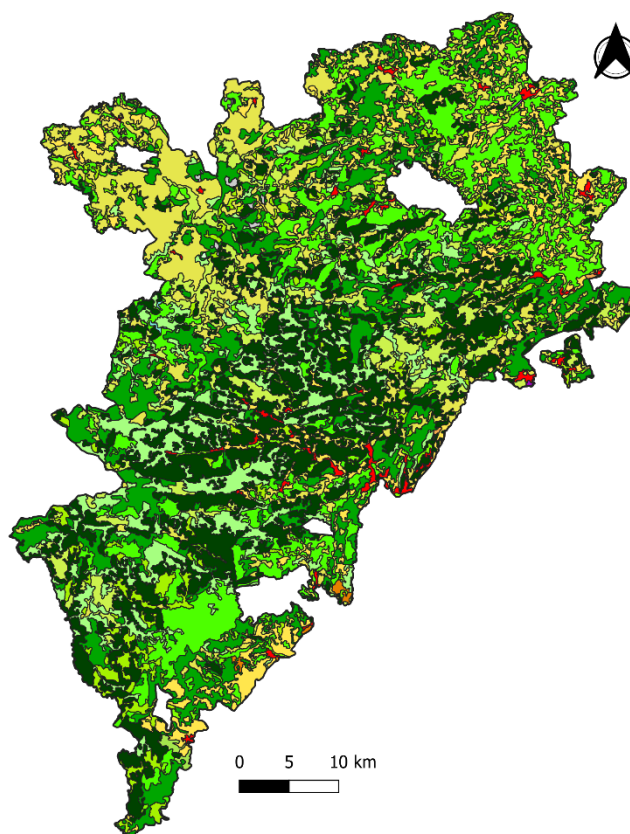


Figure 6 : Carte de l'occupation des sols du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

(Auteur : Emma Girard – Source : Corine Land Cover, 2012)

De plus, le territoire du PNR des Monts d'Ardèche se situe à un **carrefour bioclimatique** entre les influences atlantiques, continentales et méditerranéennes. Le relief contrasté, le climat diversifié et les substrats géologiques très variés de ce territoire permettent une **richesse de milieux naturels** (volcans, prairies méditerranéennes, landes subalpines, forêts sèches de chênes verts, hêtraies montagnardes, tourbières, châtaigneraies...). Cette diversité d'habitats naturels permet d'accueillir **une biodiversité riche et remarquable**. Le territoire se caractérise également par un **riche patrimoine culturel et bâti** avec des ouvrages agricoles (séchoirs à châtaignes, moulins) et industriels.

Malgré les contraintes naturelles du territoire, les activités humaines, notamment l'**agriculture**, se sont tout de même développées. En effet, l'agriculture traditionnelle a façonné les paysages, l'identité du territoire et l'économie locale ce qui a permis d'ancrer une **culture rurale forte** (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, 2013).

Après avoir fait une présentation générale du PNR des Monts d'Ardèche, la prochaine partie va se concentrer sur l'agriculture du territoire et ses principales caractéristiques.

3.2. Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : un territoire agricole diversifié et contrasté

L'agriculture couvre **22% du territoire** soit **40 626 hectares de Surface Agricole Utile (SAU)** pour 1 411 exploitations agricoles. 20% de la SAU se trouve en agriculture biologique et 90% en prairies, pelouses et landes basses ce qui témoigne d'une **activité pastorale importante**. De plus, quatre Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) sont présentes sur le territoire avec le Fin gras du Mézenc, le Picodon, la Châtaigne de l'Ardèche, la Lentille verte du Puy (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-d).

Les contraintes naturelles (pentes, climat rigoureux, pierrosité) complexifient les pratiques de l'agriculture qui est diversifiée sur le territoire. Les **six unités paysagères** vues précédemment conditionnent des **pratiques et des productions agricoles différentes** (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-d). Ainsi, **quatre entités agricoles** correspondant à des **bassins de vie du territoire** ont pu être identifiés :

- **Nord du territoire** : régions des Boutières et du Plateau de Vernoux

Les surfaces fourragères sont dominantes et l'agriculture est très **extensive** et repose sur **l'élevage mixte à dominante d'ovins**. Le **châtaignier**, les petits fruits (sauvages ou cultivés), ainsi que le **maraîchage**, complètent souvent des systèmes de production diversifiés. Une **diversité de milieux** est présente au sein de ces régions avec des **pentes mixtes de landes et de châtaigneraies** et des **milieux de pâturage** plus plats comme le plateau de Vernoux. La transformation comprend quatre ateliers « animaux » et trois ateliers « végétaux ». La **densité de commerces alimentaires** est **moyenne** dans cette région et **cinq points de vente collectifs**⁶ sont présents.

- **Nord-Ouest du territoire** : région du Suc autour du mont Mézenc et du Gerbier de Jonc

Il s'agit principalement d'une **région d'élevage mixte à dominante bovine** basée sur des pâturages naturels d'altitude et sur une occupation extensive de l'espace. On retrouve sur ce secteur l'AOP Fin Gras du Mézenc. La **polyculture** est également une production agricole dominante dans cette région. Concernant la transformation, un atelier « animaux » est présent et la distribution se caractérise par une **faible densité de commerces** avec qu'un seul point de vente collectif.

- **Centre du territoire** : région de la Haute-Cévenne

L'agriculture représente une **faible emprise spatiale** dans cette région. La **polyculture** et **l'élevage** extensif des **ovins** sont les principales productions agricoles. Les cultures de châtaignes et de fruits sont également présents dans cette région. La transformation comprend un atelier « animaux » et cinq ateliers « végétaux ». La **densité de commerces** dans cette région est **forte** avec des circuits de commercialisation mixtes (circuits courts et longs) dont trois points de vente collectifs.

⁶ Les points de vente collectifs correspondent à des groupements d'agriculteurs (entre 10 et 25) qui s'organisent pour commercialiser ensemble et de façon directe leurs produits fermiers dans un magasin. (*Chambre d'Agriculture de l'Ardèche*)

- **Sud du territoire** : régions de la Cévenne Méridionale et du Piémont cévenol

Les conditions du sud du territoire sont plus favorables aux cultures. C'est pourquoi, l'**agriculture** est plus « **intensive et conventionnelle** » avec des **pratiques de cultures**. L'**olivier** est cultivé en bas de la montagne cévenole et les **vignes** sont cultivées en terrasses comme le Chatus (cépage emblématique des Cévennes) et couvrent une part importante du piémont. La transformation comprend un seul atelier « végétaux » et la distribution se caractérise par une **forte densité de commerce** avec notamment trois points de vente collectifs (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2020a).

La figure ci-dessous synthétise les types d'agriculture et les productions agricoles dominantes pour chaque entité agricole du PNR des Monts d'Ardèche (Figure 7).

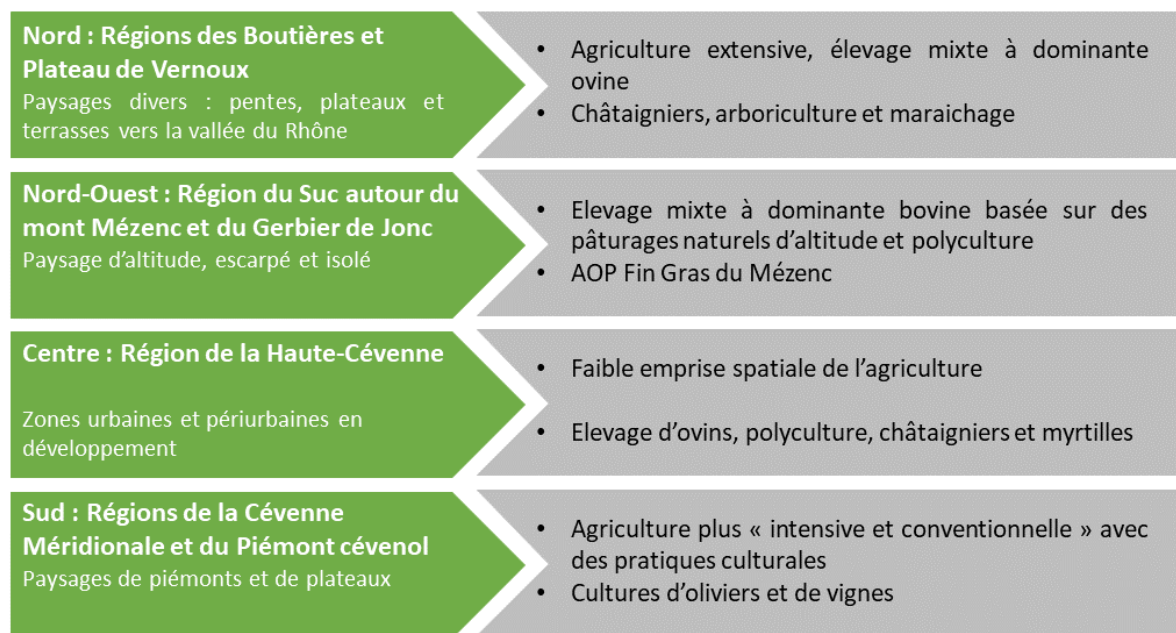


Figure 7 : Synthèse des types d'agriculture et des productions agricoles en fonction des différentes entités agricoles du PNR des Monts d'Ardèche
(Auteur : Emma Girard)

Le territoire se caractérise également par un **maillage de dispositifs de circuits courts**, notamment grâce aux points de vente collectifs vus précédemment. En effet, l'Ardèche est un territoire pionnier dans l'histoire des circuits courts avec plus d'un tiers des exploitations agricoles qui pratiquent ce dispositif (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2020a).

De plus, l'agriculture du territoire doit faire face à **plusieurs enjeux** qui sont de **lutter contre** :

- L'**urbanisation**, l'**artificialisation** et le **boisement des terres agricoles** : perte de 50% des terres arables et entre 15 à 30% des Surfaces Toujours en Herbe (STH) en 20 ans
- La **déprise agricole** et la perte de capital humain :
 - Perte de 34% des petites exploitations agricoles entre 2000 et 2010 ;
 - Les petites exploitations agricoles disparaissent au profit des plus grandes, qui s'agrandissent (+30% SAU).

- **Les impacts du changement climatique :**
 - L'Ardèche se situe à un carrefour climatique ce qui la rend vulnérable au changement climatique ;
 - L'eau est une ressource particulièrement limitante ;
 - La plupart des agriculteurs n'ont pas encore les techniques et la capacité de réaction nécessaires pour faire face à ces risques climatiques (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2020a).

Par ailleurs, le PNR des Monts d'Ardèche mène différents projets liés à l'agriculture. Il réalise une **politique de soutien à l'élevage pastoral** à travers l'élaboration d'un **Plan Pastoral Territorial (PPT)**, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Ce plan permet notamment d'accompagner l'organisation collective des éleveurs et les pratiques pastorales pour la préservation des espaces naturels.

Le PNR soutient aussi les filières agricoles spécifiques au territoire et proposant des produits de qualité (l'AOP Fin Gras du Mézenc, l'AOP Picodon, l'Agneau d'Ardèche...).

Enfin, il a également mis en place un **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC)**, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les trois Communautés de communes du plateau ardéchois et les associations de protection de la nature. Ce projet repose sur une durée de cinq ans dont la version actuelle correspond à la deuxième (2015-2021). Il vise à **considérer** « la **biodiversité** comme une **ressource contribuant** à la **compétitivité des systèmes agricoles locaux** » (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2015). C'est pourquoi, il permet d'accompagner les agriculteurs du territoire à mener des **pratiques agricoles favorables** à la **préservation de la biodiversité** et de la **qualité de l'eau** grâce à la mise en œuvre de **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)**. Lors de la première version (2008-2013) de ce plan, environ 150 exploitations et 4 800 hectares ont bénéficié de ces MAET pour préserver les processus écologiques des milieux naturels : zones humides, prairies naturelles, landes... (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2015).

3.3. Un territoire avec de nombreux espaces naturels protégés et une biodiversité remarquable

Le PNR abrite neuf sites Natura 2000 et cinq Espaces Naturels Sensibles, dont le patrimoine naturel illustre la diversité géologique et climatique du territoire (*Tableau 2 et Figure 8*). La surface totale des sites Natura 2000 est de 43 231 hectares et celle des ENS est de 36 961 hectares. Ainsi, la surface totale pour les **espaces naturels protégés** est de **80 192 hectares** ce qui représente **35% du territoire du PNR**.

Tableau 2 : Présentation des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du PNR des Monts d'Ardèche

Sites Natura 2000	
FR8201670	Cévennes ardéchoises
FR8201661	Landes et forêts du bois des Bartres
FR8201666	Loire et ses affluents
FR8301076	Mézenc
FR8201660	Plateau de Montselgues
FR8201664	Secteur des suc
FR8201667	Tourbières du plateau de Saint-Agrève
FR8201658	Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents
FR8202007	Vallées de la Beaume et de la Drobie

Espaces Naturels Sensibles
Beaume et Drobie
Boutières
Monts Gerbier et Mézenc
Plateau de Montselgues
Tanargue et Borne

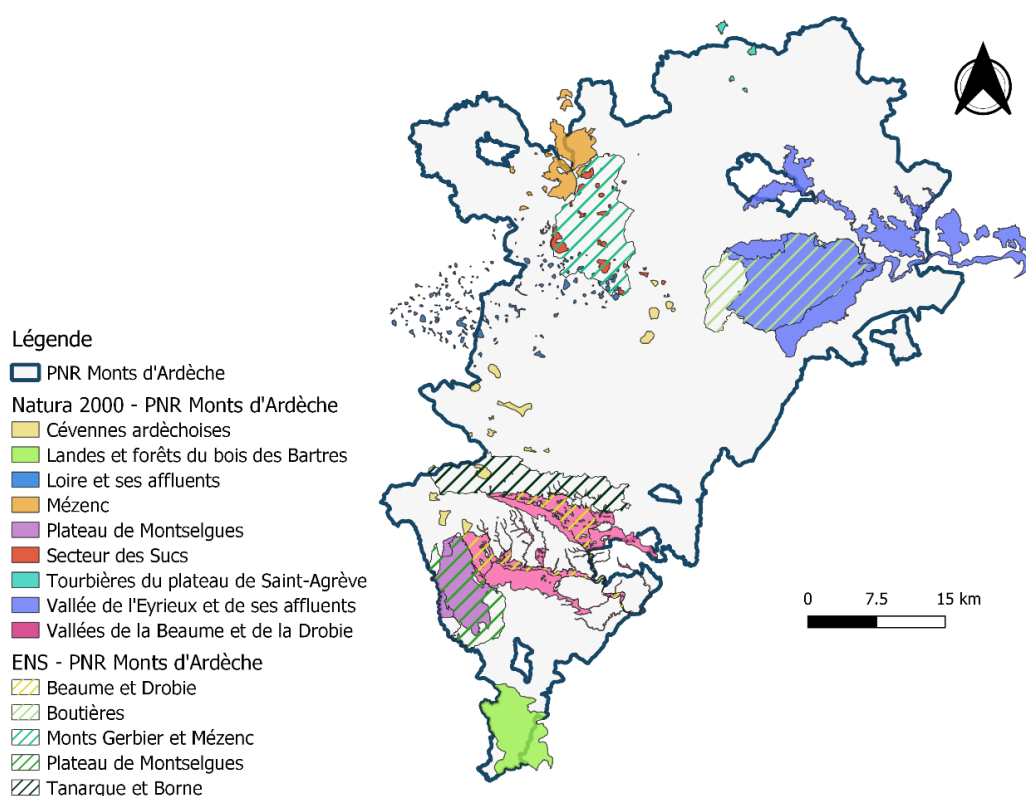


Figure 8 : Carte des sites Natura 2000 et des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire du PNR des Monts d'Ardèche

(Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)

Comme nous pouvons le voir sur la carte, les périmètres de certains sites Natura 2000 et ENS se superposent. Leur gestion a donc été confiée à une collectivité unique. En effet, le document d'objectifs pour les sites Natura 2000 et le document de programmation pour les ENS ont été assemblés afin de ne former qu'un document unique de gestion (DOCUGE) (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-e).

Ainsi, le **PNR** est **chargé de l'animation de trois sites Natura 2000/ENS** (Figure 9) :

- Le site Natura 2000 et ENS « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents Boutières »
- Le site Natura 2000 et ENS « Secteur des sucs Gerbier et Mézenc »
- Le site Natura 2000 « Tourbières du Plateau de Saint Agrève »

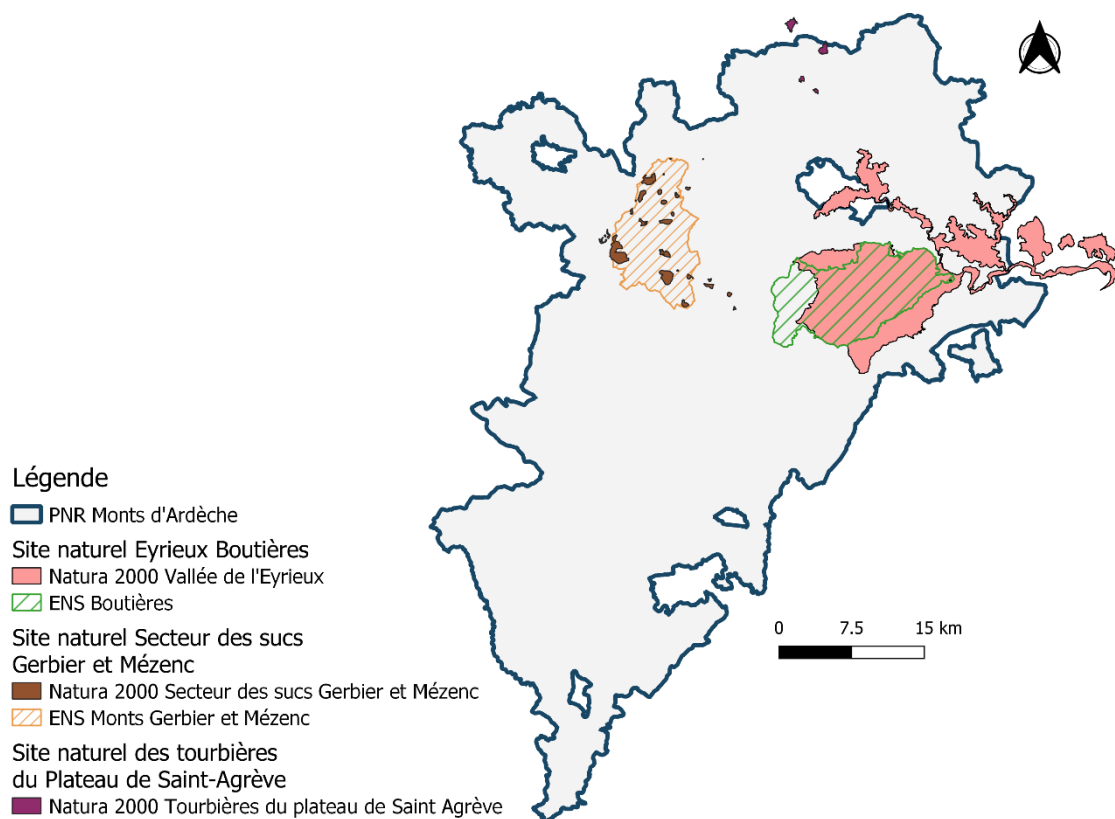


Figure 9 : Carte des trois sites naturels dont la gestion est assurée par le PNR des Monts d'Ardèche
(Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)

Le PNR assure des **missions de gestion**, de **préservation** et de **valorisation des milieux naturels** pour l'ensemble des sites. De plus, chaque site possède son propre document de gestion comprenant les objectifs et les actions à mettre en place pour leur préservation. Le tableau ci-dessous synthétise pour chaque site naturel géré par le PNR (*Tableau 3*) :

- La surface totale (en ha) ;
- Milieux naturels ;
- Espèces remarquables ;
- Objectifs de gestion alliant préservation de la biodiversité et agriculture ;
- Actions répondant à ces objectifs de gestion.

Tableau 3 : Synthèse des trois sites naturels dont la gestion est assurée par le PNR des Monts d'Ardèche

	Site naturel Eyrieux Boutières	Site naturel Secteur des sucus Gerbier et Mézenc	Site naturel des tourbières du Plateau de Saint-Agrève
Surface totale (en ha)	32 470 ha dont : • 20 330 pour le site Natura 2000 • 12 140 pour l'ENS	14 110 ha dont : • 5 160 pour le site Natura 2000 • 8 950 pour l'ENS	181 ha
Milieus naturels	Grande diversité de milieux : plateaux, landes, forêts, gorges, zones humides, falaises...	Mosaïque de paysages : pelouses, landes, hêtraies et éboulis siliceux, volcans, tourbières et sources (<i>source de la Loire</i>)	Divers paysages et habitats naturels : prairies, forêts mixtes et de résineux, marais, tourbières et zones humides
Espèces remarquables	90 espèces patrimoniales et 70 espèces floristiques remarquables : • Le Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) • L'Epipactis du Castor (<i>Epipactis fibri</i>)	Faune et flore typiques des massifs montagneux de haute-montagne : • Le papillon Apollon (<i>Parnassius apollo</i>) • Le Lycopode des Alpes (<i>Diphasiastrum alpinum</i>)	Faune riche en papillons (le Damier de la Succise : <i>Euphydryas aurinia</i>), reptiles (Triton palmé : <i>Lissotriton helveticus</i>) et en amphibiens (Crapaud Sonneur à ventre jaune). Flore rare et typique des tourbières : Rossolis à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>), l'Orchis tacheté (<i>Dactylorhiza maculata</i>)
Objectifs de gestion alliant préservation de la biodiversité et agriculture	« Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés »	« Maintenir en bon état de conservation les pelouses, prairies et landes remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement »	Mettre en place des Mesures Agro-Environnemental et Climatiques (MAEC)
Actions alliant préservation de la biodiversité et agriculture	Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de de milieux ouverts (landes) Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique , raisonnée et/ou autres pratiques alternatives	Travaux de réouverture mécaniques et/ou manuels des milieux abandonnés Restauration et entretien des myrtilleiraies	Aider les agriculteurs à mettre en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les zones humides, prairies fleuries et les milieux en gestion pastorale.

Chaque site naturel est présenté plus précisément en Annexe 3 avec les espèces remarquables et les objectifs de gestion de chaque site.

Ainsi, sur les **trois sites naturels** dont la gestion est assurée par le PNR, nous retrouvons au moins un **objectif de gestion décliné en actions alliant pratique de l'agriculture et préservation des espaces naturels**.

3.4. L'émergence d'une transition alimentaire au sein du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

En 2019, le PNR des Monts d'Ardèche s'est lancé dans une **démarche de transition alimentaire** sur son territoire. Il a réalisé avec le bureau d'études Terralim/Terro un **diagnostic du système alimentaire** à l'échelle du département de l'Ardèche.

Le diagnostic du système alimentaire a révélé que le territoire ardéchois peut impulser sa transition alimentaire grâce à de nombreux atouts et opportunités. Malgré les contraintes naturelles du territoire (pente, climat, pierrosité...), l'Ardèche présente tout de même une **grande diversité de paysages agricoles** permettant une **agriculture de proximité**, de **qualité** et **ancrée dans son territoire**. La promotion d'une **forte identité du territoire** notamment en matière d'alimentation est un atout favorisant la « culture du local ». De plus, le territoire présente un **tissu dense de structures alimentaires** de production, transformation et distribution permettant une complémentarité des circuits courts et longs.

Cependant, des **faiblesses et menaces** sont à prendre en compte comme la question de l'**accès pour tous les habitants** du territoire à une **alimentaire locale et saine** en raison du **faible pouvoir d'achat** des ménages ardéchois. Le dynamisme agricole sur le territoire est menacé par la **déprise agricole** et l'**agrandissement** des **surfaces agricoles utiles**. Par ailleurs, les exploitations agricoles vont devoir s'adapter aux **menaces et aléas** du **changement climatique** qui vont impacter le territoire. L'**absence de dispositif de gouvernance alimentaire** locale en raison de la difficulté d'impliquer tous les acteurs du territoire, notamment associatifs, est une autre faiblesse de la transition alimentaire. Cela est en partie liée au fait que la prise en compte de l'alimentation dans les politiques publiques locales est encore peu présente et hétérogène selon les EPCI (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2020a).

La figure ci-dessous synthétise l'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces du système alimentaire du territoire ardéchois (*Figure 10*).

Atouts	Faiblesses
• Grande diversité de paysages agricoles • Agriculture de proximité et de qualité • Forte identité du territoire en matière d'alimentation → « culture du local » • Complémentarité entre circuits courts et longs	• Faible pouvoir d'achat des ménages • Absence de dispositif de gouvernance alimentaire locale • Territoire rural : faible densité de population → marché de consommation « limité »

Opportunités	Menaces
- Gouvernance alimentaire locale → motivation et implication des acteurs sur les enjeux alimentaires - Résilience de la production agricole locale → préserver la diversité agricole et renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique - Accès à tous à une alimentation durable → levier de la restauration collective	- Dynamisme agricole menacé - Prise en compte de l'alimentation dans les politiques publiques locales encore faible

Figure 10 : Synthèse AFOM du système alimentaire du territoire ardéchois
(Auteur : Emma Girard – Source : Diagnostic du système alimentaire ardéchois)

Le PNR des Monts d'Ardèche a fait le choix de ne pas élaborer de Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle de son territoire. En effet, le territoire du PNR « n'est pas homogène et unitaire » car il fait face à des contraintes géographiques et topographiques puisque c'est « une succession d'une quarantaine de vallées » (*Responsable du Service Culture et Economie durable du PNR des Monts d'Ardèche*). Les quatre principaux bassins de vie et de consommation identifiés à l'échelle du territoire sont hétérogènes puisqu'ils diffèrent dans leur fonctionnement et leur projet de territoire. Ainsi, l'échelle du PNR n'était pas pertinente pour élaborer un PAT.

Ce diagnostic du territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a permis de mettre en avant un certain nombre d'éléments. Ce **territoire rural**, contraint notamment par le **relief** et le **climat**, présente tout de même une **diversité de paysages agricoles** favorisant une **agriculture de proximité** et **respectueuse de l'environnement** notamment dans les **nombreux espaces naturels protégés** (35% du territoire). Une synthèse de ce diagnostic comprenant les caractéristiques générales, géographiques, paysagères, agricoles, naturelles et les principales politiques locales en lien avec l'agriculture et l'alimentation, est présentée dans le tableau ci-dessous (*Tableau 4*).

Tableau 4 : Synthèse du diagnostic du territoire du PNR des Monts d'Ardèche

Caractéristiques générales	<u>Type de collectivité</u> : Parc Naturel Régional (Syndicat mixte) 147 communes 10 EPCI (9 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération) 2 départements : Ardèche et Haute-Loire <u>Région</u> : Auvergne-Rhône-Alpes
Caractéristiques géographiques et paysagères	Territoire rural de moyenne montagne : - Environ 78 600 habitants 228 000 hectares - Faible densité de population : 34,5 habitants/km² - Qualité et diversité des patrimoines naturels, paysagers et culturels - Contraintes naturelles (climat rigoureux, pente, pierrosité) 4 grands ensembles paysagers : montagnes, pentes, plaines et vallées, et piémonts

Caractéristiques agricoles	Agriculture : • 22% du territoire • 1411 exploitations agricoles (EA) • Agriculture biologique = 20% de la Surface Agricole Utile (SAU) • Forte diversité des paysages agricoles • Châtaigniers et élevage ovin : composantes dominantes • Nombreux dispositifs de circuits courts et de points de vente collectifs
Espaces naturels protégés	Espaces naturels protégés : • 35% du territoire • 9 sites Natura 2000 et 5 Espaces Naturels Sensibles PNR, structure animatrice des sites suivants : • Site Natura 2000 et ENS « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents Boutières » • Site Natura 2000 et ENS « Secteur des sucus Gerbier et Mézenc » • Site Natura 2000 « Tourbières du Plateau de Saint Agrève »
Projets liés à l'agriculture et à la préservation de l'environnement	Mise en place sur le territoire : • D'un Plan Agro Environnemental et Climatique (PAEC), en partenariat avec les 3 communautés de communes du Plateau ardéchois et la Chambre d'Agriculture (2015-2021). <i>Objectif</i> : mener des pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau <i>Enjeu</i> : considérer la biodiversité comme une ressource contribuant à la compétitivité des systèmes agricoles locaux • D'un Plan Pastoral Territorial, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (2018-2023) <i>Objectif</i> : Accompagner et soutenir les pratiques pastorales pour la préservation des espaces naturels
Démarche de transition alimentaire	Démarche de transition alimentaire coconstruite par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, le Département de l'Ardèche, la Chambre d'Agriculture et le Centre de Développement agro-alimentaire <i>Objectif</i> : connaître le niveau de résilience du système alimentaire à l'échelle du département

Les entretiens réalisés vont permettre de compléter ce diagnostic territorial, notamment sur la partie politique alimentaire du territoire et également de comprendre l'organisation des acteurs impliqués dans cette politique.

4. RESULTATS ET ANALYSE DES ENTRETIENS

Cette partie présente l'analyse des résultats obtenus à partir des entretiens réalisés et des documents issus des entretiens sur les actions de la politique alimentaire et des Projets Alimentaires Territoriaux du territoire de l'Ardèche.

4.1. Un changement d'approche de la prise en compte de l'alimentation sur le territoire

Pendant une quinzaine d'années, depuis sa création en 2001 jusqu'en 2018, la politique alimentaire du PNR reposait sur l'**accompagnement des filières agricoles et emblématiques du territoire** puisque le territoire réalisait des actions de :

- Structuration des filières : châtaigne, élevage notamment pastoral ;
- Promotion des produits agricoles locaux et de qualité ;
- Soutien direct aux agriculteurs du territoire grâce à des aides financières à l'investissement, à l'aménagement des espaces pastoraux, au gyrobroyage, aux clôtures....

Après ces 15 ans, le PNR aborde une **nouvelle réflexion sur l'approche de l'alimentation** liée en partie à l'**émergence** de la **question alimentaire au niveau institutionnel** (Loi EGalim, Projets Alimentaires Territoriaux), au **niveau de la Fédération des PNR** (travaux Alimentation et Territoire), et au **niveau sociétal** avec le foisonnement de nombreuses initiatives sur la « transition » des systèmes alimentaires (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-a). Par conséquent, le PNR a décidé de se saisir de l'alimentation qui est un domaine très transversal pour construire une stratégie prenant en compte diverses problématiques liées à l'alimentation (accès au foncier, filières agricoles, promotion des produits, accessibilité sociale, éducation à l'alimentation...).

Le cheminement de l'élaboration de la politique alimentaire du territoire à partir de 2018 jusqu'à aujourd'hui a été retracé sous forme de frise chronologique en indiquant les étapes importantes (*Figure 11*). Chaque étape va être présentée dans les parties suivantes.

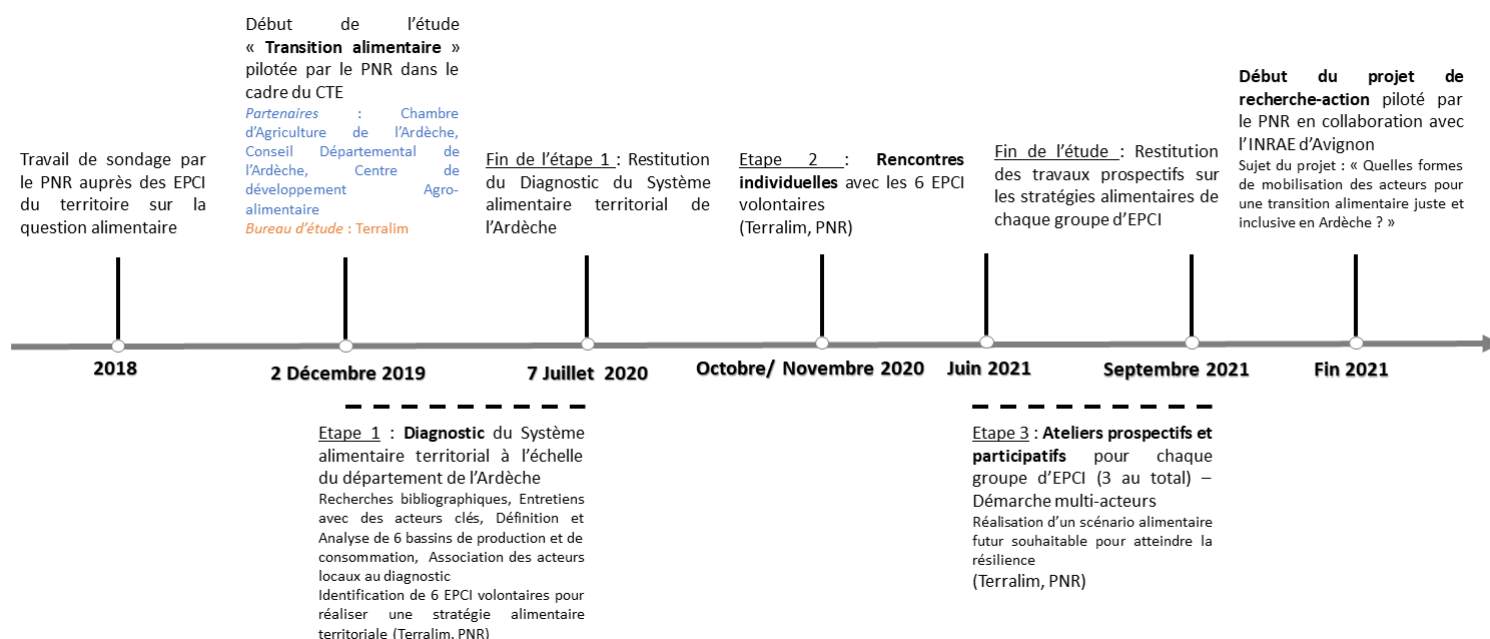


Figure 11 : Cheminement de l'élaboration de la politique alimentaire du PNR des Monts d'Ardèche
(Auteur : Emma Girard)

En 2018, le Parc a mené un travail de sondage auprès des EPCI du territoire sur la question de l'alimentation. Le résultat étant que pour la plupart des EPCI, l'enjeu alimentaire n'était pas un enjeu important à prendre en compte dans leurs stratégies territoriales.

4.2. Le PNR : sensibilisateur et impulseur d'une dynamique alimentaire territoriale

Cette partie présente l'action « transition alimentaire » pilotée par le PNR ainsi que ses conséquences sur la politique alimentaire du territoire.

4.2.1. Le PNR : pilote de l'action « transition alimentaire »

Entre 2019 et 2021, en partenariat avec le Département de l'Ardèche, la Chambre d'Agriculture et le Centre de Développement agro-alimentaire, le Parc a été pilote d'une action de **transition alimentaire** dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique du Département. Les objectifs de cette action sont de **connaître le niveau de résilience du système alimentaire** à l'échelle du département de l'Ardèche et **d'impulser des dynamiques sur l'alimentation dans les territoires** des EPCI. Pour réaliser cette action, le PNR a mandaté le bureau d'études Terralim/Terro.

Cette action s'est déroulée en différentes étapes :

- Phase de **diagnostic du système alimentaire** territorial à l'échelle du département – Décembre 2019 à Juillet 2020 ;
- Phase de **rencontres individuelles** avec les 6 EPCI volontaires – Septembre/Octobre 2020 ;
- Phase d'**ateliers prospectifs et participatifs** par territoire – Avril 2021 à Octobre 2021.

Le phasage initialement prévu de cette action a été bousculé et modifié en raison des périodes de confinement liées à la crise sanitaire.

4.2.2. Présentation des étapes de l'action « transition alimentaire »

Le diagnostic a permis d'**identifier** des **EPCI** qui avaient « une appétence pour ces questions alimentaires » dont le PNR souhaitait les accompagner jusqu'à l'**élaboration** d'une **stratégie alimentaire de leur territoire** (*Responsable du Service Culture et Economie durable du PNR des Monts d'Ardèche*). Ainsi, **six EPCI** ont été identifiés :

- CC Rhône Crussol ;
- CC Gorges de l'Ardèche ;
- CC du Bassin d'Aubenas ;
- CC Val de Ligne ;
- CC du Pays Beaume-Drobie ;
- CC Pays des Vans en Cévennes.

Les quatre derniers EPCI se situent sur le territoire du PNR.

La deuxième étape concernait la mise en place de réunions individuelles entre les partenaires⁷ de l'action transition alimentaire et chaque EPCI volontaire. Le résultat de cette étape a été la création de trois groupes d'EPCI afin d'élaborer une stratégie alimentaire pour chaque groupe.

Ces trois groupes d'EPCI sont les suivants (*Figure 12*) :

- Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne (*Bleu sur la carte*) ;
- Communautés de communes des Gorges de l'Ardèche, du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes (*Vert sur la carte*) ;
- Communauté de commune Rhône Crussol et Communauté d'Agglomération Arche Agglo : situées en dehors du périmètre du PNR (*Orange sur la carte*).

⁷ Les partenaires de cette action sont : le PNR des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental et le Centre de Développement agro-alimentaire

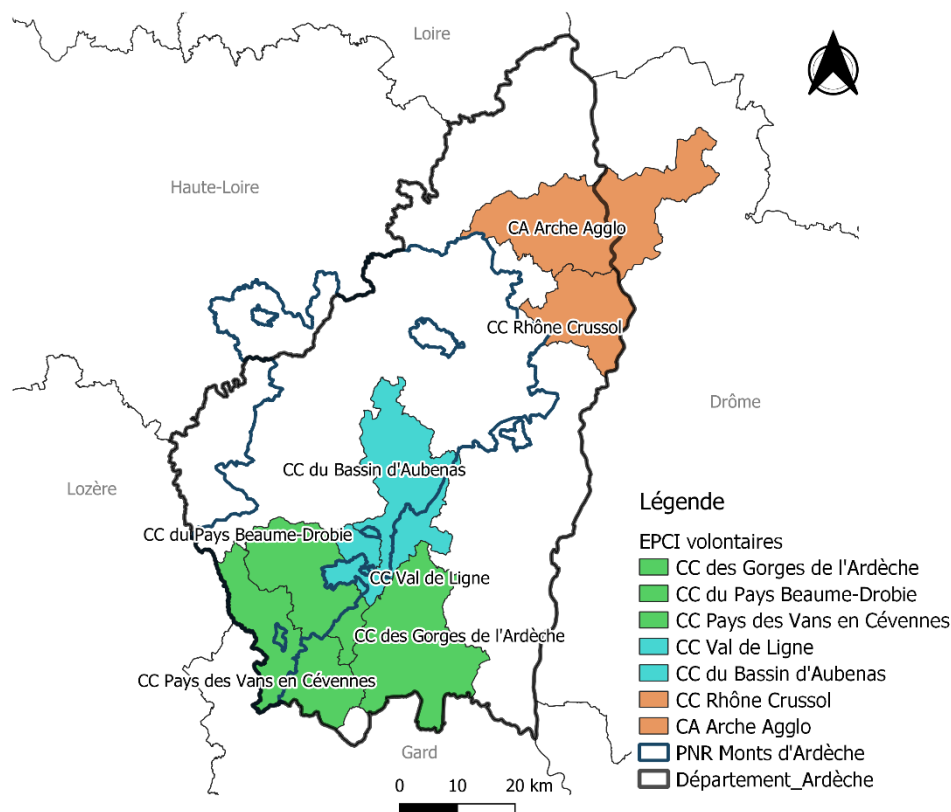


Figure 12 : Carte des trois groupes d'EPCI volontaires à l'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale (Auteur : Emma Girard – Source : OpenStreetMap)

La troisième étape était la réalisation d'**ateliers prospectifs** et **participatifs** menés pour chaque groupe d'EPCI vu précédemment.

Ces ateliers portaient sur le thème de l'alimentation avec ses six dimensions. Ils ont permis de faire **émerger des scénarii sur les « futurs » alimentaires souhaitables et adaptés** aux réalités propres de chaque territoire. Ils reposaient sur une **démarche multi-acteurs** puisque le PNR a établi préalablement une typologie d'acteurs et a fait en sorte que chaque catégorie d'acteurs soit représentée pour chaque secteur d'EPCI. Les catégories d'acteurs sont les suivantes :

- Acteurs institutionnels ;
- Collectivités ;
- Chambre consulaire ;
- Elus locaux des communes et des EPCI ;
- Elus agricoles représentants des institutions (personnes mandatées) ;
- Acteurs économiques : directeur de la GMS, directeur de la coopérative, personnes de l'artisanat... ;
- Acteurs sociaux : la Banque Alimentaire, CCAS... ;
- Acteurs liés au tourisme ;
- Acteurs associatifs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'aide alimentaire, de l'environnement, de la santé... ;
- Structures d'éducation (collèges, lycées...) ;

- Citoyens du territoire intéressés par cette question alimentaire : agriculteurs, chefs de cantines qui ont l'habitude de travailler avec des produits locaux... ;
- Chercheurs.

Ainsi, lors de chaque atelier réalisé **pour les trois groupes d'EPCI, l'ensemble des catégories d'acteurs** citées ci-dessus, **étaient présentes** ce qui représentait entre 40 et 50 personnes. Toutefois, le nombre d'acteurs a dû être limité en raison de la crise sanitaire.

Pour le groupe des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne, des acteurs économiques, sociaux, touristiques, des structures d'éducation en lien avec l'alimentation, ainsi que diverses associations étaient présents (agriculture, alimentation, aides alimentaire et sociale, santé et sport, citoyens...). La liste détaillée des personnes présentes est indiquée en Annexe 4.

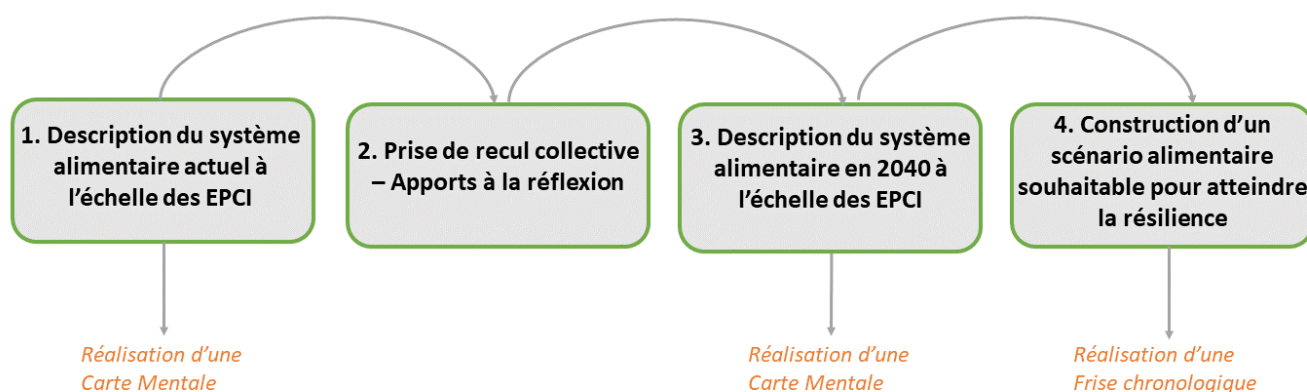
Pour le groupe de l'Ardèche du Sud composé de trois EPCI, ce nombre restreint n'a permis d'avoir qu'environ 15 personnes par territoire. Cela était donc difficile d'avoir une représentation exacte et entière de la filière alimentaire même si elle était plutôt bien représentée dans son ensemble avec la présence d'agriculteurs, de collectifs de producteurs, de transformateurs, de grande et moyenne surface, des associations, des collectivités (agents et élus) ainsi que les organismes consulaires (Chambre d'Agriculture). L'idéal aurait été que « chaque catégorie soit représentée au minimum par trois acteurs différents pour que la filière alimentaire soit réellement représentative » (*Chargée de missions Urbanisme et Développement Economique de la CC du Pays de Beaume Drobie*).

L'atelier du groupe d'EPCI de Rhône Crussol et d'Arche Agglo a permis de réunir 30 acteurs du système alimentaire dont des agriculteurs, des citoyens et porteurs de projets, des élus et techniciens des collectivités, des acteurs sociaux (CCAS) et économiques (entreprises, grandes et moyennes surfaces) en lien avec l'alimentation, des associations d'agriculture et d'aide sociale ainsi que les partenaires institutionnels (Chambre d'Agriculture). La liste détaillée des personnes présentes est indiquée en Annexe 5.

Les entretiens réalisés ont permis de souligner la **réussite de la réalisation de ces ateliers participatifs et prospectifs**. Dans le cas du territoire du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne, l'atelier « a permis d'épauler » la démarche PAT pour avoir « une vision partagée et concertée de l'alimentation par les acteurs du territoire » (*Chargée de mission Agriculture et Sylviculture des CC Bassin d'Aubenas et Val de Ligne*). Pour le territoire d'Ardèche du Sud, l'atelier a été réalisé après la candidature du PAT. Néanmoins, il a tout de même permis de « conforter le dossier de candidature du PAT » puisque « le dossier faisait écho aux propos et échanges de l'atelier » (*Chargée de missions Urbanisme et Développement Economique de la CC du Pays de Beaume Drobie*). Les EPCI de Rhône Crussol et d'Arche Agglo étaient en phase de réflexion pour mettre en place un PAT avant la réalisation de cet atelier. En effet, « la candidature au PAT n'était pas encore acquise et validée » (*Responsable du Service Economie et Agriculture de la CC de Rhône Crussol*). Cependant, le bon déroulement et fonctionnement de l'atelier ont permis de les « conforter de travailler sur le sujet de l'alimentation, de mettre en place un PAT et donc de candidater à l'appel à projets ». De plus, ils ont pu se familiariser avec la méthode de consultation utilisée pendant l'atelier et également avoir un contact avec un bureau d'études, ce qui peut « servir pour la mise en place du PAT » (*Responsable du Service Economie et Agriculture de la CC de Rhône Crussol*).

Toutefois, ces ateliers ont fait ressortir **quelques limites** notamment sur le fait que les **participants** sont un **minimum intéressés et sensibilisés par la thématique de l'alimentation** et de la nécessité de s'orienter vers une autre « alimentation plus locale, avec moins de produits carnés... » (*Chargée de missions Urbanisme et Développement Economique de la CC du Pays de Beaume Drobie*). De plus, réunir des acteurs très différents avec des intérêts divergents autour d'un même sujet a pu s'avérer compliqué.

Concernant le principe et le déroulement de ces ateliers, chaque groupe d'EPCI a réalisé un atelier durant une journée et reposant sur une **méthode active avec quatre temps forts** (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et al., 2020b). Ces quatre étapes sont illustrées ci-dessous (*Figure 13*).



*Figure 13: Les quatre temps forts des ateliers prospectifs et participatifs pour chaque groupe d'EPCI
(Auteur : Emma Girard)*

Cette **étape de concertation** et de **co-construction** a permis de faciliter :

- L'**élaboration de stratégies alimentaires** locales à l'échelle des EPCI ;
- La construction et le partage d'une « **vision** » d'ensemble du **paysage alimentaire actuel** et d'une « vision » d'ensemble d'un « **futur alimentaire** » souhaitable à l'horizon 2040 **entre les acteurs du territoire** ;
- La **préfiguration d'une gouvernance alimentaire** du territoire.

Ces ateliers ont permis à chaque groupe d'EPCI d'une part de **mobiliser les acteurs locaux sur la question alimentaire** et d'autre part d'**alimenter leur candidature à l'appel à projets des PAT** en avril 2021.

La dernière étape de cette action consistait à restituer les travaux prospectifs sur les stratégies alimentaires locales de chaque groupe d'EPCI. L'objectif étant que ces EPCI s'engagent dans un **Projet Alimentaire Territorial** par la suite.

4.2.3. Les divers rôles du PNR dans cette action

Par l'intermédiaire de cette action, le PNR a permis une **sensibilisation** des acteurs et une **impulsion de la dynamique alimentaire** à l'échelle des EPCI. En effet, avant cette action, les EPCI du département de l'Ardèche ne s'étaient pas saisis de l'enjeu alimentaire dans leurs politiques et stratégies territoriales. Cette action, grâce notamment au diagnostic et à la réalisation d'ateliers

participatifs et prospectifs, a ainsi permis à chaque groupe d'EPCI d'une part de prendre conscience de l'importance de l'enjeu alimentaire et d'autre part d'initier l'élaboration d'une stratégie alimentaire territoriale.

Le PNR a été à l'origine d'une **véritable impulsion de la dynamique territoriale** en termes d'alimentation puisque la finalité de cette action a notamment permis aux **trois groupes d'EPCI** de **candidater à l'appel à projet Projets Alimentaires Territoriaux** du Programme National pour l'Alimentation en 2021 et d'être **lauréats**. Cela fut donc une réussite pour le PNR qui a eu le rôle de coordinateur entre l'ensemble des acteurs lié à l'alimentation du territoire. La figure ci-dessous synthétise l'action de transition alimentaire piloté par le PNR (Figure 14).

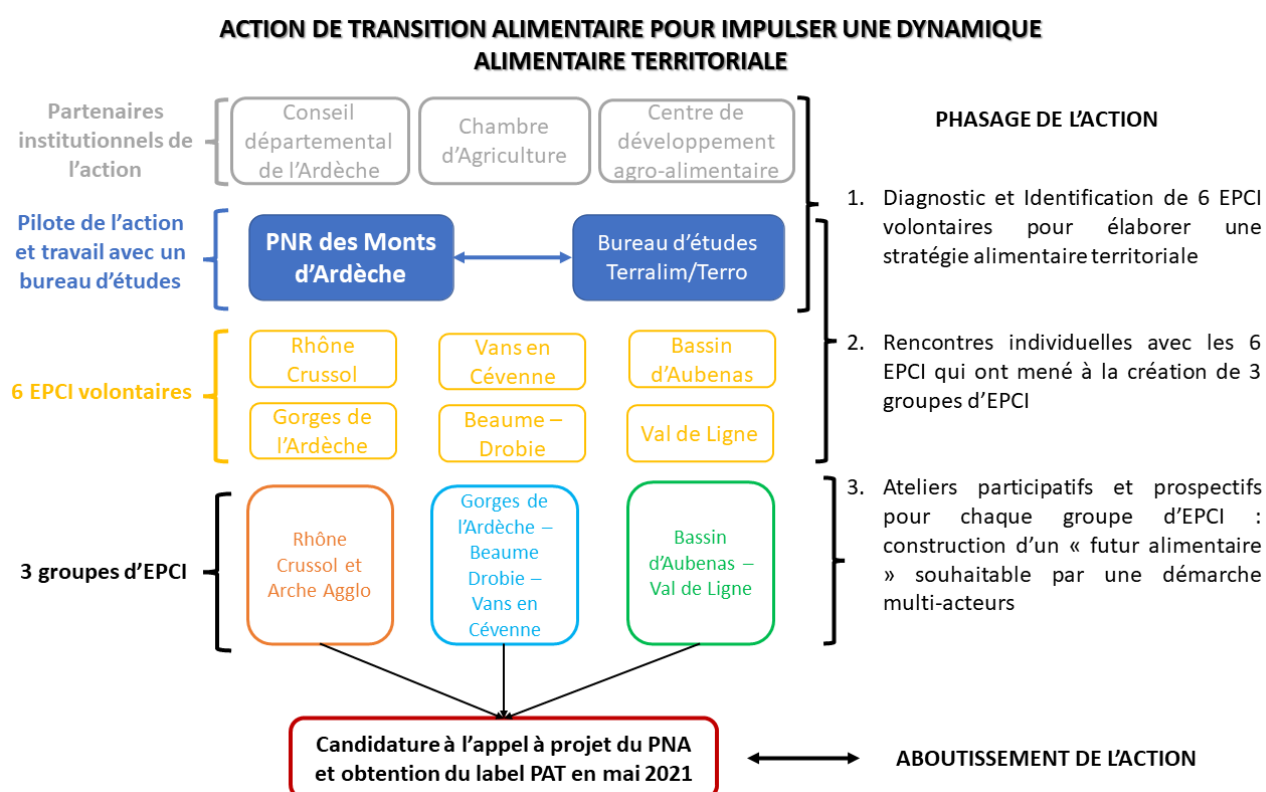


Figure 14 : Schéma récapitulatif de l'action transition alimentaire piloté par le PNR des Monts d'Ardèche (Auteur : Emma Girard)

Cependant, le PNR ne dispose pas de moyens humains et financiers assez importants pour véritablement jouer un rôle de coordination et être chef de file de la gouvernance alimentaire à l'échelle du territoire du PNR mais aussi du département (*Responsable du Service Culture et Economie durable du PNR des Monts d'Ardèche*).

4.2.4. L'émergence d'un projet de recherche-action sur la politique alimentaire du territoire

Le PNR a donc décidé de mener un **projet de recherche-action** en collaboration avec l'INRAE d'Avignon qui s'intitule « Quelles formes de mobilisation des acteurs pour une transition alimentaire juste et inclusive en Ardèche ? » (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-a). Ce projet a pour

objectif d'étudier « la construction des dynamiques de territorialisation des politiques alimentaires » à l'échelle du territoire du PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, s. d.-a). Ce projet repose sur trois axes principaux :

- Accueillir une thèse CIFRE réalisée par un doctorant sur les dynamiques territoriales de concertation des acteurs dans les systèmes alimentaires ;
- Créer un Comité Local à l'Alimentation rassemblant les acteurs locaux concernés par la question de l'alimentation sur le territoire ;
- Mettre en œuvre des actions supports à la recherche-action sur trois thématiques principales : Ecologisation de l'agriculture et résilience climatique – Foncier et installation – Justice alimentaire.

La question du périmètre d'action fait partie de ce projet de recherche-action. Le PNR s'interroge sur la « bonne échelle du territoire pour favoriser la concertation, pour expérimenter et pour encourager la transition alimentaire » (*Responsable du Service Culture et Economie durable du PNR des Monts d'Ardèche*).

Après avoir présenté l'action de « transition alimentaire » portée par le PNR qui avait pour objectif d'impulser une dynamique alimentaire territoriale et qui fut une réussite, nous allons nous intéresser aux trois groupes d'EPCI mobilisés dans cette action et qui se sont engagés dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial.

4.3. L'élaboration de trois PAT sur le territoire de l'Ardèche

En 2021, l'appel à projets pour l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA) grâce au soutien du plan France Relance, a permis de sélectionner 86 nouveaux lauréats (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2021b). **Trois PAT** sur le **territoire de l'Ardèche** ont été retenus et labellisés PAT de niveau 1 :

- Le PAT des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne ;
- Le PAT des Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, du Pays des Vans en Cévennes et du Pays Beaume-Drobie ;
- Le PAT de la Communauté de Communes Rhône-Crussol et de la Communauté d'Agglomération Arche Agglo (en dehors du périmètre du PNR).

Chaque PAT va être présenté de façon synthétique sur leur contenu et la gouvernance.

4.3.1. Présentation du PAT du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne

Le PAT mutualisé sur les deux Communautés de communes repose sur cinq enjeux :

- Protéger et remobiliser le **foncier agricole** pour faciliter la transmission et l'installation ;
- Développer et faire rayonner **l'identité alimentaire propre au territoire** ;
- Favoriser les coopérations et l'intégration territoriale des **entreprises agro-alimentaires** ;
- Permettre une **accessibilité sociale** à une alimentation locale et de qualité pour les citoyens ;

- Faciliter la consommation locale et de qualité en **restauration collective et commerciale**.

La principale priorité du PAT concerne la **préservation du foncier agricole** puisque cela est indispensable pour la mise en place d'actions opérationnelles. Le territoire est confronté à une forte urbanisation non maîtrisée où la rétention foncière est importante. En effet, aujourd'hui, « il n'y a pas assez de production agricole pour toutes les filières » sur le territoire « alors qu'il y a des porteurs de projets qui veulent s'installer » (*Chargée de mission Agriculture et Sylviculture des CC Bassin d'Aubenas et Val de Ligne*). Par conséquent, les « terres agricoles se perdent et des friches se forment » alors que le potentiel de production agricole sur le territoire est très grand (*Chargée de mission Agriculture et Sylviculture des CC Bassin d'Aubenas et Val de Ligne*).

Le plan d'actions qui s'étend sur deux ans entre 2021 et 2023, est composé des cinq enjeux vus précédemment et comprend 39 actions au total. Chaque enjeu est décliné en :

- Orientations stratégiques ;
- Objectifs chiffrés ;
- Actions ;
- Modes opératoires ;
- Échéances.

Ce plan d'actions est finalisé et est très détaillé avec des objectifs chiffrés, des modes opératoires et des échéances pour les différentes actions. Il est synthétisé en reprenant les actions concrètes les plus importantes (entre 2 et 3) par thématique en Annexe 6. Le territoire du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne peut donc se lancer directement dans la **phase opérationnelle** en faisant un bilan de mi-parcours au troisième trimestre de 2022 pour évaluer les actions passées et valider les prochaines actions.

La **gouvernance** de ce PAT comprend un **comité de pilotage**, un **comité de suivi en interne** et des **ateliers de travail**. Le schéma ci-dessous illustre le(s) rôle(s) de chaque groupe et les relations entre ces groupes (*Figure 15*).

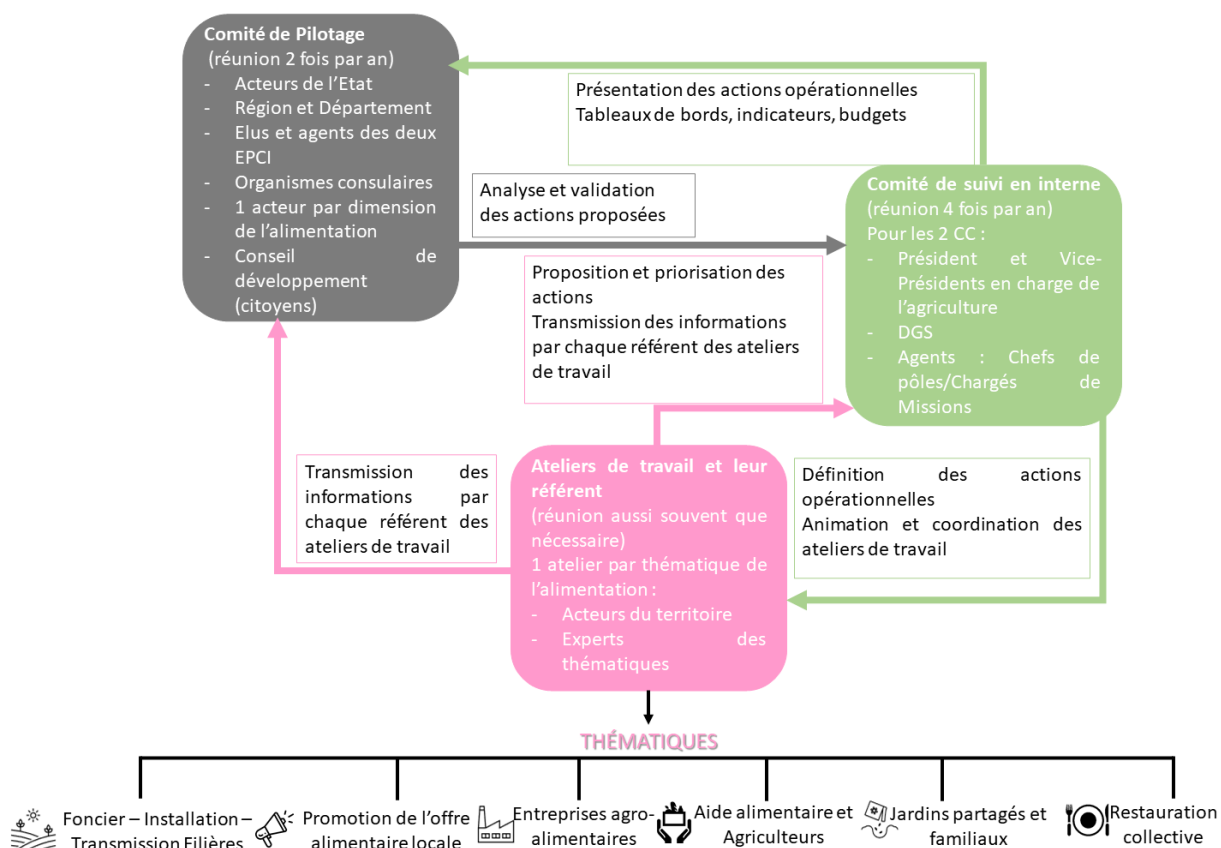


Figure 15 : Schéma de la gouvernance du PAT du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne
(Auteur : Emma Girard)

La **gouvernance** de ce PAT est déjà **bien définie** au niveau des différentes instances et des fréquences de réunion. Le comité de pilotage est responsable des décisions et valide les actions opérationnelles. Le comité de suivi en interne présente les actions au comité de pilotage et gère le budget et les tableaux de bords. Quant aux ateliers de travail, les diverses thématiques ont déjà été déterminées. Au début, ces ateliers seront animés par le comité de suivi mais l'objectif est de les « rendre autonome » à terme (*Chargée de mission Agriculture et Sylviculture des CC Bassin d'Aubenas et Val de Ligne*). Chaque groupe pourra ainsi travailler sur la thématique spécifique de l'alimentation en proposant des actions et en les mettant en œuvre sur le terrain, une fois validées.

4.3.2. Présentation du PAT de l'Ardèche du Sud

Le territoire de ces trois EPCI (Pays de Beaume Drobie, du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche) ou Ardèche du Sud, est considéré comme une « unité fonctionnelle » d'après l'étude de « prospective territoriale et dispositif d'accompagnement pour une transition alimentaire en Ardèche » menée par le PNR des Monts d'Ardèche. C'est pourquoi, elles ont choisi de mener ensemble un **PAT** afin d'établir une **stratégie coconstruite et partagée** autour d'une **assiette alimentation durable** en lien avec la dynamique « Territoires à énergie positive » (TEPOS). L'objectif étant de tendre vers une **alimentation « positive »**, c'est-à-dire « une alimentation équitable, accessible pour tous, et avec un bilan carbone favorable » sur le territoire (*Chargée de missions Urbanisme et Développement Economique de la CC du Pays de Beaume Drobie*).

Le PAT repose sur quatre enjeux afin de satisfaire « une assiette alimentaire en transition » du territoire :

- Préservation et reconquête du **foncier**, maintien des agriculteurs, aide à **l'installation** de nouvelles exploitations ;
- **Mise en cohérence des enjeux de protection de l'environnement avec les pratiques agricoles**, préservation de ressource en eau et de la préservation des sols ;
- Sensibiliser, mobiliser les **acteurs** et les **consommateurs** aux **changements de pratiques alimentaires et professionnelles**, produits locaux et biologiques ;
- Garantir **l'accès de tous à l'alimentation** ainsi que **l'insertion et la réinsertion** par les métiers de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la restauration collective.

La mise en place de ce PAT repose sur différentes étapes illustrées ci-dessous (Figure 16).

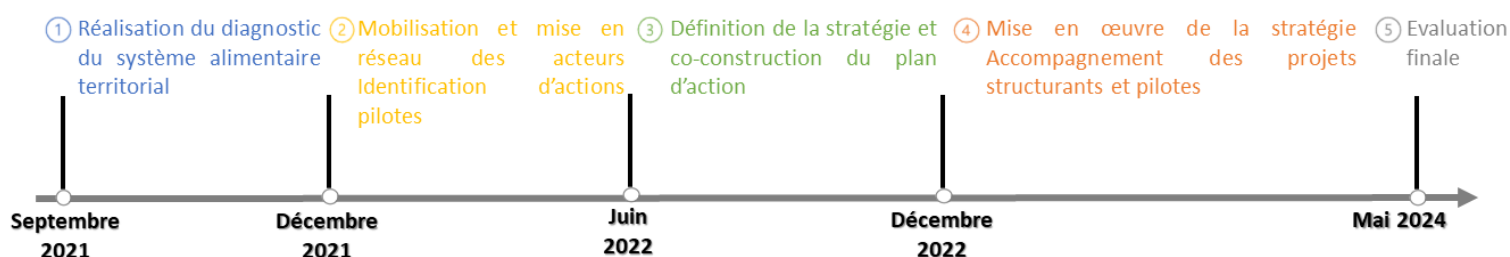


Figure 16 : Frise présentant les différentes phases du PAT de l'Ardèche du Sud
(Auteur : Emma Girard)

Actuellement, **chaque enjeu** vu précédemment comprend des **pistes d'actions opérationnelles** qui seront confirmées par le prochain diagnostic (Annexe 7). Puis, ces actions seront hiérarchisées grâce au travail collaboratif qui sera mené par le comité de pilotage et les groupes de travail qui associent une diversité d'acteurs économiques, associatifs et institutionnels. Ce PAT propose une **co-construction du plan d'actions** après avoir d'une part **mobilisé et mis en réseau les divers acteurs** impliqués et d'autre part **identifié les actions pilotes à mettre en place**.

La **gouvernance** du PAT s'appuie sur la **coopération déjà existante et volontaire** entre les trois territoires afin d'avoir une gouvernance « fluide » (*Chargée de missions Urbanisme et Développement Economique de la CC du Pays de Beaume Drobie*). Elle est assurée par un **comité de pilotage** regroupant une vingtaine de personnes dont :

- Les élus en charge de l'agriculture qui sont en charge du PAT ;
- Les agents en interne des collectivités ;
- Les partenaires (Parc Naturel Régional, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental 07, Centre de développement agro-alimentaire, AgriBio) ;
- Les associations mobilisées par les différentes thématiques.

Des **ateliers de travail** vont également être créés en fonction des besoins et des thématiques. Un premier groupe de travail va être constitué avec les agriculteurs et les acteurs de l'action sociale en charge des publics fragiles afin de créer des liens et de permettre une insertion et une réinsertion par les métiers de l'agriculture et de l'alimentation. Cet atelier a pour objectifs de créer des coopérations

entre ces acteurs qui ne se sont jamais rencontrés auparavant, et de permettre l'implication du tissu associatif local, notamment les acteurs de la solidarité.

Le territoire souhaite une **gouvernance « plus resserrée techniquement et pratiquement »** pour permettre de travailler directement sur les actions ciblées et avec les porteurs de projets et ainsi éviter la multiplication des instances entre les trois collectivités (*Chargée de missions Urbanisme et Développement Economique de la CC du Pays de Beaume Drobie*). Cette gouvernance va s'appuyer sur la concertation et la participation puisque « un espace de rencontre et dialogue sera créé afin de faire émerger les projets » (*Dossier de Candidature du PAT*). Le schéma ci-dessous synthétise la gouvernance mise en place dans le cadre du PAT (*Figure 17*).

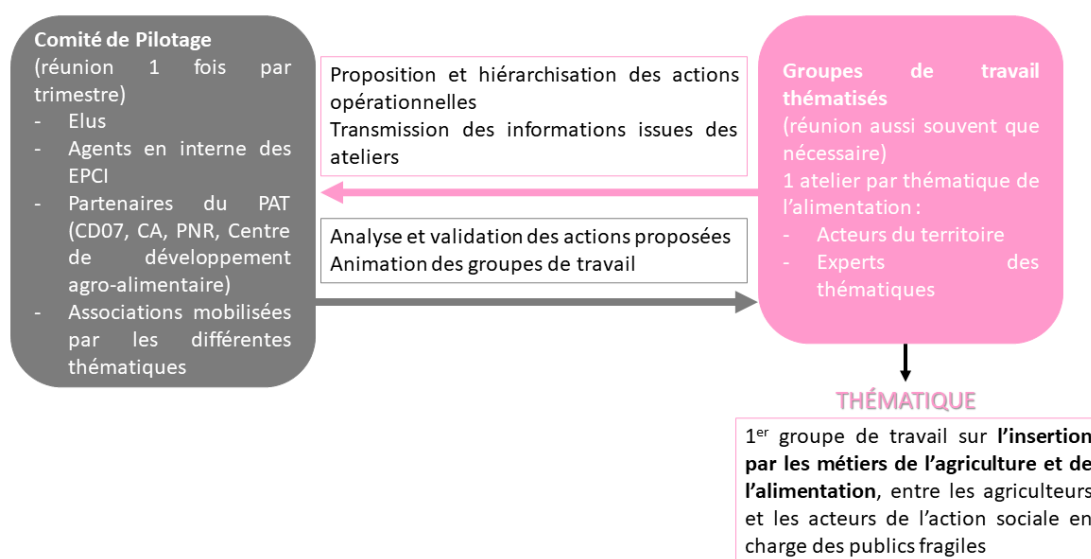


Figure 17 : Schéma de la gouvernance du PAT de l'Ardèche du Sud
(Auteur : Emma Girard)

Ainsi, la gouvernance du PAT repose sur deux instances par soucis de simplicité et de fluidité. La volonté est de **travailler et échanger directement entre les groupes de travail** qui vont proposer les actions et les projets et le **comité de pilotage** qui sera responsable des décisions finales.

4.3.3. Présentation du PAT de Rhône Crussol et d'Arche Agglo

Après s'être déjà engagées dans une démarche « Territoires à Energie Positive », les deux collectivités d'Arche Agglo et de Rhône Crussol ont choisi d'élaborer ensemble un projet alimentaire territorial. Ce **PAT** repose sur un **axe fédérateur « Le temps du repas »** qui permet d'impliquer **l'ensemble des acteurs du système alimentaire** du territoire et d'**engager une démarche participative auprès des habitants** par l'intermédiaire d'ateliers et d'évènements tous publics (*Dossier de candidature du PAT*). La « trajectoire commune » définie par ce projet permet d'une part de structurer « **l'ensemble de la filière alimentaire de proximité pour une agriculture durable et attractive** » et de favoriser « **l'accès à une alimentation locale et de qualité pour tous** » (*Dossier de candidature du PAT*).

Ainsi, le territoire a obtenu le label PAT niveau 1 mais « tout reste à faire » au niveau de « l'élaboration du plan d'actions et de la concertation des acteurs » (*Responsable du Service Economie et Agriculture de la CC de Rhône Crussol*). C'est pourquoi, le PAT repose sur **trois principales étapes** illustrées ci-dessous (*Figure 18*).

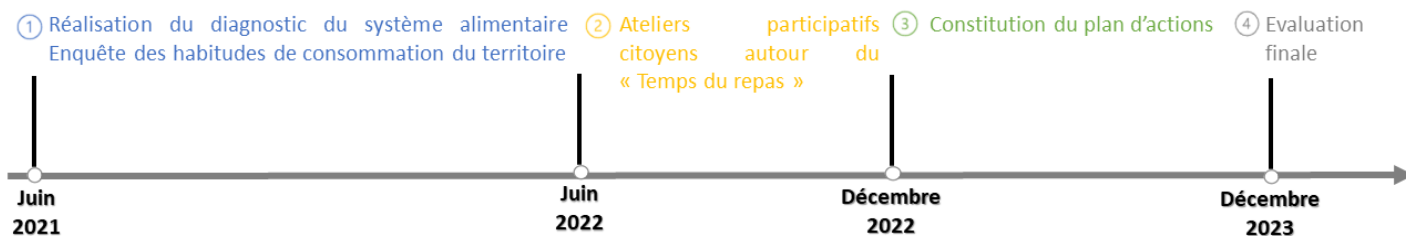


Figure 18 : Frise présentant les différentes phases du PAT de Rhône Crussol et Arche Agglo
(Auteur : Emma Girard)

Néanmoins, pour répondre aux deux objectifs vus précédemment, le PAT a tout de même ciblé trois principaux axes :

- **Axes économique et environnemental** qui se traduisent par le **soutien** et la **structuration** de l'ensemble de la **filière alimentaire de proximité** (production, transformation, distribution) pour une agriculture durable et attractive ;
- **Axe social** visant à favoriser l'**accès à une alimentation de qualité** pour tous.

Toutefois, les actions à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs restent à définir précisément mais elles permettront de répondre aux interrogations relevées par les premiers éléments de diagnostic. Ces interrogations ont permis d'émerger des premières **pistes d'actions** qui sont présentées dans le tableau ci-dessous et relèvent des dimensions économique, environnementale ou sociale de l'alimentation (*Tableau 5*).

Tableau 5 : Pistes d'actions pour répondre aux deux objectifs du PAT

Objectif	Dimension de l'alimentation	Sous-objectifs	Pistes d'actions
Soutien et structuration de l'ensemble de la filière alimentaire de proximité pour une agriculture durable et attractive	Economique		Accès au foncier agricole et sa protection Installation et renouvellement des générations Développement d'outils de transformation Développement des productions agricoles manquantes Développement des circuits courts (création de magasins de producteurs, réalisation d'un carnet de producteurs locaux)
	Environnementale		Utilisation raisonnée de la ressource en eau et de son stockage Développement et accompagnement de l'agriculture biologique, l'agroforesterie, l'agroécologie Production d'énergies renouvelables dans les exploitations

Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous	Sociale	Valorisation du patrimoine gastronomique	Participation au temps fort national « Le Grand Repas » qui valorise le savoir-faire gastronomique local dans la restauration commerciale et collective Inciter les restaurateurs locaux et les cuisiniers des cantines scolaires du territoire à proposer un menu commun valorisant des produits d'Ardèche-Drôme, le même jour
		Sensibilisation à l'alimentation saine et durable	Poursuite de la campagne pédagogique « Du champ à l'assiette » , en direction du public scolaire et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Réalisation d' ateliers gratuits de jardinage agroécologique pour tous les publics « Du potager à l'assiette »
		Précarité alimentaire	Réflexion de partenariat avec le CIVAM 07 afin de participer à leur action « Accessible » permettant l'accès à l'alimentation de qualité pour tous (Exemple : distribution de paniers de légumes et des ateliers cuisine pour apprendre à les cuisiner)

La réalisation d'ateliers participatifs sur ces thématiques vont permettre de cibler précisément les actions à mettre en œuvre.

La gouvernance du PAT repose sur diverses instances avec :

- Un **comité de direction** avec :
 - Les élus référents : Vice-Présidents à l'Agriculture et Vice-Présidents à l'Environnement pour les 2 EPCI ;
 - Le Responsable du Service Economie et Agriculture de Rhône Crussol ;
 - Le Directeur du Pôle Environnement et Agriculture de Arche Agglo ;
 - La Chargée de mission PAT.
- Un **comité de pilotage** comprenant :
 - Le comité de direction ;
 - Un représentant du pôle solidarité ;
 - Des acteurs du système alimentaire.
- Des **groupes de travail thématiques** : ils seront composés d'experts et non-experts et pourront être à thématiques transversales.
- Un **comité de suivi** avec les services de l'état.

Les élus du territoire ont fait le choix de constituer un **comité de direction le plus restreint possible** sur **toute la phase d'émergence** du PAT jusqu'en 2023 pour « rester maître des décisions du PAT » (*Responsable du Service Economie et Agriculture de la CC de Rhône Crussol*). Concernant la réalisation des ateliers de travail, ils seront organisés par le comité de direction et le bureau d'étude retenu. Ces ateliers réuniront les acteurs impliqués dans les thématiques de l'alimentation abordées.

Le schéma ci-dessous synthétise la gouvernance mise en place dans le cadre du PAT (Figure 19).

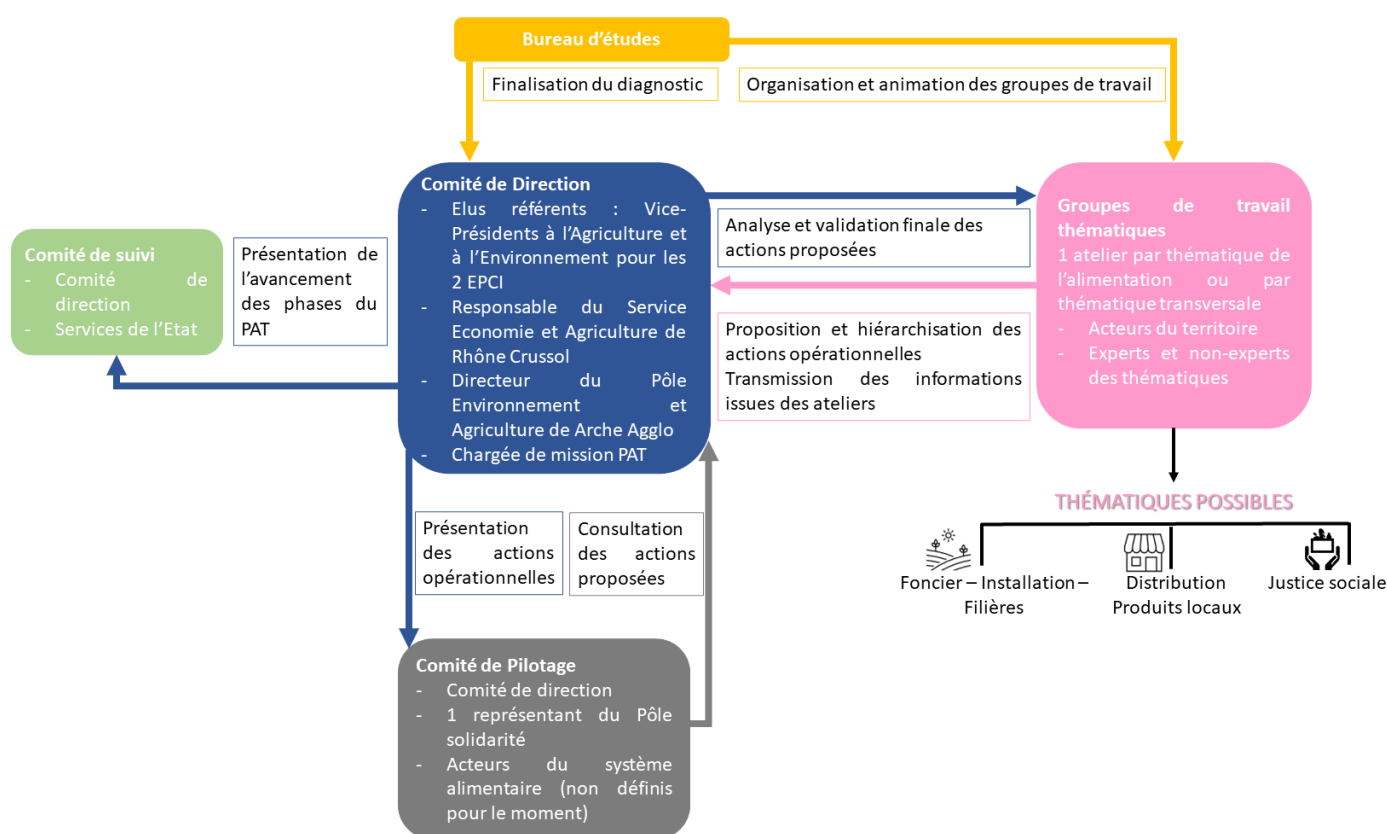


Figure 19 : Schéma de la gouvernance du PAT de Rhône Crussol et d'Arche Agglo
(Auteur : Emma Girard)

La gouvernance de ce PAT semble être plus complexe avec la présence de quatre instances ainsi qu'un bureau d'études, même si elle n'est pas encore définitive puisque le PAT est en phase d'émergence.

Après avoir présenté les trois PAT de l'Ardèche labellisés en printemps 2021, nous allons les comparer notamment en termes de contenu et de gouvernance.

4.3.4. Comparaison entre les trois PAT

Les trois Projets Alimentaires Territoriaux vont être comparés au niveau de leur **contenu** et de leur **gouvernance** dans l'objectif de **déterminer le type de PAT** d'après la typologie déterminée par le RnPAT présentée dans la partie 1.2 Etat de l'art.

1. Comparaison du contenu et des dimensions de l'alimentation des PAT

Cette comparaison du **contenu des PAT** repose sur les **six dimensions de l'alimentation** définies par le RnPAT (Urbanisme et aménagement du territoire – Economie et filières alimentaires – Identité locale, culturelle et gastronomie – Accessibilité sociale – Nutrition/Santé – Environnement) (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, 2017).

L'objectif est de voir si chaque PAT prend en compte l'ensemble de ces six dimensions dans sa mise en œuvre à travers leur plan d'actions. Pour cela, les actions définies dans les dossier de candidature des PAT ont été utilisées et prises en compte. Le tableau ci-dessous présente la présence ou l'absence de la dimension dans le PAT ainsi que sa proportion sur la totalité des actions (*Tableau 6*). Par exemple, la dimension Urbanisme et Aménagement du territoire du PAT d'Aubenas et de Val de Ligne est prise en compte et représente 15% des actions.

Tableau 6 : Prise en compte de chaque dimension de l'alimentation et de leur proportion dans les trois PAT

	Urbanisme et aménagement du territoire	Economie et filières alimentaires	Identité locale, culturelle et gastronomie	Accessibilité sociale	Nutrition/ Santé	Environnement
PAT d'Aubenas et de Val de Ligne	Oui 15%	Oui 49%	Oui 15%	Oui 10%	Oui 3%	Oui 8%
PAT de l'Ardèche du Sud	Oui 17%	Oui 11%	Oui 33%	Oui 22%	Non	Oui 17%
PAT de Rhône Crussol et d'Arche Agglo	Oui 7%	Oui 29%	Oui 14%	Oui 14%	Oui 14%	Oui 22%

Le **PAT d'Aubenas et de Val de Ligne** prend bien en compte les **six dimensions** de l'alimentation d'après le plan d'actions. Toutefois, le **champ « Economie et filières alimentaires »** est **majoritaire** puisqu'il représente presque 50% des actions faisant référence à la production, la consommation et l'offre alimentaires. Celles-ci portent principalement sur l'installation agricole, la transmission des exploitants, l'appui aux filières agricoles, la promotion des entreprises agro-alimentaires, des lieux de vente de produits locaux, de la consommation locale en restauration collective et commerciale. Ensuite, les deux champs les plus représentés avec 15% sont « **Urbanisme et Aménagement du territoire** » et « **Identité locale, culturelle et gastronomie** ».

Le **PAT de l'Ardèche du Sud** prend en compte **cinq dimensions de l'alimentation**, exceptée celle liée à la nutrition-santé. Le **champ le plus représenté** est « **Identité locale, culturelle et gastronomie** » avec 33%. De nombreuses actions portent sur l'agritourisme et la valorisation des produits locaux lors d'événements touristiques, culturels et en restauration collective. Viennent ensuite les dimensions de l'accessibilité sociale (22%), de l'urbanisme (17%) et de l'environnement (17%). Toutefois, les **proportions des cinq dimensions sont plus homogènes** puisqu'elles oscillent entre 11 et 33%. Il faut tout de même prendre du recul car ces résultats se basent sur les pistes d'actions envisagées (18 au total) puisque le plan d'actions de ce PAT n'est pas encore défini.

Le **PAT de Rhône Crussol et d'Arche Agglo** prend en compte les **six dimensions** de l'alimentation d'après les **pistes d'actions envisagées** car le plan d'actions est en cours de construction. Le champ « **Economie et filières alimentaires** » est **le plus représenté** à hauteur de 29% portant sur le développement d'outils de transformations, de productions agricoles manquantes et des circuits courts. Il est suivi par le champ « Environnement » avec 22% et les champs « Identité locale », « Accessibilité sociale » et « Nutrition-santé » avec 14%. Néanmoins, les résultats se basent sur

seulement 14 pistes d'actions ce qui est inférieur aux deux autres PAT (39 actions pour Aubenas et Val de Ligne et 18 pistes d'actions pour l'Ardèche du Sud).

Par ailleurs, les deux champs « **Urbanisme et Aménagement du territoire** » et « **Accessibilité sociale** » sont représentés dans les trois PAT car ils reposent sur **des problématiques de l'alimentation** auxquelles fait face le **territoire de l'Ardèche** et qui sont ressorties lors des entretiens.

La **préservation du foncier agricole** est un enjeu important car l'Ardèche est confrontée aux phénomènes de **déprise agricole** et de **pression foncière** exercée notamment par le tourisme et la multiplication des résidences secondaires, ce qui entraîne une disparition des terres agricoles au profit de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols (*Chargée de mission Agriculture et Sylviculture des CC Bassin d'Aubenas et Val de Ligne*), (Lamine et al., 2020). C'est pourquoi, les plans d'actions des PAT présentent **divers outils** qui sont ou seront mis en place pour **préserver le foncier agricole** comme la mise en place d'un **protocole de veille et d'action foncière** sur les territoires d'Aubenas et de Val de Ligne ou d'un **Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles** « qui ancre l'avenir agricole du foncier et le sanctuarise dans sa fonction productive » sur les territoires du Pays des Vans et des Gorges de l'Ardèche (*Dossier de candidature du PAT Sud Ardèche*). Concernant la thématique « **accessibilité sociale** » d'une alimentation de qualité et saine à tous, il s'agit également d'un enjeu important puisque le département de l'Ardèche, avec un taux de pauvreté de 14,4% est un des plus pauvres de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec l'Allier (15,5%), la Loire (15%) et la Drôme (14,8%) (INSEE, 2018). Pour faire à cette précarité rurale, les PAT comprennent des actions visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité pour les personnes les plus défavorisées. Ces **actions** comprennent notamment la **distribution de produits locaux et frais** et de la **sensibilisation** par des ateliers de cuisine ou pédagogiques.

Le champ « **Identité locale, culturelle et gastronomie** » est également investi notamment dans le PAT de l'Ardèche du Sud puisqu'il s'agit d'un **territoire touristique** ayant un **patrimoine gastronomique alimentaire** avec ses AOP Châtaigne, Picodon, « Fin Gras du Mézenc » (*Dossier de candidature du PAT Sud Ardèche*).

De plus, pour ces trois PAT, un même enjeu comprend des actions relevant de divers champs de l'alimentation ce qui témoigne d'une volonté d'intersectorialité (articulations entre les champs de l'alimentation) (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021).

Ainsi, les deux PAT d'Aubenas et Val de Ligne et de Rhône Crussol et Arche Agglo prennent en compte les six champs de l'alimentation dans leur plan d'actions. Quant au PAT d'Ardèche du Sud, il repose sur cinq champs car la dimension nutrition-santé n'est pas intégrée. D'après la définition du RnPAT, ces **trois PAT** semblent être des **projets systémiques**. Ce réseau définit comme systémiques les PAT qui «prennent en compte différentes dimensions de l'alimentation en cherchant à les articuler » (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021).

Toutefois, quelques différences entre les trois PAT étudiés apparaissent. Pour chaque PAT, selon les pistes d'actions ou les actions envisagées, l'entrée principale de l'alimentation diffère : « Economie et filière alimentaire » pour les PAT d'Aubenas – Val de Ligne et de Rhône Crussol – Arche Agglo, et « Identité locale, culturelle et gastronomie » pour celui d'Ardèche du Sud. Pour ce PAT, la répartition des actions envisagées dans les six champs de l'alimentation est la plus homogène même si le champ

nutrition-santé n'est pas pris en compte. Ces différences sur le contenu de ces trois PAT sont mineures puisque leurs **orientations** et **vocations** reposent tous sur la **préservation du foncier agricole**, l'**accessibilité sociale** à une **alimentation de qualité** ainsi que la **promotion des circuits courts** et de la **consommation locale** sur leurs territoires.

Bien que ces PAT semblent systémiques en raison de leur caractère transversal, il est important de prendre en compte un autre critère qui est celui de la gouvernance.

2. Comparaison de la gouvernance des PAT

L'objectif est d'essayer de **déterminer le type de gouvernance** pour chaque PAT et de les comparer entre eux. Pour cela, la typologie de gouvernance déterminée par le RnPAT pour l'élaboration des PAT du premier cycle (2014-2020) est utilisée (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021). Cette typologie se base sur un seul indicateur qui est le **comité de pilotage** puisqu'il est « stratégique dans le processus PAT » et permet une première évaluation de la gouvernance du PAT (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021). Ainsi, trois types de gouvernance se distinguent :

- Une **gouvernance institutionnelle dirigée par le porteur de projet** et pouvant prendre différentes formes (pilotage par l' élu en charge, ou par un technicien, ou par un comité de pilotage entre élus en charge de différentes thématiques et compétences) ;
- Une **gouvernance agri-alimentaire** :
 - **Fermée** lorsque le comité de pilotage rassemble la collectivité, la Chambre d'Agriculture et parfois quelques financeurs du projet ;
 - **Ouverte** lorsque le comité de pilotage comprend en plus des groupements d'agriculteurs en production biologique et/ou des acteurs de l'agriculture paysanne ;
- Une **gouvernance multi-acteurs** lorsque le comité de pilotage comprend des acteurs de divers champs d'actions de l'alimentation tels que des acteurs du monde social, de l'environnement, de la nutrition-santé.

En confrontant les schémas de gouvernance réalisés pour chaque PAT à cette typologie, il est possible de déduire le type de gouvernance pour les trois PAT (*Tableau 7*).

Tableau 7 : Type de gouvernance pour chaque PAT

	PAT Aubenas et Val de Ligne	PAT de l'Ardèche du Sud	PAT Rhône Crussol et Arche Agglo
Type de gouvernance	Gouvernance multi-acteurs	Gouvernance multi-acteurs	Gouvernance institutionnelle

Le **PAT d'Aubenas et de Val de Ligne** repose sur une **gouvernance multi-acteurs** puisque le comité de pilotage comprend les élus et agents des EPCI, le département, la région, les organismes consulaires (CA, CCI, CMA), des associations de l'agriculture paysanne et du monde rural (CIVAM, AgriBio Ardèche), un acteur social (CCAS), un acteur de la nutrition-santé (ARS), un réseau d'acteurs dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'Agence de Développement Touristique (ADT) de l'Ardèche, des structures d'éducation (lycées) et le Conseil de développement (citoyens). Chaque dimension de l'alimentation est ainsi représentée dans cette gouvernance.

Bien que le comité de pilotage ne soit pas encore précisément défini, la **gouvernance du PAT de l'Ardèche du Sud** semble être **multi-acteurs** puisqu'elle comprend les élus et agents internes des EPCI, les partenaires (Département, Chambre d'Agriculture, Parc Naturel Régional et Centre de développement agro-alimentaire) ainsi que des associations mobilisées par les différentes thématiques telles que des acteurs de l'action sociale en charge des publics fragiles (association AIME), des associations des producteurs biologiques (AgriBio)....

Concernant le **PAT de Rhône Crussol et d'Arche Agglo**, le comité de direction a été considéré comme le comité de pilotage puisque le PAT est encore en phase d'émergence. Ainsi, au vu de la composition du comité de direction (élus référents en charge de l'agriculture et de l'environnement, et les agents en lien avec les thématiques de l'agriculture, de l'environnement et du PAT), le PAT repose sur une **gouvernance institutionnelle**. Il faut noter que cette **gouvernance** est susceptible d'**évoluer** après 2023 lorsque le plan d'action du PAT sera finalisé. En effet, il est prévu d'**élargir ce comité de direction** en intégrant des acteurs du système alimentaire et les partenaires du projet.

Les deux PAT Aubenas – Val de Ligne et d'Ardèche du Sud reposent sur une gouvernance multi-acteurs alors que celui de Rhône Crussol et d'Arche Agglo sur une gouvernance institutionnelle mais qui est volontaire puisque le projet est actuellement en phase émergente. Au vu de ces trois PAT, il est possible de dire que le **type de gouvernance** semble **dépendre** non seulement de la **transversalité des dimensions de l'alimentation du PAT** mais également du **stade d'avancement du PAT**. L'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux a démontré la corrélation entre PAT systémique et gouvernance multi-acteurs grâce à l'étude des PAT du premier cycle (2014-2020) (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021).

Par ailleurs, il semble intéressant de voir à **quel(les) étape(s) du projet les acteurs du territoire en lien avec l'alimentation ont été mobilisés**. Pour cela, trois principales étapes du projet ont été retenues : la phase de diagnostic, l'élaboration du plan d'actions et la mise en œuvre des actions opérationnelles. Le tableau ci-dessous présente pour chaque PAT, la mobilisation et sous quelle(s) forme(s) des acteurs du territoire à chaque étape du projet (*Tableau 8*).

Tableau 8 : Présentation des formes de mobilisations des acteurs du territoire à chaque étape pour les trois PAT

	PAT Aubenas et Val de Ligne	PAT de l'Ardèche du Sud	PAT Rhône Crussol et Arche Agglo
Diagnostic	Atelier de prospective alimentaire participatif organisé par le PNR Enquêtes sur divers sujets et acteurs (restauration collective, transformateurs, entreprises agro-alimentaires, agriculteurs...)	Atelier de prospective alimentaire participatif organisé par le PNR Travail collectif du projet de recherche-action « l'Assiette et le Territoire » avec des ateliers pléniers	Atelier de prospective alimentaire participatif organisé par le PNR Enquête des habitudes de consommation sur le territoire

Elaboration du plan d'actions	Rencontres individuelles et organisées avec les partenaires du projet ⁸ Ateliers de travail thématiques Forum réunissant tous les acteurs liés à l'alimentation	Groupes de travail thématiques	Ateliers participatifs tous publics sur le thème fédérateur « Le temps du repas »
Mise en œuvre des actions	Ateliers de travail thématiques animés par un référent partenaire	Groupes de travail thématiques Réflexion sur la création d'un Conseil Local de l'Alimentation	Groupes de travail thématiques

Pour les **trois PAT**, les **parties prenantes** liées aux six dimensions de l'alimentation ont été **mobilisées** ou sont **prévues de l'être à chaque étape du projet** que ce soit par des **ateliers participatifs**, des **enquêtes**, des **rencontres** ou des **groupes de travail thématiques**. D'après les entretiens réalisés, les trois groupes d'EPCI souhaitent véritablement impliquer et associer les divers acteurs du territoire liés à l'alimentation afin d'assurer la cohérence et la pérennité de leurs projets. C'est ce qu'a montré Louise Macé dans son rapport d'analyse comparative de huit PAT, en disant que la mobilisation des acteurs du territoire en lien avec l'alimentation et la mise en place d'une gouvernance inclusive sont essentielles pour assurer la transversalité du projet et son succès (Macé, 2017).

Il est possible de voir que **pour les trois PAT**, des **ateliers ou groupes de travail thématiques** sont ou seront mis en place. Ces ateliers ou groupes de travail sont thématiques en fonction des enjeux et orientations du PAT et réunissent divers acteurs du territoire en lien avec cette thématique de l'alimentation. Pour les trois territoires, cette **méthode** de réalisation **d'ateliers sectoriels et ouverts** en termes de **gouvernance**, a été choisie afin de permettre de **trouver** des **solutions opérationnelles** et de les **mettre en place**.

De plus, ces ateliers permettent d'**impliquer** des **associations** liées à l'**agriculture paysanne**, au **monde rural** ou à l'**aide sociale** notamment lorsque la thématique porte sur l'**accessibilité à une alimentation saine et de qualité pour tous**, notamment pour les personnes précaires. C'est le cas du PAT d'Aubenas – Val de Ligne puisque le CIVAM, association réunissant les acteurs du monde rural et agricole, est l'acteur référent de l'atelier « Aide alimentaire et monde agricole ». Cet atelier va notamment permettre de travailler sur des **actions** concernant la **mise en lien des acteurs agricoles avec les structures d'aide alimentaire** au travers du **glanage social** pour permettre de distribuer des produits frais aux personnes en précarité ou encore la **structuration d'une offre** entre ces deux types d'acteurs pour proposer des paniers de produits frais à ces personnes précaires. Concernant le PAT de l'Ardèche du Sud, un groupe de travail sur l'insertion par les métiers de l'agriculture et de l'alimentation est prévu d'être réalisé. Celui-ci réunira les **agriculteurs** et les **acteurs de l'action sociale en charge des publics fragiles** (associations AIME et Terre et Humanisme) et permettra de créer un « climat de coopération » (*Chargée de missions Urbanisme et Développement Economique de la CC du Pays de Beaume Drobie*).

⁸ Les partenaires de ce PAT représentent l'ensemble de la filière alimentaire et peuvent se distinguer en « famille d'acteurs » : Acteurs institutionnels – Collectivités locales et Syndicats mixtes – Entreprises (transformateurs, logisticiens, distributeurs, restauration commerciale) – Associations (aide alimentaire, éducation à l'environnement, centre sociaux, offices de tourisme...) – Structures d'éducation – Citoyens – Organismes professionnels agricoles – Agriculteurs

Ces deux exemples montrent que ces **ateliers de travail thématiques** permettent d'une part de **mettre en place des actions concrètes** et d'autre part d'**impliquer des associations dans les PAT**, notamment sur la thématique de l'accessibilité sociale de l'alimentation. Cela a notamment été confirmé lors d'un entretien avec l'association du CIVAM de l'Ardèche qui travaille désormais avec les EPCI ayant mis en place un PAT et plus particulièrement sur les actions en faveur d'une alimentation locale et de qualité pour tous, ce qui n'était pas forcément le cas auparavant (*Coordinatrice du CIVAM de l'Ardèche*).

Après avoir déterminé la typologie des PAT à partir de leur contenu et de leur gouvernance, et réalisé une comparaison entre eux, nous allons voir quels sont les rôles des EPCI dans la mise en place de ce dispositif.

4.4. Le rôle moteur des EPCI dans la mise en place des PAT

Les entretiens avec les EPCI ont permis de mettre en avant les divers rôles exercés par ces structures dans la mise en place des PAT. Plusieurs mots clés sont ressortis pour décrire les rôles des EPCI : « initiateur », « ensemblier », « mise en lien et en réseau des acteurs », « facilitateur », « animateur », « accompagnateur » (*Propos issus des entretiens avec les EPCI*). Ces mots clés font référence aux modalités d'intervention des EPCI dans les PAT décrites par Marie-Amélie Creps dans « Emergence et construction des politiques alimentaires des collectivités territoriales - Etude comparative de six territoires-témoins – 2018 » (Creps, 2018). Elle y présente trois types d'intervention réalisées par les EPCI :

- **Animation** de la thématique alimentaire sur le territoire ;
- **Mise en réseau** et **coordination** des acteurs du système alimentaire ;
- **Accompagnement** technique et/ou financier aux porteurs de projets.

Ces divers rôles sont illustrés concrètement dans la mise en place des trois PAT vus précédemment. La mise en réseau et la coordination des acteurs du système alimentaire sont assurées par les EPCI notamment lors de la réalisation d'ateliers de travail thématiques. De plus, dans le cas des trois PAT, le rôle d'accompagnement exercé par les EPCI s'illustre par un accompagnement technique et financier auprès des exploitants pour les sensibiliser et les inciter à des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, l'**EPCI** (Communauté de communes ou d'agglomération) semble être une **échelle pertinente pour mener un PAT**. Leurs **diverses compétences** en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, de santé, de social, d'environnement et de tourisme leur permettent d'avoir une **vision transversale de l'alimentation** et de pouvoir agir concrètement sur les différentes étapes de production, de transformation et commercialisation des produits alimentaires (Bodiguel et al., 2021). Bodiguel et al. dans « l'action publique en matière d'alimentation locale », définissent douze champs d'actions des collectivités territoriales dans le domaine de l'alimentation locale. Certains champs d'actions comme agir sur « le foncier urbain et le foncier agricole », « l'éducation à l'environnement », « l'accès à l'alimentation saine et de qualité », « l'impact environnemental de la production agricole », « la prévention et la gestion des déchets » ou encore « la gouvernance locale » **relèvent directement des compétences des EPCI** (Bodiguel et al., 2021). De plus,

les EPCI représentent un **territoire à taille humaine** ce qui permet d’avoir une bonne connaissance des attentes de la population (*Responsable du Service Economie et Agriculture de la CC de Rhône Crussol*). Ainsi, les EPCI semblent légitimes à mener un PAT puisqu’ils peuvent exercer différents rôles permettant de réaliser une stratégie alimentaire concrète tout en mettant en lien les acteurs du système alimentaire du territoire.

Après avoir comparé les trois PAT du territoire de l’Ardèche en termes de contenu, de plan d’actions et de gouvernance et vu le rôle des EPCI dans ce dispositif, nous allons nous intéresser spécifiquement au lien entre l’alimentation et la dimension environnementale qui peut être facilité par le dispositif PAT.

4.5. Des pratiques agricoles et alimentaires en faveur du respect et de la préservation de l’environnement dans les PAT du territoire

D’après le logiciel CRATer (Calculateur de Résilience Alimentaire des Territoires), les pratiques agricoles sont très favorables à la biodiversité sur le territoire de l’Ardèche. En effet, cela a été mesuré grâce à l’indice **Haute Valeur Naturelle** (HVN). Ce dernier caractérise les systèmes agricoles qui maintiennent un haut niveau de biodiversité. Trois dimensions, notées de 1 à 10, sont prises en compte (*Tableau 9*) :

- La **diversité des assolements** : variété des cultures présentes sur les fermes ;
- L'**extensivité des pratiques** : faible niveau d'intrants, pesticides et engrais chimiques... ;
- La **présence d’éléments** du paysage à **intérêt agroécologique** : haies, prairies permanentes....

Tableau 9 : Scores des trois dimensions de l’indice Haute Valeur Naturelle pour le territoire de l’Ardèche

Diversité des assolements	Pratiques agricoles durables	Infrastructures d’intérêt écologique	Total (sur 30)
9,25	7,86	8,31	25,42

Le territoire de l’Ardèche présente une **Haute Valeur Naturelle** (25,42/30) selon le seuil de labellisation de Solagro qui est de 15, et est supérieure aux valeurs moyennes régionale (16,01) et nationale (11,88). La **diversité des assolements**, les **pratiques agricoles extensives** et la **présence d’éléments d’intérêt écologique** sont relativement présents dans les exploitations agricoles du territoire, ce qui témoigne de la **qualité des services environnementaux**. Cela est notamment lié aux caractéristiques géographiques et topographiques du territoire de l’Ardèche qui n’ont pas permis le développement de l’agriculture intensive contrairement à d’autres territoires comme la Beauce. Ainsi, bien que la dimension environnementale soit prise en compte dans les trois PAT, elle n’est pas la priorité puisque la préservation de l’environnement est déjà bien ancrée sur le territoire.

Les principales actions alliant alimentation et agriculture avec la préservation de l’environnement sont présentées par PAT dans le tableau ci-dessous (*Tableau 10*).

Tableau 10 : Présentation des actions alliant alimentation et préservation de l'environnement pour chaque PAT et des rôles des EPCI dans ces actions

	PAT Aubenas et Val de Ligne	PAT de l'Ardèche du Sud	PAT Rhône Crussol et Arche Agglo
Développement et promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement	Accompagner les viticulteurs à la conversion en agriculture biologique (accompagner 1 viticulteur par an) Organiser un salon professionnel sur l'agriculture biologique	Développer la diversification des variétés cultivées et l'autonomie en semences Soutien des producteurs pour l'implantation de haies et les pistes d'agroforesterie Mise à disposition d'un spécialiste de l'agroforesterie auprès des agriculteurs intéressés	Développement et accompagnement de l'agriculture biologique , l'agroforesterie , la permaculture avec l'expérimentation « Keyline Design »
Gestion de la ressource en eau		Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau Favoriser les agriculteurs à une démarche de préservation de la ressource en eau par les paiements pour services écosystémiques en partenariat avec l'EPTB Ardèche Claire	Utilisation raisonnée de la ressource en eau et de son stockage
Rôles de l'EPCI dans ces actions	Accompagnement et soutien des viticulteurs Animation sur l'agriculture biologique	Accompagnement et soutien des agriculteurs Mise en réseau des agriculteurs avec les acteurs de l'eau (EPTB)	Accompagnement des agriculteurs Initiation d'expérimentations avec les agriculteurs

Deux types d'actions alliant alimentation et préservation de l'environnement sont présents dans les PAT. Tout d'abord, pour les trois PAT, certaines actions portent sur la **promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement** (agriculture biologique, agroforesterie, permaculture). Ces pratiques reposant notamment sur le non-labour des sols, la rotation des cultures, la non-utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques, la mise en place d'un couvert végétal, de rangs herbagers, de haies ou d'arbres, permettent d'**améliorer la biodiversité** et de **préserver les ressources de l'environnement** (air, eau et sol) (ADEME, 2015). Dans le cas d'Aubenas et de Val de Ligne, ces actions se traduisent par un accompagnement et un soutien financier aux agriculteurs notamment aux viticulteurs, à la conversion en agriculture biologique afin d'améliorer les pratiques (non-labour des sols, non-utilisation de produits phytosanitaires, mise en place de rangs herbagers...). Concernant le territoire de l'Ardèche du Sud, une action sur l'agroforesterie est prévue avec l'intervention et la mise à disposition d'un spécialiste de l'agroforesterie auprès des agriculteurs intéressés. Le territoire de Rhône Crussol et d'Arche Agglo, quant à lui, a lancé une expérimentation sur la permaculture sur des parcelles de pâturage. Le principe appelé « Keyline Design » est de réaliser une combinaison unique de gestion de l'eau et de régénération du sol afin d'améliorer l'infiltration de l'eau, d'enrichir les sols et de diminuer l'érosion. Cela est rendu possible grâce à l'aménagement de petits canaux qui vont récupérer les eaux de pluie et les faire circuler ainsi qu'à la plantation de haies, d'arbustes et d'arbres

qui assurent diverses fonctions écologiques (protection du vent, fixation du sol, diversité biologique...) (Chevallier, s. d.), (*Responsable du Service Economie et Agriculture de la CC de Rhône Crussol*).

La **gestion de la ressource en eau** est également prise en compte dans la dimension environnementale des PAT de l'Ardèche du Sud et de Rhône Crussol – Arche Agglo. Par exemple, l'Ardèche du Sud en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin d'Ardèche Claire, va récompenser les agriculteurs engagés dans une démarche en lien avec la préservation de la ressource en eau puisqu'ils vont bénéficier de paiements pour services écosystémiques. Les deux PAT d'Ardèche du Sud et de Rhône Crussol et d'Arche Agglo comprennent respectivement des actions sur « une gestion intégrée de la ressource en eau » et sur « une utilisation raisonnée de la ressource en eau et de son stockage » mais sans décrire précisément le mode opératoire de ces actions. Il faut également savoir que l'accès à la ressource en eau est devenu un enjeu très important sur le territoire en raison du dérèglement climatique qui entraîne une récurrence des sécheresses ces dernières années, et d'une absence de nappes phréatiques. Par conséquent, l'eau va devenir une ressource de plus en plus rare en Ardèche et peut mener à des conflits d'usages entre usages agricoles, domestiques et touristiques (*Cheffe de service Economie et Filières de la Chambre d'Agriculture, Chargée de mission Agriculture et Sylviculture des CC Bassin d'Aubenas et Val de Ligne*).

Ces actions alliant agriculture et/ou alimentation avec la préservation de l'environnement peuvent aussi être mises en place par de l'**animation** et de la **sensibilisation** comme en témoigne l'organisation d'un salon professionnel sur l'agriculture biologique dans le cadre du PAT d'Aubenas et de Val de Ligne.

Il est possible de voir les **divers rôles joués par les EPCI** dans la mise en place de ces **actions à vocation environnementale**. Les EPCI d'Aubenas et de Val de Ligne assurent un rôle **d'accompagnement technique et financier** auprès des **viticulteurs** souhaitant se convertir à l'agriculture biologique. Ils jouent également un **rôle d'animation** notamment avec l'organisation d'un salon professionnel sur l'agriculture biologique. Les EPCI de l'Ardèche du Sud exercent un **rôle d'accompagnement et de soutien** aux **agriculteurs** souhaitant **développer l'agroforesterie**. Ils permettent également de **mettre en lien les agriculteurs** avec des **spécialistes de l'agroforesterie** ou des **acteurs de l'eau** comme l'EPTB. Quant aux EPCI de Rhône Crussol et d'Arche Agglo, ils **accompagnent les agriculteurs** à développer l'agriculture biologique, l'agroforesterie ou la permaculture. Ils **initient** également des **expérimentations** avec les agriculteurs volontaires comme en témoigne l'expérimentation de permaculture « Keyline Design ». Ainsi, les **trois groupes d'EPCI** jouent un **rôle d'accompagnement et de soutien auprès des agriculteurs** lorsque les actions portent sur la **promotion de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement**. Toutefois, des différences apparaissent concernant les rôles des EPCI en fonction des actions ciblées à vocation environnementale. Certains EPCI assurent un rôle d'animation de l'agriculture biologique (Aubenas et Val de Ligne), d'autres mettent en lien les agriculteurs avec les acteurs de l'eau, notamment l'EPTB (EPCIs de l'Ardèche du Sud) ou sont à l'initiative de nouvelles expérimentations (Rhône Crussol et Arche Agglo).

Ainsi, les **trois PAT** ont bien une **dimension sur la préservation de l'environnement** même si ce n'est pas la priorité. Cette préservation de l'environnement avec l'agriculture se traduit par des actions notamment sur la **promotion de pratiques agricoles plus respectueuses** et par une **gestion de l'eau plus raisonnée**.

4.6. Synthèse de l'élaboration des trois PAT du territoire de l'Ardèche

La présentation et l'analyse des trois PAT labellisés en 2021 sur le territoire de l'Ardèche ont permis de montrer un certain nombre d'éléments.

Tout d'abord, en s'intéressant à leur contenu à travers leurs plans d'actions, ces **trois PAT** semblent **transversaux** puisque ceux d'Aubenas – Val de Ligne et de Rhône Crussol – Arche Agglo comprennent les six champs de l'alimentation et celui d'Ardèche du Sud cinq. Toutefois, ces champs ne sont pas tous représentés à la même hauteur et diffèrent selon chaque PAT. Le **champ « Economie et filières alimentaires »** est le **plus investi** pour les **PAT d'Aubenas – Val de Ligne** et de **Rhône Crussol – Arche Agglo** car il représente respectivement près de 50% et de 30% des actions. Les actions relatives à ce champ font référence au développement de l'offre alimentaire locale et à la structuration de la filière alimentaire de proximité sur les territoires. Quant au **PAT d'Ardèche du Sud**, c'est le **champ « Identité locale, culturelle et gastronomie »** qui est le plus représenté par des actions de valorisation du patrimoine gastronomique et des produits locaux en restauration collective et lors d'évènements touristiques ou culturels. La répartition des actions sur les cinq champs de l'alimentation investis est la plus homogène par rapport aux deux autres PAT. Par ailleurs, les deux champs **« Urbanisme et Aménagement du territoire »** et **« Accessibilité sociale »** sont représentés dans les trois PAT car ils reposent sur des **problématiques de l'alimentation** auxquelles fait face le territoire de l'Ardèche. Les trois PAT comprennent bien une **dimension environnementale** dans leurs plans d'actions même si ce n'est pas la principale priorité. Ces actions visent notamment à promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses et de l'environnement et à adopter une gestion intégrée de la ressource en eau.

Ainsi, bien que l'entrée principale de l'alimentation ne soit pas identique pour ces **trois PAT**, ils reposent tout de même sur des **enjeux et orientations globalement similaires** tels que la préservation du foncier agricole, l'accessibilité à une alimentation saine et de qualité à tous, et la promotion d'une offre alimentaire locale et des circuits courts sur leurs territoires.

L'analyse de la gouvernance des trois projets a permis de voir que les **PAT d'Aubenas – Val de Ligne** et de **Ardèche du Sud** reposent sur une **gouvernance multi-acteurs** par une composition **d'acteurs diversifiés** au sein du comité de pilotage (acteurs institutionnels et acteurs du monde social, du tourisme, du développement durable, de la santé...). En revanche, le **PAT de Rhône Crussol – Arche Agglo** a choisi de constituer un **comité de direction restreint sur la phase d'émergence** du projet jusqu'en 2023 lorsque le plan d'actions sera finalisé. Puis, il est prévu d'élargir la gouvernance en intégrant des acteurs du système alimentaire en fonction des actions retenues dans le comité de pilotage et également en réalisant des groupes de travail thématiques. De plus, ces **trois PAT** ont la volonté de **mobiliser les divers acteurs à chaque étape du projet** (diagnostic, élaboration du plan d'actions et phase opérationnelle) sous différentes formes que ce soit par des ateliers participatifs, des enquêtes, des groupes de travail. L'**implication des acteurs tout au long du projet** et leur **intégration** dans la **gouvernance** permettent une **transversalité du PAT dans son contenu**, illustrant ainsi la corrélation entre gouvernance multi-acteurs et transversalité du projet mise en évidence par le RnPAT (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux & Terres en villes, 2021).

Néanmoins, il est nécessaire de **prendre du recul** dans **l'analyse de ces trois PAT**. Labellisés en 2021, deux d'entre eux (les PAT d'Ardèche du Sud et de Rhône Crussol – Arche Agglo) sont encore en **phase**

d'émergence et ne sont donc pas encore assez avancés dans la phase opérationnelle des actions. Les résultats présentés s'appuient donc sur des objectifs, des souhaits et une vision prospective notamment en termes d'actions opérationnelles et de gouvernance définis par les EPCI dans leurs dossiers de candidature des PAT. Il serait intéressant de **suivre l'évolution de ces trois PAT** afin de voir si ce **lien** entre **transversalité du projet et gouvernance ouverte** est concrètement mis en œuvre aux différentes étapes du projet.

A partir des résultats obtenus, les trois PAT reposent globalement sur les mêmes enjeux (promotion de l'offre alimentaire locale, préservation du foncier agricole, accessibilité sociale de l'alimentation) et ne présentent pas de différences importantes en termes de contenu ou de gouvernance. Outre la corrélation entre transversalité du projet et gouvernance multi-acteurs qui a pu être identifiée dans l'analyse, il est **difficile de montrer que le contenu d'un PAT dépend du mode de coordination des acteurs impliqués**, correspondant à l'hypothèse de recherche. Le **type de territoire** (urbain, rural ou les deux) sur lequel le PAT est mis en œuvre semble être un élément important à prendre en compte. Les caractéristiques et enjeux liés à l'alimentation diffèrent selon les types de territoire ce qui contribue à orienter des stratégies alimentaires spécifiques. C'est ce qu'a montré Marie-Amélie Creps dans « Emergence et construction des politiques alimentaires des collectivités territoriales », puisqu'à partir de son étude, elle a établi une **typologie des stratégies alimentaires des territoires d'études selon leurs caractéristiques géographiques** (Creps, 2018). Elle différencie trois types de stratégies selon les territoires avec les stratégies des territoires métropolitains, celles des territoires composites de villes moyennes et celles des territoires ruraux.

Ainsi, il aurait été pertinent de réaliser une **analyse comparative des stratégies alimentaires et des PAT** entre les **trois territoires retenus par le projet ANBIOT** (Eurométropole de Strasbourg, Communauté urbaine du Mans Métropole et PNR des Monts d'Ardèche). Cette analyse comparative n'a pas pu être réalisée en raison notamment du temps imparti à ce projet. Il serait intéressant de la réaliser par la suite car cela permettrait de **vérifier ou non si le type de territoire et ses spécificités** est un élément qui **explique en partie le contenu et la gouvernance retenus dans un PAT**.

CONCLUSION

La récente prise en compte de l'alimentation dans les politiques publiques par l'intermédiaire de lois (LAAF en 2014, EGalim en 2018) a notamment permis la création de dispositifs visant à considérer l'enjeu alimentaire à l'échelle du territoire. C'est le cas des **Projets Alimentaires Territoriaux** créés en 2014, qui sont un **dispositif** pouvant être mobilisé par les **collectivités** souhaitant s'engager dans une **démarche d'alimentation « durable »** en prenant en compte les dimensions sanitaires, culturelles, sociales, économiques et environnementales de leur territoire. L'élaboration des PAT nécessite de **fédérer** et de **coordonner les acteurs du système alimentaire** et donc de construire une **gouvernance alimentaire territoriale**.

Le sujet d'étude de ce rapport porte sur l'**analyse des politiques alimentaires locales** (contenu, acteurs impliqués) et leur **hybridation** entre **production alimentaire** et **préservation de la biodiversité**, en s'appuyant sur un territoire d'étude : le **Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**. Les recherches bibliographiques et la réalisation d'entretiens avec les acteurs du territoire ont permis d'obtenir des éléments de réponse, de les analyser et ainsi de confirmer ou non l'hypothèse de recherche, qui est la suivante : le contenu des politiques alimentaires locales dépend en partie du mode de coordination entre les acteurs impliqués.

En pilotant l'**action de transition alimentaire** dans le cadre du CTE, le **PNR des Monts d'Ardèche** a permis une **sensibilisation** et une **impulsion de la dynamique alimentaire** à l'échelle des **EPCI** puisque **trois groupes d'EPCI** ont choisi de **mettre en place un PAT**. En étudiant et en analysant ces trois PAT, il semblerait que le **contenu de ces projets** soit **corrélé au type de gouvernance mis en place**. Les résultats montrent que **plus un projet est transversal dans son contenu**, en prenant et en articulant les six champs de l'alimentation, plus la **gouvernance est « ouverte » et multi-acteurs**, notamment par diverses formes de mobilisation et d'instances (comité de pilotage, ateliers de travail...). Cette corrélation entre PAT systémique et gouvernance multi-acteurs a été démontrée par l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux qui a étudié les PAT du premier cycle (2014-2020). Toutefois, ces résultats obtenus sont à **prendre avec du recul** puisque les **trois PAT** ont été **labellisés en 2021** et deux d'entre eux sont **en phase d'émergence**. Les résultats se sont donc basés sur les actions envisagées et les modalités de gouvernance définies dans les dossiers de candidature des PAT qui représentent des souhaits et des objectifs des EPCI. Il serait alors pertinent d'**étudier de nouveau cette corrélation à divers stades d'avancement du PAT**, notamment après l'élaboration du plan d'action et pendant la phase opérationnelle.

De plus, l'étude de ces trois PAT a permis de mettre en avant leur **volonté d'allier agriculture et préservation de la biodiversité** puisque des actions reposent d'une part sur la **promotion des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement** (agriculture biologique, agroécologie, agroforesterie, permaculture...) et d'autre part sur une **gestion adaptée de la ressource en eau** par des soutiens financiers et techniques ainsi que de la sensibilisation. Cette volonté d'allier agriculture et préservation de la biodiversité est en partie liée aux caractéristiques géographiques et topographiques du territoire de l'Ardèche qui n'ont pas permis le développement de l'agriculture intensive.

Enfin, la récente prise en compte de la question alimentaire par les EPCI de l'Ardèche par l'intermédiaire du dispositif PAT, semble être un **levier** pour **faire face** aux **enjeux de l'alimentation** du territoire (préservation du foncier agricole et accessibilité sociale de l'alimentation) tout en **impliquant** et **coordonnant les divers acteurs**, notamment le **réseau associatif** particulièrement dense sur ce territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME. (2015). Agriculture & Environnement—Des pratiques clefs pour la préservation du climat, des sols et de l'air, et les économies d'énergie—Dix fiches pour accompagner la transition agro-écologique. ADEME. librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/2909-agriculture-environnement-des-pratiques-clefs-pour-la-preservation-du-climat-des-sols-et-de-l-air-et-les-economies-d-energie.html
- Agence Nationale de la Recherche. (2020). AGRICULTURE NATURE ET BIODIVERSITE DANS LA TRANSITION DES SOCIO-ECOSYSTEMES TERRITORIAUX. <https://anr.fr/Projet-ANR-19-CE03-0011>
- Agroforesterie définition—Association Française d'agroforesterie. (s. d.). Consulté 12 octobre 2021, à l'adresse <https://www.agroforesterie.fr/definition-agroforesterie.php>
- Barbier, C., Couturier, C., Pourouchottamin, P., Cayla, J.-M., Sylvestre, M., & Pharabod, I. (2019). L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France (p. 24). Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI. <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/779-empreinte-energetique-et-carbone-de-l-alimentation-en-france.html>
- Billion, C. (2017). La gouvernance alimentaire territoriale au prisme de l'analyse de trois démarches en France. *Géocarrefour*, 91(91/4), Article 91/4. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10288>
- Bodiguel, L., Bréger, T., Maréchal, G., & Rochard, C. (2021). L'ACTION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION LOCALE. Les compétences accordées par la loi et les règlements aux collectivités locales (régions, départements, communes) dans le domaine de la production, la transformation et la consommation d'aliments locaux. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01842263>
- Brand, C., & Bonnefoy, S. (2011). L'alimentation des sociétés urbaines : Une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 11 Numéro 2, Article Volume 11 Numéro 2. <https://doi.org/10.4000/vertigo.11199>

- Bricas, N., Conaré, D., Daviron, B., Debru, J., Michel, L., & Soulard, C.-T. (2017). Construire des politiques alimentaires urbaines Concepts et démarches (Quae).
- Cassen, C., & Hourcade, J.-C. (2019). Les politiques environnementales en France à la croisée des chemins. Vie publique.fr. <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271812-les-politiques-environnementales-en-france-la-croisee-des-chemins>
- Ceballos, G., Ehrlich, P. R., & Raven, P. H. (2020). Vertebrates on the brink as indicators of biological annihilation and the sixth mass extinction. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 117(24), 13596-13602. <https://doi.org/10.1073/pnas.1922686117>
- Chevallier, F. (s.d.). Keyline Design. Consulté 19 janvier 2022, à l'adresse <http://paysages-fertiles.fr/www/index.php/keyline-design>
- CIVAM Ardèche. (2016). Glanage social. CIVAM Ardèche - Pour des campagnes vivantes et solidaires. <http://www.civamardeche.org/Glanage-social>
- COCATRE D. (2019). Rapport d'activité—Site Natura 2000 « Secteurs des suc Gerbier et Mézenc » (FR8201664) Site ENS monts Gerbier et Mézenc—Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/rapport_activite_2019-gerbier-mezenc-vf.pdf
- COCATRE D. (2020). Comité de pilotage du site Natura 2000 des « Tourbières du Plateau de Saint-Agrève »—Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. <https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/presentation-copil-b22-2021vf.pdf>
- Creps, M.-A. (2018). Emergence et construction des politiques alimentaires des collectivités territoriales—Etude comparative de six territoires-témoins (p. 76). Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/11/rnpat11-etatfinal-terr-temoins-creps-rapport-2018.pdf>
- Darrot, C., Marie, M., Hochedez, C., Guillermin, P., & Guillemin, P. (2019, décembre 12). Frises chronologiques de la gouvernance de la transition agricole et alimentaire dans 4 villes de

- l'Ouest de la France : Quels enseignements ? XIII^{eme} journées de la recherche en sciences sociales « L'innovation sociale ». <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02413167>
- Delfosse, C. (2012). La France et ses terroirs. Un siècle de débats sur les produits et leurs liens à l'espace. *Pour*, N° 215-216(3), 63-74.
- Imbert, G. (2010). The Semi-structured Interview : At the Border of Public Health and Anthropology. *Recherche en soins infirmiers*, 102(3), 23-34.
- INSEE. (2018). Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal en 2018 | Insee. INSEE - Statistiques et études. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012803#graphique-TCRD_024_tab1_departements
- INSEE. (2021). Définition—Empreinte carbone | Insee. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2132>
- IPCC. (2021). Climate Change 2021—The Physical Science Basis—Summary for Policymakers—Working Group I Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. IPCC.
- Kohn, L., & Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherches qualitatives dans la recherche en soins de santé : Apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 4, 67-82.
- Lacroix, V., & Zaccai, E. (2010). Quarante ans de politique environnementale en France : Évolutions, avancées, constante. *Revue française d'administration publique*, 134(2), 205-232. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfap.134.0205>
- Lagneau, A., Barra, M., & Lecuir, G. (2015). Agriculture urbaine : Vers une réconciliation ville-nature (Le Passager clandestin).
- Lamine, C., Dodet, F., Démené, C., Sabot, N., Rotival, D., Latré, L., Chenot, L., Simon, M., & Hilaire, M.-P. (2020). Transformations du système agri-alimentaire territorial de l'Ardèche Méridionale : Co-construction d'une périodisation du passé... qui fasse sens pour l'avenir. <https://www.assiette-territoire.com/trajectoire>

- Macé, L. (2017). Rapport d'analyse comparative—La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux (p. 75). Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux.
<https://documentcloud.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:ab93ffb5-9983-3cae-9269-60cabfba89a>
- Maréchal, G., NOEL, J., & Wallet, F. (2019). Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ? Pour, revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques, 234-235, 261-270.
- Mathe, T. (2009). Comment les consommateurs définissent-ils l'alimentation durable ? Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) - Paris.
https://abiodoc.docressources.fr/index.php?lvl=notice_display&id=21101
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt. (2014). Le nouveau programme national pour l'alimentation : Notre modèle a de l'avenir. <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-lalimentation-notre-modele-de-lavenir-dossier-de-presse>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2017a). Agriculture biologique : Quelle réglementation ? <https://agriculture.gouv.fr/lagriculture-biologique-1>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2017b). Comment construire son projet alimentaire territorial ? <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2019). EGAlim 1 : Ce que contient la loi Agriculture et Alimentation. <https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2020a). Les paiements pour services environnementaux en agriculture. <https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2020b). Dispositif de reconnaissance officielle des projets alimentaires territoriaux (PAT)—Instruction technique. <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-758>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2021a). Faire reconnaître un projet alimentaire territorial. <https://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2021b). Programme national pour l'alimentation : Plus de 170 projets financés sur tout le territoire. <https://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-plus-de-170-projets-finances-sur-tout-le-territoire>

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. (s. d.-a). Formulaire de demande de subvention au titre du Programme National pour l'Alimentation (PNA)—Année 2021—Projet : Quelles formes de mobilisation des acteurs pour une transition alimentaire juste et inclusive en Ardèche ?

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. (s. d.-b). Historique. Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Consulté 4 novembre 2021, à l'adresse <https://www.parc-monts-ardeche.fr/role-et-fonctionnement-du-parc/le-parc-naturel-des-monts-dardeche/historique/>

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. (s. d.-c). La charte du Parc. Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Consulté 6 novembre 2021, à l'adresse <https://www.parc-monts-ardeche.fr/role-et-fonctionnement-du-parc/le-parc-naturel-des-monts-dardeche/la-charte-du-parc/>

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. (s. d.-d). Le paysage agricole des Monts d'Ardèche. Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Consulté 4 novembre 2021, à l'adresse <https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/agriculture/le-paysage-agricole-des-monts-dardeche/>

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. (s. d.-e). Préservation de la biodiversité. Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Consulté 6 novembre 2021, à l'adresse <https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/biodiversite/>

- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. (2013). Charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche—2013-2029 (p. 132). <https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/charte-du-parc-2013-2029.pdf>
- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Communauté de communes Cévenne et Montagne Ardéchoises, Communauté de communes Sources de la Loire, & Communauté de communes Loire Allier. (2015). Projet Agro-Environnemental Climatique—Pentes et montagnes ardéchoises—2015-2021. <https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/2020/05/le-projet-agri-environnemental-et-climatique-pentes-et-montagne-dardeche-2014-2020.pdf>
- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, PASSEURS Paysagistes, & Sonia Fontaine Paysagiste. (2017). Diagnostic Ensembles Paysagers du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/plan_paysage_diag_echelle_ensembles_paysagers.pdf
- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, TERRALIM, & Conseil départemental de l'Ardèche. (2020a). Prospective territoriale et dispositif d'accompagnement pour une transition alimentaire en Ardèche—Phase 1 : Diagnostic du système alimentaire ardéchois. <https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/1-diaporama-complet-diagnostic-sat-ardechois.pptx.pdf>
- Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, TERRALIM, & Conseil départemental de l'Ardèche. (2020b). Prospective territoriale et dispositif d'accompagnement pour une transition alimentaire en Ardèche—Phase 2 : Ateliers Prospective Alimentaire à l'échelle des EPCI volontaires.
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C., & Mundler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Geographie, économie, société*, Vol. 16(4), 455-478.

- Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. (2017). Co-construire le Projet Alimentaire Territorial—Points de repère. https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/01/RNPAT2.2_PATReperePROVISOIRE_2017.pdf
- Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux. (2018). Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT saison 2). <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/12/rnpat-s2-flyer.pdf>
- Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, & Terres en villes,. (2021). Les principaux enseignements du premier cycle de PAT (2014-2020)—Les notes de l’Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT)—PATnorama n°2. <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2021/07/rnpat-patnorama-n2off-juin2021-pap.pdf>
- Rey Valette, H., Chia, E., Soulard, C., Mathé, S., Nougaredes, B., Jarrige, F., Maurel, P., Clement, C., Martinand, P., Guiheneuf, P. Y., Barbe, E., & Michel, L. (2010). Innovation et gouvernance territoriale : Une analyse par les dispositifs. ISDA 2010. Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food, 10 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00602632>
- Richard, A., Scarsi, F., & Fosse, J. (2017). Les systèmes alimentaires durables territorialisés. Cinq retours d’expérience. (THEMA Analyse - Agriculture, p. 83). Ministère de l’Environnement - CGDD Service de l’économie, de l’évaluation et de l’intégration du développement durable. <http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0086/Temis-0086476/22980.pdf>
- RIGAUX J., MARANGONI E, CHEVALIER G, & GRIVAUD M. (2015). Document unique de gestion synthétique 2016-2021 du site FR 820 1658 B6 « Vallée de l’Eyrieux et ses affluents»—NATURALIA Environnement, Syndicat Mixte Eyrieux Clair, Direction Départementale des Territoires de l’Ardèche. http://vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr/sites/vallee-eyrieux-et-affluents.n2000.fr/files/documents/page/annexe_11_docuge_synthetique_vdef_15012015.pdf
- Sauvayre, R. (2013). Chapitre 1. La préparation à l’entretien. Psycho Sup, 1-47.

- Serrano, J., Tanguay, C., & Yengué, J.-L. (2021). Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : Le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 375, 41-59. <https://doi.org/10.4000/economierurale.8563>
- Terres en villes, R. (2016). Glossaire—Glossaire sur la gouvernance alimentaire. https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2016/11/TEV_CH3.2_GlossGouvAlim_2016.pdf
- Tuddenham, M., & Robert, C. (2021). 6ème Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec)—1er volume : Les sciences physiques du changement climatique—Synthèse du Résumé à l'intention des décideurs du Giec—Dossier de fond (p. 32). CITEPA.

ANNEXES

1. Annexe 1 : Critères d'évaluation du projet PAT lors de la candidature

D'après l'instruction technique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la reconnaissance officielle des PAT repose sur quatre prérequis et six critères décrits ci-dessous (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2020b).

Tableau 11 : Prérequis et critères d'évaluation pour la reconnaissance officielle des PAT

Prérequis	
1 - Portage du projet	• Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale • Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux
2 - Démarche collective et concertée	• Implication des différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...) • Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens • Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu)
3 - Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA	• Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA. • Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) s'il en existe un sur le territoire : † la structuration de l'économie agricole et alimentaire ; † le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.
4 - Transversalité de la démarche	Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS ...).

Critères de reconnaissance			
		Niveau 1	Niveau 2
5- Diagnostic partagé	Diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire du projet (données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation, ...) et sur le recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives (en interne et en externe à la structure)	Diagnostic prévu ou en cours	Diagnostic réalisé, partagé et éventuellement mis à jour
6 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles	Actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet	Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration	Plan d'actions rédigé (avec calendrier et moyens associés) et délibéré Des actions sont en cours sur différentes thématiques (voir 8.).
	Pilotage de la mise en œuvre de ces actions	COPIL prévu ou mis en place Présence d'un animateur effective ou prévue	COPIL en place et effectif Mise à disposition d'un animateur/coordonateur à plein temps ou à temps partiel
	Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement, le cas échéant		
7 - Engagement des partenaires	Engagement formalisé de différents partenaires dans le projet ou dans une partie du projet (lettre d'engagement, charte...)	Lettres de soutien de partenaires diversifiés	Documents signés attestant de l'engagement des partenaires (moyens)
8- Prise en compte des objectifs du PNA	Prise en compte des différentes dimensions du PNA	Réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA en transversalité : justice sociale, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, reterritorialisation de l'alimentation (ancrage territorial) et approvisionnement de la restauration collective (lien avec la loi EGAlim). Une attention particulière est à apporter à cette dernière	- Mise en œuvre d'actions concernant différents axes et thématiques du PNA (cités au niveau 1), dont obligatoirement des actions concernant l'approvisionnement de la restauration collective (Loi EGAlim) - Intégration dans le plan d'actions de nouvelles thématiques du PNA non engagées au niveau 1.
		thématique qui devra être mise en œuvre obligatoirement au niveau 2	
9 - Pérennité du projet	- Existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée - Mobilisation de moyens financiers adéquats - Animation / coordination du projet	- Instance de gouvernance prévue (en réflexion) ou mise en place - Eléments de réflexion sur la pérennité du projet - Document cadre ou délibération établi(e) (ou prévu(e) à court terme) avec minimum d'engagements financiers - Moyens d'animation prévus	- Instance de gouvernance mise en place et opérationnelle - Plan de financement réalisé et financements acquis (avec les délibérations) - Pérennisation prévue de la présence d'un animateur ou d'un coordinateur dédié au projet à temps plein ou à temps partiel
10 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet	Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue	Réflexion en cours sur les indicateurs de suivi et d'évaluation	- Présence d'indicateurs de suivi pertinents - Si possible : dispositif d'évaluation opérationnel

2. Annexe 2 : Grille d'entretien

Partie 1 : Informations factuelles et matérielles sur la politique alimentaire locale

- Pouvez-vous vous présenter ? Quelle est votre mission professionnelle et votre rôle dans la politique/démarche alimentaire du territoire ?
- Quels sont les objectifs et enjeux de la politique alimentaire du territoire ?
- Quelles sont les actions/mesures concrètes mises en place (*alliant alimentation et nature*) ? (Description des actions, effets et limites)
- Selon vous, quels sont les effets de ces actions sur la préservation de la biodiversité ?

Si non mention des circuits courts dans les actions :

- Est-ce que la collectivité encourage la mise en place de circuits courts ?

Si oui :

- Comment pouvez-vous définir les circuits courts ? En quoi consistent-ils concrètement ?
- Selon vous, comment les circuits courts participent à la préservation de la biodiversité ?
- Est-ce que des indicateurs/critères sont élaborés pour évaluer la réussite de la mise en place des actions de la politique alimentaire ?
- Quels sont les sources de financement pour la politique alimentaire ?
- Quelle serait, pour vous, la définition du « local », d'un produit « local » ou d'une filière « locale » ?

Partie 2 : Approche historique/Origine de la politique alimentaire locale

- Pourquoi avoir initié une politique de l'alimentation sur le territoire ? Par qui elle a été initié ? (Approche ascendante ou descendante)
- Par quelles entrées a émergé la question alimentaire ?
- Depuis quand existe/est mise en place la politique alimentaire sur le territoire ?
- Comment se met en place/se structure cette politique de l'alimentation ? (Recours au dispositif PAT ?)

Si démarche PAT :

- Comment est perçu ce dispositif ? A quoi pensez-vous que cela peut servir ?
- Quel est l'état d'avancement du dispositif PAT ? (Etape de diagnostic, objectifs, plan d'actions)
- Pourquoi avoir mobilisé ce dispositif ?

- Est-ce que le dispositif PAT permet de répondre aux enjeux que se posent la collectivité sur sa politique alimentaire ?

Pas de démarche PAT :

- Pourquoi ne pas avoir mobilisé le dispositif PAT : quelles sont les raisons ?
- Est-ce qu'une démarche de projet pour élaborer une stratégie alimentaire est tout de même initiée au sein du territoire ?
- Est-ce qu'un autre dispositif/outil est mis en place pour mener la stratégie alimentaire ?

Partie 3 : Gouvernance de la politique alimentaire locale

Gouvernance interne :

- Quels sont les acteurs et/ou services mobilisés en interne sur la thématique alimentaire et plus largement sur la politique alimentaire locale ?
- Combien de personnes travaillent sur cette politique ? (Moyens humains)
- Quelles sont les modalités de mise en place d'une gouvernance interne : présence d'un comité de pilotage/groupe de travail ? Qui compose ce comité de pilotage ? (Élus, techniciens...)
- Quelles sont les compétences mobilisées en interne ?

Gouvernance externe :

- Avec quels acteurs/partenaires travaille la collectivité pour mener sa politique alimentaire ?
- Pourquoi et comment ces partenaires ont-ils été associés ?
- Quelle est l'organisation de ces partenaires avec la collectivité ? Quelles sont les modalités de gouvernance ? (Comité de pilotage/ Comité technique/ Comité de suivi entre ces acteurs qui compose ces comités ?)
- Qui décide de l'organisation des réunions de comité ?
- Quels sont les acteurs du territoire mobilisés dans la politique alimentaire locale ? (Acteurs économiques : agriculteurs, citoyens, associations...) Comment sont-ils mobilisés ? Quel est leur niveau de participation ?
- Est-ce que certaines catégories d'acteurs sont plus présentes/représentées que d'autres ? Au contraire, est-ce que certains acteurs sont sous-représentés ?
- Comment qualifiez-vous la nature des relations entre les acteurs ?
- Quel est le processus de décisions dans la politique alimentaire au vu des différents acteurs impliqués ?

- Selon vous, quel est le rôle de la collectivité dans la gouvernance alimentaire territoriale ? (Animation de la thématique alimentaire, coordination des acteurs...)
- Quelles sont les limites/points de blocage de cette gouvernance alimentaire territoriale ? (Processus long, difficile de mobiliser tous les acteurs concernés...)
- Quels sont les points à améliorer ?

Articulations échelles, territoires et compétences :

- Est-ce que la collectivité travaille avec les autres communes pour mener sa stratégie alimentaire ? (Lien ville-périphérie-rural)
- Quelles sont les modalités de travail avec les communes ?
- Est-ce que la collectivité travaille avec des échelons territoriaux supérieurs (département, région) ?

Partie 4 : Questions plus spécifiques :

- Selon vous, comment peut-on pratiquer une agriculture locale sur des espaces naturels protégés tels que (les ZNIEFF, espaces Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles)
- Pensez-vous que la convergence alimentation/nature va se renforcer à l'avenir ?
- Avez-vous des exemples d'actions de cette convergence menées par d'autres collectivités ?
- Connaissez-vous des acteurs pouvant nous aider sur cette question de convergence alimentation/nature dans les politiques alimentaires locales ?

3. Annexe 3 : Présentation détaillée de chaque site naturel dont la gestion est assurée par le PNR des Monts d'Ardèche

Le site naturel Eyrieux Boutières

Ce site naturel Eyrieux Boutières correspond à l'addition du site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et de l'Espace Naturel Sensible « Boutières ». Il est situé dans la partie est du PNR et représente une surface totale de 32 470 hectares dont 20 330 pour le site Natura 2000 et 12 140 pour l'ENS. La surface en commun de ces deux espaces naturels est de 11 180 hectares.

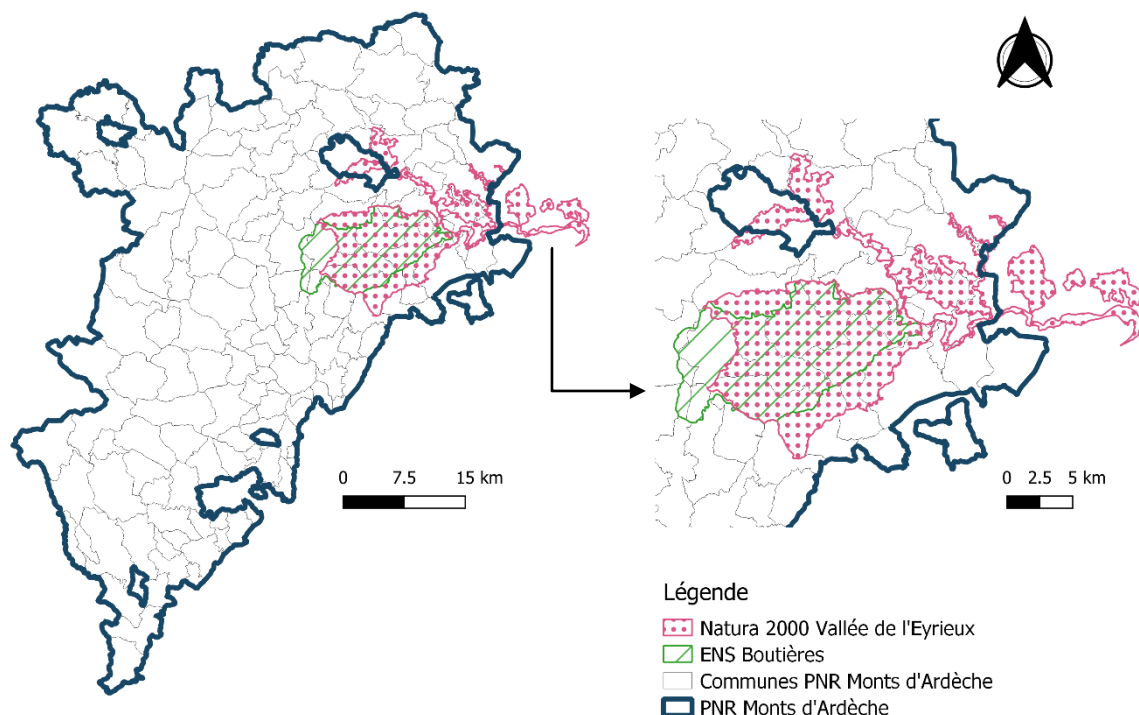


Figure 20 : Carte du site naturel Eyrieux Boutières
(Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)

Ce site naturel se caractérise par une grande diversité de milieux (plateaux, landes, forêts, gorges, zones humides, falaises...) en raison de la variabilité du relief (altitude comprise entre 400 et 1 200 m), des paysages (entre montagne ardéchoise et vallée du Rhône), du climat et d'un réseau hydrographique dense. De plus, ce site étant la limite de l'aire de répartition biogéographique de nombreux habitats naturels et d'espèces, accueille une biodiversité riche. En effet, 90 espèces patrimoniales et 70 espèces floristiques remarquables ont été identifiées telles que le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), l'Epipactis du Castor (*Epipactis fibri*) : espèce endémique de la vallée du Rhône. (RIGAUX J. et al., 2015).



Sonneur à ventre jaune

Source : E. Sansault

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/212



Lézard ocellé

Source : J.Laignel

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/79273



Epipactis du Castor

Source : O.Debré

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/96443

*Figure 21 : Photos de quelques espèces remarquables du site naturel Eyrieux Boutières
(Source : INPN)*

Cinq objectifs de gestion ont été définis dans le DOCUGE de ce site naturel. Chaque objectif de gestion est décliné en objectifs stratégiques puis en objectifs opérationnels avec des actions concrètes à mettre en œuvre pour préserver les milieux naturels (RIGAUX J. et al., 2015).

Ces cinq objectifs sont les suivants :

- La gestion des habitats et des espèces (22 actions)

Cet objectif comprend l'objectif stratégique « **Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés** ».

Les actions de cet objectif sont :

- Favoriser le maintien et le développement des surfaces toujours en herbe avec la réouverture de landes, de milieux ouverts ;
- Accompagner une meilleure gestion du foncier en faveur du maintien et de l'installation d'agriculteurs ;
- Accompagner les agriculteurs volontaires dans une démarche de conversion en agriculture biologique, raisonnée et/ou autres pratiques alternatives.

Ainsi, cet objectif vise à allier agriculture et préservation des espaces naturels.

- Le suivi et l'amélioration des connaissances (27 actions) ;
- La communication et la sensibilisation (8 actions) ;
- La gestion administrative et la coordination du DOCUGE (2 actions) ;
- Le foncier et la géologie (9 actions).

Le site naturel Secteur des suc's Gerbier et Mézenc

Ce site naturel correspond à l'addition du site Natura 2000 « Secteurs des suc's Gerbier et Mézenc » (FR8201664) et de l'Espace Naturel Sensible « monts Gerbier et Mézenc ». Il est situé dans la partie nord-ouest du Parc sur le plateau Ardéchois à une altitude moyenne de 1 500 m. Il représente une surface totale de 14 110 hectares dont 5 160 pour le site Natura 2000 et 8 950 pour l'ENS. La surface en commun de ces deux espaces naturels est de 2 560 hectares.

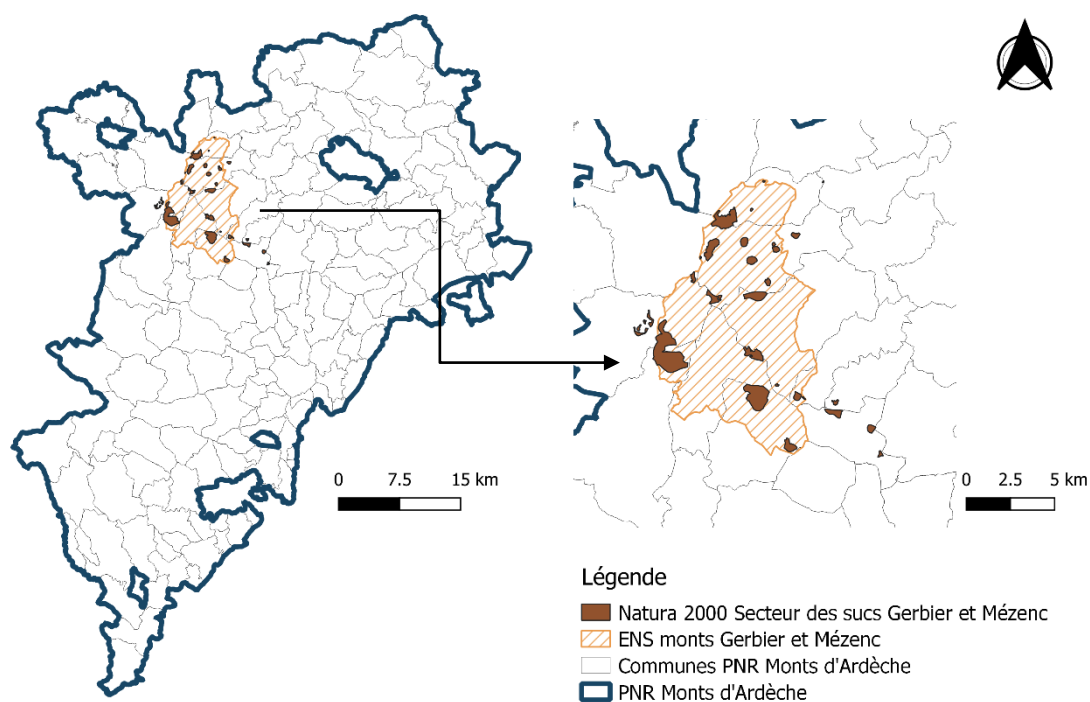


Figure 22 : Carte du site naturel des suc's Gerbier et Mézenc
(Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)

Ce site naturel se caractérise par une mosaïque de paysages avec des pelouses, landes, hêtraies et éboulis siliceux, volcans, tourbières et sources (source de la Loire). Il présente 3 sites classés et une dizaine de géosites du Géoparc mondial UNESCO des Monts d'Ardèche. De plus, l'altitude (1 500 m en moyenne) de ce site induit la présence d'une faune et d'une flore typiques des massifs montagneux de haute-montagne comme les Alpes. En effet, on y trouve le Merle à plastron (*Turdus torquatus* Linnaeus), le papillon Apollon (*Parnassius apollo*) mais également le Lycopode des Alpes (*Diphasiastrum alpinum*), le Séneçon leucophylle (*Jacobaea leucophylla*).



Merle à plastron

Source : M.Bartoli

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4112



Papillon Apollon

Source : H.Bouyon

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/54496



Lycopode des Alpes

Source : Y.Martin

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/95056



Séneçon leucophylle

Source : A.Aubry

<http://www.mezenc.eu/album-flore-mezenc.php>

Figure 23 : Photos de quelques espèces remarquables du site naturel des sucs Gerbier et Mézenc
(Source : INPN)

Dix objectifs stratégiques de conservation et de gestion ont été définis et sont présentés dans le tableau ci-dessous (COCATRE D., 2019).

Tableau 12 : Présentation des 10 objectifs stratégiques de gestion du site naturel

N° Objectif	Objectifs stratégiques	Actions concrètes
1	Préserver les zones humides par une gestion adaptée	Restauration de zones humides et tourbières dégradées après diagnostic préalable
2	Maintenir en bon état de conservation les pelouses, prairies et landes remarquables par une agriculture respectueuse de son environnement	Travaux de réouverture mécaniques et/ou manuels des milieux abandonnés
		Restauration et entretien des myrtilleires
3	Maintenir les habitats forestiers en bon état de conservation	Inciter la mise en place d'un réseau d'îlots de sénescence dans les aménagements forestiers

		Favoriser le traitement des forêts en futaie jardinée ou irrégulière
4	Maintenir en bon état de conservation les habitats rocheux	Protection des habitats rocheux remarquables contre le piétinement des visiteurs sur certains secteurs
5	Maintenir en bon état de conservation les espèces et habitats d'espèces remarquables	Réouverture ou maintien de l'ensoleillement des biotopes rocheux favorables au papillon Apollon Mise en place de zones de quiétude autour des sites de nidification des rapaces remarquables
6	Améliorer la connaissance des espèces et des habitats d'espèces remarquables	Diagnostic détaillé des zones humides Cartographie des habitats naturels Inventaire et carte de répartition des groupes d'espèces
7	Suivi des espèces et des habitats d'espèces remarquables	Suivi des habitats, de la flore et des espèces à forts intérêts écologiques sur le site
8	Organiser et maîtriser la fréquentation touristique sur le site	Suivi de la fréquentation de certains sites par la pose de compteurs pédestres sur les sentiers Déviation de certains sentiers traversant des zones sensibles au piétinement
9	Informier et sensibiliser le public et les usagers	Réalisation de supports d'information pour le grand public sur les habitats naturels et les espèces présentes au sein du site Réalisation d'outils pédagogiques pour les établissements scolaires
10	Coordonner et animer la mise en œuvre du document unique de gestion	Réaliser ou suivre la mise en œuvre des études, , des projets de restauration... Organisation et animation d'un comité de pilotage annuel

L'objectif n°2 vise à allier la pratique de l'agriculture avec la préservation des milieux naturels grâce à deux actions ciblées :

- Travaux de réouverture mécaniques et/ou manuels des milieux abandonnés ;
- Restauration et entretien des myrtilleires.

Le Site Natura 2000 des tourbières du Plateau de Saint-Agrève

Ce site naturel correspond uniquement au site Natura 2000 « Tourbières du Plateau de Saint-Agrève » (FR8201667). Il est situé au nord du PNR sur les communes de Devesset et Saint-Agrève et représente 181 hectares.

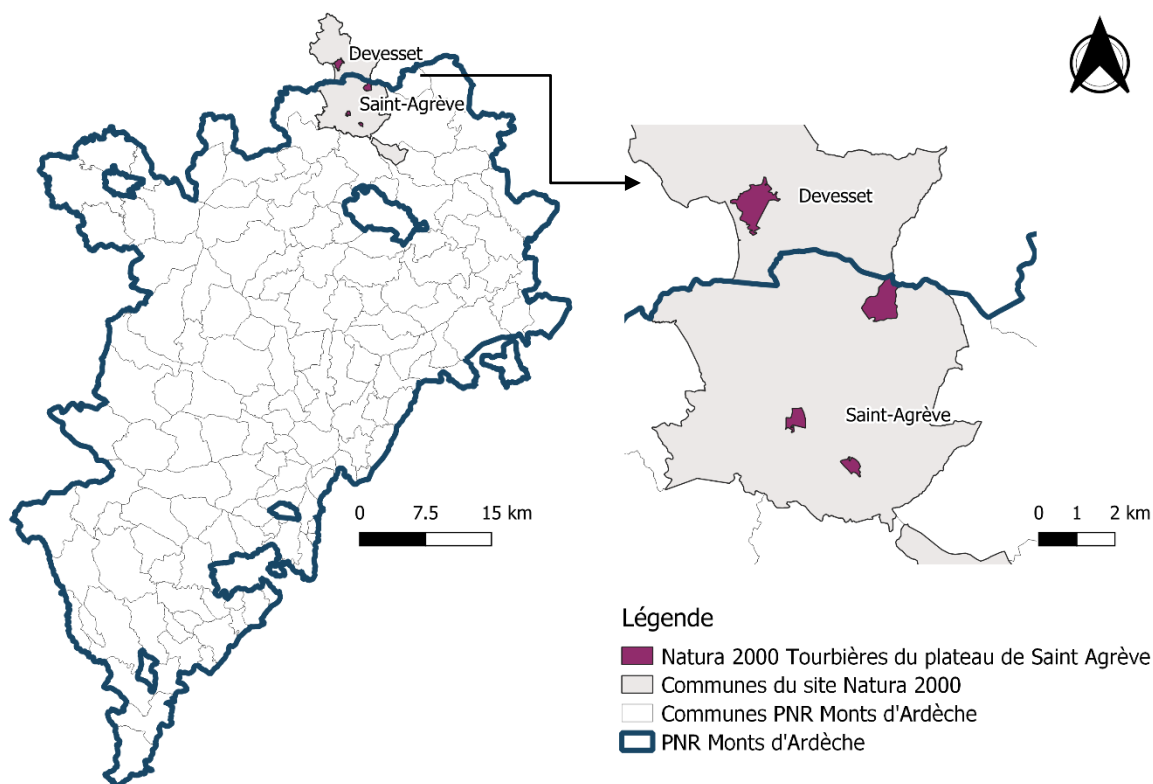


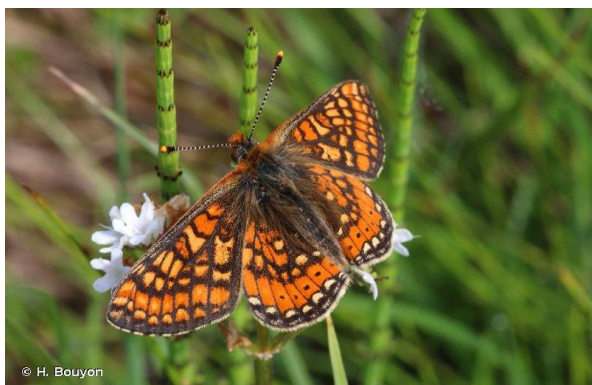
Figure 24 : Carte du site Natura 2000 Tourbières du plateau de Saint-Agrève
(Auteur : Emma Girard – Sources : OpenStreetMap, INPN et OpenData Ardèche)

Il se caractérise par divers paysages et habitats naturels tels que les prairies, les forêts mixtes et de résineux, les marais, les tourbières et les eaux douces.

Ce site comprend 4 espaces distincts :

- Le lac de Devesset (lac de barrage très touristique) ;
- Le lac de Véron (ancienne zone humide transformée en lac de petite taille) ;
- Les secteurs du Pontet et de Rochessac (ensembles de zones humides).

La qualité naturelle de ce site porte sur les tourbières du plateau de Saint-Agrève qui accueille une faune riche en papillons (le Damier de la Succise : *Euphydryas aurinia*), reptiles (Triton palmé : *Lissotriton helveticus*) et amphibiens (Crapaud Sonneur à ventre jaune). De plus, une flore rare et typique des tourbières est présente avec la Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*). Ces tourbières en plus de leur fort intérêt écologique, participent à la régulation des débits des cours d'eau (COCATRE D., 2020).



Damier de la Succise

Source : H.Bouyon

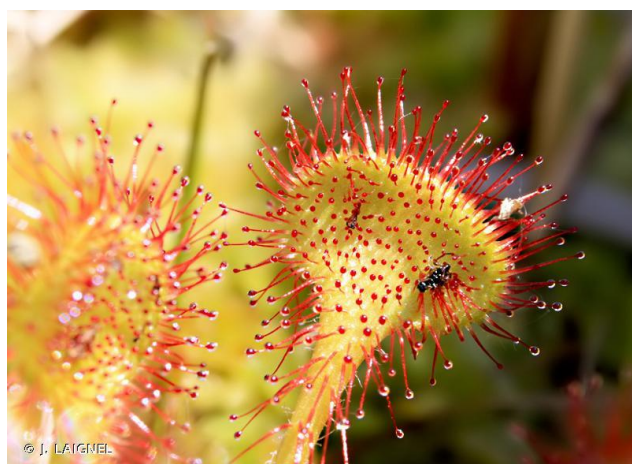
https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/53865



Triton palmé

Source : E.Sansault

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/444432



Rossolis à feuilles rondes

Source : J. Laignel

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/95442



Orchis tacheté

Source : H.Tinguy

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/94266

Figure 25 : Photos de quelques espèces remarquables du site des Tourbières du plateau de Saint-Agrève
(Source : INPN)

Plusieurs objectifs de conservation et d'actions concrètes de ce site naturel ont été définis pour l'année 2020 (COCATRE D., 2020). Ils sont les suivants :

- **Mettre en place des Mesures Agro-Environnemental et Climatiques (MAEC) ;**

Cet objectif vise à aider les agriculteurs à mettre en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dans les zones humides, prairies fleuries et les milieux en gestion pastorale. Ce dernier vise donc à allier agriculture et préservation de l'environnement.

- Améliorer les connaissances des habitats naturels ;
- Mettre à jour les données naturalistes ;
- Réaliser des plans de gestion des zones humides de Rochessac et du lac de Dessevet ;
- Animer le site et sensibiliser le public.

4. Annexe 4 : Personnes présentes à l'atelier participatif et prospectif des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne

Tableau 13 : Liste des participants à l'atelier prospectif des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne

Catégories d'acteurs	Participants
Acteurs institutionnels	DIRECCTE
Collectivités	Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
Chambres consulaires	Chambre d'Agriculture
Elus	1 ^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental, en charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles
Acteurs économiques	Sanofi (magasin d'alimentation biologique) Directeur d'Intermarché Directrice de Leclerc D'Ardèche & De Saison : plateforme logistique mettant en relation producteurs et consommateurs en Ardèche
Acteurs sociaux	Présidente du centre social ASA Centre social Le Palabre
Acteurs liés au tourisme	Office de Tourisme d'Aubenas-Vals-Antraigues Office de Tourisme de Val de Ligne
Association liée à l'agriculture	AgriBio Ardèche (association des producteurs biologiques) Atouts Bouts d'Champs (groupe de producteurs en agriculture biologique) ADDEAR (Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural) CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural) AMAP Aubenas
Association liée à l'alimentation et à l'agro-alimentaire	Ardèche le Goût
Association d'aide alimentaire	Restos du Cœur
Association de citoyens	Conseil de développement
Association de santé et sport	IREPS
Association d'aide sociale	Association Béthanie (en charge des personnes en situation de handicap) Secours catholique
Structures d'éducation	Lycée Hôtelier – Lycée Agricole Crèche les Minipouces
Citoyens	2 agriculteurs

5. Annexe 5 : Personnes présentes à l'atelier participatif et prospectif de la Communauté de communes de Rhône Crussol et de la Communauté d'Agglomération d'Arche Agglo

Tableau 14 : Liste des participants à l'atelier prospectif de la Communauté de communes de Rhône Crussol et de la Communauté d'Agglomération d'Arche Agglo

Catégories d'acteurs	Participants
Collectivités (élus et techniciens)	Présidents des EPCI Vice-Présidents en charge du PCAET et de l'agriculture
Chambres consulaires	Chambre d'Agriculture (élu)
Acteurs économiques	Directeur d'Auchan Gérants Laboratoire alimentaire D'Ardèche & De Saison : plateforme logistique mettant en relation producteurs et consommateurs en Ardèche Bureau d'études marchés publics cantines
Acteurs sociaux	Centre communal d'Action sociale
Association liée à l'agriculture	AgriBio Ardèche (association des producteurs biologiques) AMAP de Saint-Péray
Enseignement et recherche	Chef de projet en alimentation durable Enseignant agricole
Association d'aide sociale	La Croix Rouge
Citoyens	4 agriculteurs – producteurs et 2 porteurs de projets

6. Annexe 6 : Plan d'action synthétique du PAT des Communautés de communes du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne

Tableau 15 : Plan d'actions synthétique du PAT du Bassin d'Aubenas et de Val de Ligne

Thématiques	Orientations - Actions	Mode opératoire	Echéances
Foncier agricole – Installation – Transmission – Filières	Remobiliser le foncier agricole <i>Objectif</i> : reconquérir 15 ha de surfaces agricoles par an	Rédiger et mettre en place un protocole de veille et d'action foncière Budget dédié pour les préemptions et acquisitions par les collectivités Identifier les friches et animer auprès des propriétaires	2021 – 2023
	Favoriser l'installation des agriculteurs <i>Objectif</i> : installer 8 agriculteurs par an	Mettre en lien les porteurs de projets et le foncier disponible	2021 – 2023
	Accompagner les exploitants à des pratiques plus respectueuses de l'environnement et les sensibiliser	Organiser un salon professionnel sur l'agriculture biologique Accompagner les viticulteurs à la conversion en agriculture biologique	2022 2021 – 2023
Développement et rayonnement de l'identité alimentaire	Mieux connaître le fonctionnement des circuits de proximité du territoire pour en maintenir les bénéfices localement	Etude sur les flux alimentaires et le fonctionnement des circuits de proximité	2021 – 2022
	Ancrer des habitudes de travail promouvant le local chez les jeunes professionnels	Mettre en lien les futurs professionnels agricoles et les restaurateurs grâce un projet de rencontre entre les apprenants des Lycées Hôtelier et Agricole	2022
Coopération et intégration des entreprises agro-alimentaires	Renforcer la connaissance entre les différents acteurs de la filière alimentaire <i>Objectif</i> : faire se rencontrer les entreprises au moins 1 fois par an	Travailler avec les entreprises sur leurs besoins (mutualisation, connaissance des acteurs locaux, visibilité...)	2022
	Favoriser l'économie circulaire entre les entreprises agro-alimentaires	Valoriser les déchets / invendus des entreprises en travaillant avec une entreprise volontaire pour commencer	2022
Consommation locale et de qualité pour les citoyens	Accompagner les commerces alimentaires sur leurs démarches d'approvisionnement local	Introduction dans la Charte commerciale d'une dimension « approvisionnement local » Rencontre et accompagnement des commerces alimentaires à l'approvisionnement local	2021 - 2023
	Favoriser l'émergence et la mise en place de jardins partagés et familiaux	Elaboration d'un guide de création de jardins partagés pour les citoyens Proposer un calendrier de rencontres et de temps d'échanges entre les différents acteurs des jardins partagés	2021 - 2023

	Recenser, valoriser et mettre en lien les initiatives d'alimentation solidaire et les agriculteurs	Co-porter un groupe de travail pour favoriser le lien entre les acteurs de l'aide alimentaire et du monde agricole au travers des entreprises agroalimentaires et du glanage social chez les agriculteurs	2021
Consommation locale et de qualité en restauration collective et commerciale	Analyser le fonctionnement et les besoins des établissements au regard de la loi EGalim	Enquête de fonctionnement auprès des structures collectives de compétences communale et intercommunale (EHPAD, école, crèches...)	2021
	Analyser le fonctionnement et le mode d'approvisionnement alimentaire des professionnels de l'hôtellerie de plein air et de la restauration commerciale	Complément d'enquête sur les besoins et l'intérêt de la démarche d'approvisionnement local auprès des professionnels concernés	2021

7. Annexe 7 : Enjeux et pistes d'actions du PAT du Sud de l'Ardèche

Tableau 16 : Enjeux, pistes d'actions opérationnelles et partenaires associés du PAT du Sud de l'Ardèche

Enjeux	Pistes d'actions opérationnelles	Partenaires
Préservation et reconquête du foncier, maintien des agriculteurs, aide à l'installation de nouvelles exploitations	Animation et mobilisation foncière , recensement des bien vacants et des friches, démarches d'acquisitions Mise en place de programmes d'actions sur les périmètres PANDA ⁹ Réfléchir à la mise en place d' outils innovants (juridique, technique...) de mobilisation foncière	Communes, SAFER, PNR, EPCI, InPact, DGFIP, Terres de lien, Chambre d'agriculture, Agri Bio, CLI
Mise en cohérence des enjeux de protection de l'environnement avec les pratiques agricoles, préservation de ressource en eau et de la préservation des sols	Développer la diversification des variétés cultivées et développer l' autonomie en semences , adopter une gestion intégrée de la ressource en eau Actions de prospectives et d'accompagnement en lien avec les gestionnaires de la ressource en eau, soutien des producteurs pour l' implantation de haies et les pistes d'agroforesterie Actions d'animation, de développement et de promotion de l' agriculture biologique et de l' agro-écologie envers des professionnels et des acteurs de la production	PNR, communes, SAFER, PNR, EPCI, InPact, Terres de lien, Chambre d'agriculture, Agri Bio, CLI, agriculteurs
Sensibiliser, mobiliser les acteurs et les consommateurs aux changements de pratiques alimentaires et professionnelles, produits locaux et biologiques	Créer de nouveaux produits d'accueil à la ferme qui mobilisent le visiteur et le fait participer aux activités agricoles (Exemple « vendangeur d'un jour ») Créer un nouvel outil de vente en ligne qui serait une interface entre le visiteur et le producteur Valoriser l' utilisation de produits locaux et de qualité lors d'événements présents sur le territoire Appui à la création d'un événement autour de la valorisation des produits locaux dans la restauration collective	Office de tourisme des Cévennes et des Gorges, agriculteurs, restaurateurs
Garantir l'accès de tous à l'alimentation ainsi que l'insertion et la réinsertion par les métiers de l'alimentation et de	Livrer quotidiennement les déjeuners pour deux écoles en s'inscrivant dans un programme pédagogique plus global d'initiation au goût, à la	

⁹ Périmètres de protection et de mise en valeur des terres agricoles, forestières et naturelles (PANDA)

l'agriculture, y compris la restauration collective	découverte de nouvelles saveurs et de la cuisine végétarienne.	Association AIME, association Terre et Humanisme, communes, cuisiniers de la restauration collective, citoyens...
	Elaboration de menus sains par un cuisinier de restauration collective et des stagiaires réfugiés	

Directeur de recherche :

José Serrano

Emma Girard

PFE/DAE5

DAE/ADAGE

2021-2022

Analyse des politiques alimentaires locales et leur hybridation entre production alimentaire et préservation de la biodiversité : Cas du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Résumé :

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du Projet de Fin d'Etudes mené en 5^{ème} année d'école d'ingénieur dans la spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement au sein de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours. Ce Projet de Fin d'Etudes porte sur l'analyse des politiques alimentaires locales et leur hybridation entre production alimentaire et préservation de la biodiversité en s'intéressant au territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Ce territoire a récemment pris en compte la question de l'alimentation qui s'est traduite par la mise en place d'une action de « transition alimentaire » pilotée par le PNR entre 2019 et 2021 afin d'impulser une dynamique alimentaire territoriale. Cette action a notamment permis l'émergence et la labellisation de trois PAT portés par trois groupes d'EPCI en 2021. Ce rapport présente l'étude et l'analyse de ces PAT en termes de contenu et de gouvernance territoriale, à partir d'entretiens réalisés avec les acteurs du territoire et de documents issus des candidatures des PAT. Les résultats montrent que ces trois PAT, bien que deux d'entre eux soient encore au stade d'émergence, prennent en compte cinq à six dimensions de l'alimentation dans leur contenu et optent pour une gouvernance multi-acteurs à chaque étape du projet. Ces trois PAT reposent globalement sur des enjeux de promotion d'une offre alimentaire locale, de préservation du foncier agricole et d'accessibilité sociale de l'alimentation. Ils investissent également la dimension environnementale de l'alimentation par le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agroforesterie et permaculture) et d'une gestion raisonnée de l'eau. Il serait alors intéressant de suivre l'évolution de ces PAT notamment lors de la phase opérationnelle des actions pour voir concrètement la corrélation entre transversalité du projet et gouvernance multi-acteurs.

Mots Clés : Alimentation – Biodiversité – Projet Alimentaire Territorial – Acteurs – Gouvernance territoriale – PNR des Monts d'Ardèche – Entretiens